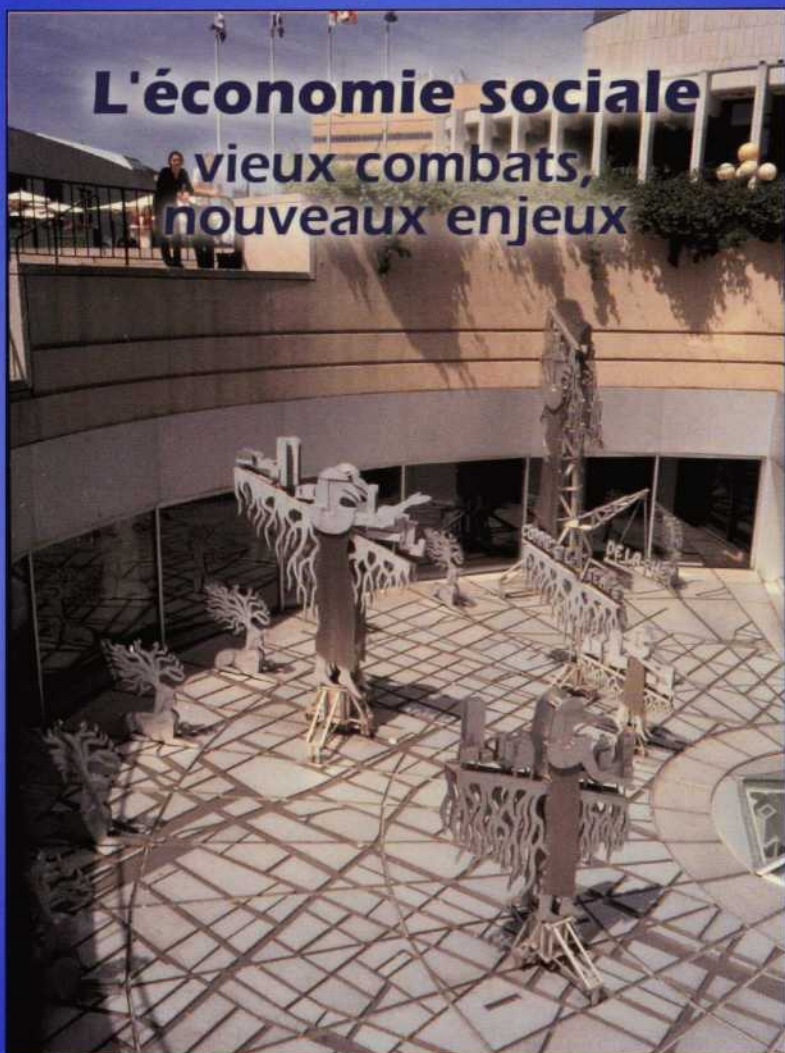


L'Action

NATIONALE

Volume XC, numéro 8, octobre 2000



L'économie sociale
vieux combats,
nouveaux enjeux

L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Communications

Michel Rioux

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Jean-Yves Duthel, *administrateur*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Jules Bélanger, *historien*

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Sculptures : Pierre Granche, *Comme si le temps... de la rue, 1991-1992*

Photo : Caroline Hayeur

Gracieuseté du Musée d'art contemporain de Montréal

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

ÉDITORIAL

**Peu important
les obstacles** 3
Robert Laplante

.....

DÉBATS

**En marge des États généraux
La langue française,
patrie constamment
menacée** 7
Jean-Marc Léger

.....

**La souveraineté pour
dépasser l'ethnicité** 13
Denis Monière

.....

**Comment dit-on
goguenard en
québécois ?** 25
Richard Weillbrenner

.....

**Le souverainisme
à la française**
**La pensée de
Paul-Marie Coûteaux** 55
Éric Bédard

.....

**De Londres à Ottawa,
le terrorisme d'État
dans l'histoire
du Québec** 67
Andrée Ferretti

.....

En primeur, à paraître :

**Extrait de Louis Riel-
Hommage**
« Mort d'un patriote » 81
Ismène Toussaint

.....

DOSSIER

**L'économie sociale,
vieux combats,
nouveaux enjeux** 85
Robert Laplante

.....

LECTURES 119

.....

COMPTES RENDUS DE LECTURE

- Produire la culture,
produire l'identité ? 123
Andrée Fortin

- Les Carnets du lac 128
Hélène Pedneault

- La nation en question 129
Michel Seymour

- L'Amérique du Nord dans
les archives de Rome 134
P. Hurtubise F. Harvey

- Le constitutionnalisme à
une époque de diversité 136
James Tully

.....

LES BULLETINS DU LUNDI 145

.....

COURRIER DES LECTEURS 151

.....

INDEX DE NOS ANNONCEURS 2

.....

INDEX DES ANNONCEURS

- 150 Allard, Pierre, C.A.
- 122 Année francophone internationale
- 144 Bijouterie emblématique Lamond & fils
- 84 Caisse d'économie des travailleurs de Québec
- 11 *Cap-aux-diamants*
- 80 CSN
- 53 *Devoir, Le*
- 118 FondAction
- C3 Fonds Optimum
- C4 Fonds de Solidarité
- 24 Laboratoire D' Renaud
- 12 Loto-Québec
- 52 MSQ
- 150 Mouvement national des Québécoises et Québécois
- 24 Poitras, Larue & Rondeau inc.
- 24 Sansregret, Taillefer et Associés
- 54 Société des Alcools du Québec
- 150 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- 150 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
- 159 Société nationale d'assurance
- 144 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
- 144 Tassé & Associés Limitée
- 144 Translatex Communications +
- 159 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Peu important les obstacles

Robert Laplante

Au moment d'écrire ces lignes (début octobre) Jean Chrétien n'a pas encore déclenché l'élection fédérale. De nombreux signes laissent entendre cependant que la chose est imminente : assouplissement aux règles de l'assurance emploi, réduction des cotisations, recrutement de transfuges etc. Le battage médiatique entourant la mort de Pierre Elliot Trudeau finira sans doute par achever de réunir les conditions favorables...

Pour la troisième fois le Bloc Québécois se présentera devant l'électorat. Sa présence continuera d'illustrer la situation singulière du Québec dans un Canada qui ne reconnaît pas le peuple du Québec et qui ne se fait pas le moindre souci d'avoir bâti son ordre constitutionnel sur son exclusion explicite. Le Bloc s'est voulu, dès l'origine, un parti transitoire. Les résultats du référendum de 1995 l'ont contraint à revoir ses échéanciers. L'histoire et le peuple du Québec avancent à leur rythme et selon des modalités qui s'imposent aux logiques électorales bien davantage qu'elles ne les suivent.

Le Bloc se présentera donc devant le peuple dans un contexte où, plus que jamais, il apparaît évident que le Québec et le Canada évoluent sur des voies qui s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre. De l'union sociale canadienne au programme d'assurance-emploi en passant par les congés parentaux, la Loi des jeunes contrevenants ou la protection de la culture, les dossiers se multiplient où les orientations privilégiées par Ottawa heurtent de plein fouet des consensus québécois solidement arrimés à des façons de voir la solidarité sociale, la convivialité ou la décentralisation qui ne trouvent pas d'écho au Canada. De plus en plus le fossé s'élargit entre le programme des Libéraux de Jean Chrétien et les réalités de la société québécoise, de ses choix et de son dynamisme. Et c'est là le seul enjeu électoral pour le Québec : l'Alliance ou le Parti conservateur n'ont rigoureusement aucune pertinence dans notre contexte. Les libéraux fédéraux n'ont pas de pertinence mais ils ont la force.

La prochaine élection, pour les Québécois, n'aura vraiment qu'un seul enjeu : les Libéraux de Jean Chrétien réussiront-ils à faire des gains assez significatifs pour qu'ils puissent jouer encore plus violemment de la logique de la double légitimité ? Un recul du Bloc permettrait sans doute à Jean Chrétien de se gausser davantage de prétentions à parler pour le Québec alors qu'à l'évidence, un autre mandat ne sera pour lui qu'une occasion enfin rêvée de finir la besogne. Sous des prétextes d'en finir avec le séparatisme, un nouveau gouvernement Chrétien ne reculerait devant rien non seulement pour faire battre Lucien Bouchard mais encore et surtout pour mettre enfin le Québec à sa place, pour en faire une province comme les autres.

Le défi électoral du Bloc québécois est considérable : non seulement lui faut-il faire une campagne pour au moins consolider ses positions mais aussi doit-il la faire en imposant les débats qui permettront à l'ensemble des citoyens de saisir comment et en quoi le fossé qui sépare

les dynamiques canadienne et québécoise ira grandissant. Et il lui faudra le faire en faisant comprendre clairement que derrière les promesses et les engagements des libéraux se trouvent les impôts des Québécois. C'est une vaste opération pédagogique qu'il lui faudra réaliser pour faire comprendre que le détournement des finalités québécoises se fait avec les moyens mêmes d'un Québec qui pourrait les utiliser autrement.

Le Bloc devra sans relâche expliquer que le Canada ne peut rien offrir d'autre au Québec que la minorisation et la dépendance. Il devra montrer comment, en se plaçant à la merci d'une majorité qui ne les reconnaît même pas, les Québécois sont condamnés à faire des compromis qui ne servent pas bien leurs intérêts nationaux. Pour de nombreux souverainistes convaincus, c'est une tâche qui pourra paraître répétitive. Mais il faudra la faire pour convaincre les citoyens qui n'ont pas encore réalisé pleinement l'immense impact sur leur façon de vivre d'une structure politique aussi bancale que celle du Canada actuel.

Les fédéralistes québécois n'ont plus aucun destin à proposer aux Québécois dans le cadre canadien. Ils consentent à l'ordre constitutionnel et tentent par tous les artifices de la rhétorique et de la propagande de camoufler leur acceptation de la minorisation à perpétuité du Québec. La campagne électorale offrira un rendez-vous de plus dans le long combat de notre peuple qui refuse de se définir comme minoritaire.

Rien ne sert d'évoquer la lassitude pour habiller la démission et le renoncement à persévérer. Le débat démocratique a ses exigences et parmi celles-ci, celle du respect du rythme d'évolution des mentalités est des plus exigeantes. Les adversaires de la souveraineté du Québec se disent fatiguer d'en entendre parler. Et surtout, ils voudraient que l'évocation de cette fatigue ait force d'argument. C'est pure bêtise. On ne peut donner congé à la réalité parce que son évocation ou son poids nous agace. Quand on est fatigué

de lutter on peut se rendre. Si c'est de cela qu'il s'agit, on comprendra qu'ils aient honte de le dire haut et fort.

En attendant, tous ceux qui sont fatigués du Canada et de l'énergie qu'il nous fait perdre devront faire un effort de plus pour soutenir le Bloc Québécois et signifier par là que le Québec entend continuer de se bâtir selon sa volonté propre. Peu importe le temps que cela lui prendra. Peu importent les obstacles qu'on dressera devant lui. ♦

AVIS AUX ABONNÉS

**Vous ne souhaitez pas recevoir
d'avis de renouvellement ?**



Sur l'étiquette comportant votre adresse, la date d'échéance de votre abonnement est indiquée.

Exemple : 00/12/01 signifie que votre échéance est en décembre 2000

Si le temps est venu de le renouveler, vous pouvez nous faire parvenir votre paiement sans autre avis par

- chèque
- mandat poste

Rappelez-vous qu'un reçu fiscal est émis pour tout don.

NoUS COMPTONS sur Vous !

maternelle est à la fois le plus étroit, le plus profond, le plus douloureux. Dans cette mystérieuse et permanente dialectique, la langue nous définit et nous protège autant que nous la défendons.

Chez nous plus sans doute que chez aucun autre peuple, le sort de la langue est au cœur de l'aventure collective. Si nous cessions d'être de langue française, de nous penser et de nous sentir comme francophones de souche, nous perdriions notre raison d'être. C'est pourquoi le combat pour la langue s'est toujours identifié au combat pour le Québec, c'est pourquoi hier comme aujourd'hui le problème de la langue fut et reste le problème politique essentiel, celui qui résume tous les autres.

Depuis la Conquête, la langue française nous sert de carte d'identité comme elle nous tient lieu de patrie : elle appelle l'autre, la patrie physique, charnelle, elle l'annonce, la nomme, la fera advenir. « La langue nationale est l'ultime patrie des pauvres », a fort bien dit l'écrivain Philippe de Saint-Robert. La formule nous sied bien à nous, nation prolétaire, réduite au rang de locataire sur son propre sol. (Faut-il considérer, paraphrasant William Faulkner, qu'une nation serait, comme un homme, « la somme de ses propres malheurs » ?)

Cette patrie, dans notre cas, est profondément et doublement blessée, depuis longtemps, quant à son statut et à son usage toujours précaires et menacés d'une part, à sa qualité, à son intégrité, à sa vitalité, constamment appauvries et dégradées, d'autre part. À certains égards – et à notre décharge – il faut reconnaître que ces blessures étaient peut-être, pour une part, inévitables et il conviendrait d'admirer, plutôt, qu'en dépit de l'adversité, d'un contexte éminemment défavorable et d'un environnement hostile, ce petit peuple ait pu survivre, c'est-à-dire d'abord sauver

sa langue. Dans l'âpreté du combat permanent qui nous était imposé, on peut comprendre que le souci premier ait été celui de la survie, du statut de la langue, de son droit à être, en quelque sorte. La préoccupation de la qualité et de la vitalité ne fut pas absente pour autant, mais ne put empêcher une dégradation régulière du français parlé et écrit. Voici longtemps toutefois qu'il n'y a plus d'excuse à notre inertie sur ce plan.

Nous sommes contraints, seuls sans doute de notre espèce, à reprendre constamment les mêmes combats pour la survie de la langue, moins du fait des pressions extérieures (inévitables dans une large mesure et, peut-être sous certains aspects, stimulantes) qu'en raison de l'insensibilité ou de l'ignorance de certains des nôtres, de l'indifférence de nombre d'autres et de la perversité d'un certain nombre de politiciens. Aucun peuple ne peut accepter d'être en permanence menacé dans sa langue, ni de devoir colmater indéfiniment les mêmes brèches, sauf s'il est placé en situation d'anormalité. Et s'il se résigne à pareille situation, c'est qu'il a perdu à la fois sa dignité et l'envie de combattre.

Un peuple s'affirme et se développe à partir de sa langue et grâce à elle : c'est elle qui le spécifie, elle est sa carte d'identité comme son moyen d'accès à la connaissance et d'ouverture sur l'univers. Pour chaque communauté humaine, la langue maternelle est le bien le plus précieux, ce par quoi se transmet le patrimoine et s'élabore l'avenir. C'est assez dire que chaque enfant a un droit élémentaire, fondamental, à l'acquisition de sa langue dans des conditions optimales, à un apprentissage d'une qualité et d'une durée telles qu'il lui en assure la parfaite maîtrise. Un système scolaire qui ne satisfait pas à cette exigence essentielle constitue une gigantesque supercherie.

La défense de la langue, et par là même de la culture dont elle est le fondement et l'expression, apparaît comme la forme la première et la plus pressante du combat national. Il est vrai que la survivance d'une communauté de langue française en Amérique du Nord n'ira jamais de soi; il n'est pas moins vrai que les mesures qu'appelle cette survivance supposent que le Québec dispose de la plénitude des moyens d'une véritable politique linguistique, ce qui implique naturellement la souveraineté nationale. Si la langue française doit être plus que le bien commun, une sorte de patrie commune, de patrie spirituelle, le lieu de notre solidarité et de l'héritage partagé, alors il nous faut lui vouer la même piété attentive et exigeante, lui porter le même attachement vigilant et passionné que commande légitimement la patrie charnelle. Il nous faut aussi inventer et exprimer par elle, et grâce à elle, les réponses que nous pouvons proposer, tant aux défis qui nous sont propres qu'aux grandes interrogations que nous partageons avec l'homme d'aujourd'hui.

Nous ne prenons d'ailleurs pas suffisamment en compte le fait que le combat mené ici pour la défense de la langue nationale a vertu exemplaire et valeur universelle. Non seulement rejoint-il les luttes menées ailleurs, mais il peut contribuer à enrayer le glissement vers la tyrannie de la loi du marché, vers la profanation de la culture par les industries culturelles. Comme l'a justement écrit Henri Gobard: « La politique au service de l'économie, c'est la destruction de la culture. L'analyse exclusivement économique aboutit à la suppression de toutes les cultures ». (*L'aliénation linguistique*)

Un peuple comme le nôtre défend, croit défendre sa langue mais en même temps c'est sa langue qui le défend, et il arrive qu'il puise dans la reconnaissance de la fragilité de sa langue un regain de vigueur qui

assure à cette dernière les conditions minimales de sa survie. Pour le peuple québécois, la langue, toujours menacée dans sa qualité comme dans son usage, est à la fois blessure et armure. C'est dans sa langue et par elle que notre peuple renoue avec son histoire et noue des liens avec le monde. Elle seule le justifie, lui permet de créer la patrie et d'inventer l'avenir dont il rêve et qu'il fait advenir, surgir, en les nommant et en les voulant. Ce passé fait irruption dans le présent pour le féconder et ensuite l'absorber; le présent demande toujours au passé de l'aider à inventer l'avenir.

Il faudrait n'avoir à parler de sa langue qu'avec une sorte d'allégresse, une grande ferveur et une discrète piété, avec un sentiment de sécurité aussi. Et s'il advient qu'il faille lutter pour en conforter le statut, en restaurer la qualité, en assurer l'avenir, il importe de le faire dans la clarté, avec conviction et avec la sereine intransigeance qu'appelle toute entreprise où l'essentiel est en jeu. ♦

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire
et abonnez-vous !**

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No. Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC



 loto-québec

La souveraineté pour dépasser l'ethnicité

.....

Denis Monière*

Nous sommes des Québécois. Cela veut dire que le Québec est le seul coin du monde où nous puissions être pleinement nous-mêmes.¹

Pourquoi refuser d'être Canadien ? Pourquoi vouloir un Québec souverain ? Quels sont les arguments qui sont employés pour justifier le changement de statut politique du Québec ?

Pour assurer l'épanouissement de l'identité québécoise

L'argument clé consiste à soutenir qu'historiquement et sociologiquement la population québécoise forme un peuple qui dans le cadre du système politique canadien ne peut exister qu'à titre de minorité ethnique ce qui impli-

* Politicologue, professeur à l'Université de Montréal. Professeur invité à l'Université Paris III Sorbonne nouvelle.

1. René Lévesque, Option Québec, Montréal, Typo, 1997, p. 161.

que que le peuple québécois ne peut se diriger lui-même et que son destin est dépendant de la majorité canadienne.

Accepter le statut de minorité ethnique signifierait que la communauté francophone qui est massivement concentrée sur le territoire du Québec renonce à l'égalité politique avec la majorité anglophone et remette son sort entre les mains de cette dernière. Cette subordination impliquerait aussi qu'elle renonce à son identité spécifique et qu'elle se fonde dans l'identité nationale canadienne.

Les souverainistes pensent que dans le monde moderne, les droits individuels et les droits des minorités ne peuvent garantir l'épanouissement d'une langue et d'une culture spécifiques. La préservation de l'identité passe par l'appartenance à un territoire et à un État qui incarnent concrètement l'existence collective. L'individu ne peut porter seul le fardeau du destin national surtout dans le contexte canadien où la politique officielle du bilinguisme et du multiculturalisme risque à brève échéance de conduire à l'assimilation des Québécois francophones, ce processus s'étant avéré irréversible dans les provinces hors Québec. L'évolution du statut d'une langue est une question de rapport de forces démographique et politique et ne peut être laissée aux hasards des ambitions individuelles. Comme le Québec est le seul territoire où les francophones sont en majorité et peuvent contrôler un gouvernement et puisque la plupart des Québécois s'identifient d'abord et avant tout comme Québécois², il revient à l'État du Québec d'assurer la promotion de la langue française et de l'identité québécoise. Or, cette exigence est inconciliable avec le nationalisme canadien qui non seulement refuse de reconnaître l'existence du peuple québécois mais qui combat activement l'affirmation identitaire québécoise.

.....
2. Maurice Pinard, "The Quebec Independence Movement: A Dramatic pre-emergence" *Journal of International Affairs*, Hiver 1992.

Pour sortir d'un système de domination

Les souverainistes considèrent que le Canada est fondé sur une oppression nationale et que la constitution canadienne n'a pas de légitimité historique puisqu'elle a été adoptée par un parlement étranger pour satisfaire les intérêts de l'Empire britannique et qu'elle n'a jamais été ratifiée par le peuple. Cet argument de l'absence de légitimité a été repris plus récemment à la suite du rapatriement unilatéral de la constitution en 1981-1982 qui a eu pour effet d'imposer une formule d'amendement et une charte des droits sans que la population ne soit consultée et en dépit d'un désaccord formel et bipartisan de l'Assemblée nationale du Québec.

La domination politique du Québec à l'intérieur du système canadien va de pair avec l'évolution démographique du Canada car la proportion de la population québécoise diminue constamment dans l'ensemble canadien. On peut désormais gouverner le Canada sans tenir compte du Québec. Pour exercer une influence dans le système politique canadien, les Québécois doivent concentrer leurs votes sur un seul parti pour faire élire un maximum de députés québécois qui pourront ainsi peser dans la balance du pouvoir. Cette logique unanimiste est débilitante car elle limite la liberté du choix politique.

Pour rendre la gestion des affaires publiques plus rationnelle

Le discours souverainiste entretient et renouvelle périodiquement son arsenal de critiques du fonctionnement du fédéralisme canadien. On dénonce les tendances à la centralisation, à l'uniformisation, les effets structurels délétères sur le développement économique du Québec, les conflits de juridiction qui nuisent à l'efficacité de la gestion du bien public, les abus du pouvoir de dépenser, les réductions

tions des paiements de transfert, les iniquités dans les subventions etc. Il s'agit de démontrer que non seulement le Québec n'a pas les pouvoirs suffisants pour assumer des responsabilités normales d'un État national, mais aussi qu'il y a de nombreux chevauchements de compétences entre les deux paliers de gouvernement et que le gouvernement fédéral a tendance à s'ingérer de plus en plus dans les champs de juridiction provinciale afin d'imposer des politiques et des normes nationales qui restreignent d'autant l'autonomie des provinces. Soulignons que cette critique n'est pas propre aux souverainistes mais qu'elle est partagée par des fédéralistes québécois qui revendiquent une réforme de la fédération canadienne. On retrouve dans cette argumentation ce qu'on appelle les demandes traditionnelles du Québec qui ont été formulées aussi bien par l'Union nationale que par le Parti libéral du Québec. Le rapport de la Commission Bélanger-Campeau illustre parfaitement ces critiques. On y soutenait entre autres que les conflits de juridiction nuisaient à l'assainissement des finances publiques et que la concurrence entre les deux niveaux de gouvernement produisait du gaspillage de ressources et des incohérences dans les politiques publiques. La plus récente manifestation de ces dédoublements fut les bourses du millénaire qui dédoublaient le système québécois des prêts-bourses. Le fédéralisme aux dires des souverainistes engendre donc un déficit de rationalité que la souveraineté pourrait corriger.

Un État souverain donnerait aussi aux Québécois le contrôle des leviers de développement économique et social. Le Québec ne serait plus à la merci du gouvernement fédéral qui change unilatéralement les règles du jeu et réduit d'autant l'efficacité des politiques québécoises.

Pour améliorer le fonctionnement de la démocratie

L'État canadien ne satisfait pas les hautes exigences d'une société démocratique. C'est d'abord une monarchie et même si on nous dit que celle-ci n'est que symbolique, il en découle implicitement une conception dirigiste du gouvernement. Le premier ministre dans le système parlementaire d'inspiration britannique a les pouvoirs d'un monarque. Il nomme le gouverneur-général du Canada, les lieutenants-gouverneurs, les membres de la Cour suprême et des cours fédérales, les membres du Sénat, les présidents des corporations de la Couronne etc. Le fonctionnement du fédéralisme éloigne les citoyens de la prise de décision et entretient de la confusion quant aux responsabilités des différents paliers de gouvernement.

Le fédéralisme produit un effet de distanciation entre le citoyen et ceux qui prennent effectivement les décisions. En superposant les centres de décisions, il brouille la responsabilité des dirigeants et accroît le pouvoir de la bureaucratie. Le citoyen n'est pas toujours en mesure de savoir qui décide quoi et les politiciens peuvent se renvoyer les responsabilités et les torts d'un niveau de gouvernement à l'autre.

La Constitution canadienne est anti-démocratique car elle procède d'une loi archaïque votée par un parlement étranger. Elle entretient la confusion sur le partage des pouvoirs et ne permet pas à un citoyen d'avoir une idée claire des responsabilités des divers ordres de gouvernement. Une constitution écrite sert précisément à rendre transparentes les règles du jeu politique. Or, celle du Canada n'a pour ainsi dire aucune utilité pour le citoyen qui veut savoir qui fait quoi.

Le déficit démocratique se manifeste aussi dans les déséquilibres entre les ressources financières qu'accapare le gouvernement fédéral et les responsabilités qu'ont à

assumer les provinces qui elles n'ont pas les revenus nécessaires pour remplir leurs obligations. Les services les plus coûteux sont de juridiction provinciale alors que les provinces n'ont pas les capacités fiscales et financières.

Le fédéralisme bloque aussi toute réforme du mode de scrutin car une province qui dérogerait à la règle du scrutin uninominal à un tour s'affaiblirait politiquement dans ses relations avec le reste du Canada. Le mode de scrutin en vigueur au Canada qu'on appelle le scrutin de majorité simple réduit l'éventail de choix des citoyens à deux ou trois partis. C'est le moins démocratique des modes de scrutin car il crée une distorsion entre le nombre de votes obtenus par un parti et le nombre de candidats élus. Ainsi, le Parti libéral du Canada gouverne le Canada et impose ses diktats alors qu'il n'a recueilli que 38 % des votes aux élections de 1997 ce qui lui a donné 51,5 % des sièges. Si on désirait améliorer la représentation des citoyens en instaurant un scrutin proportionnel au Québec, tout en restant à l'intérieur du système canadien, le gouvernement du Québec serait plus faible que ses homologues provinciaux, car ce gouvernement serait formé par une coalition de partis et il pourrait difficilement parler d'une seule voix. Il serait aussi moins stable car la défection d'un parti de la coalition gouvernementale pourrait lui faire perdre la majorité. Dans de telles conditions, il serait beaucoup moins efficace pour négocier avec le gouvernement canadien. Le fédéralisme canadien bloque la démocratisation de la vie politique québécoise.

Pour participer à la mondialisation

Contrairement à ce que prétendent les fédéralistes, la constitution des grands ensembles économiques est compatible avec la souveraineté des petites nations. Plus les tendances à la mondialisation économique s'affirment plus les espaces politiques tendent à recouper les identités

nationales. Ce phénomène est attesté par l'émergence d'un grand nombre de nouvelles nations. Plus les centres de décision s'internationalisent plus une nation doit être présente pour faire valoir ses intérêts et participer aux décisions. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, la mondialisation n'est pas synonyme de déclin de la souveraineté étatique. Il y a plutôt déplacement des champs d'intervention des États qui délaissent leurs pouvoirs de réglementation économiques et libéralisent les échanges, mais qui en même temps accroissent leurs capacités de contrôle dans d'autres secteurs comme l'immigration, les politiques de population et les politiques de construction identitaire. La volonté du gouvernement canadien de s'ingérer dans la gestion des programmes de santé en est une bonne illustration. Si la souveraineté était moins importante à l'heure de la mondialisation, le gouvernement canadien accepterait de se départir de ses pouvoirs et favoriserait une plus grande autonomie des provinces. Par sa volonté d'imposer une politique nationale dans les champs de compétence des provinces, le gouvernement canadien fait la preuve que la souveraineté et le pouvoir politique qui en découle sont toujours essentiels au développement d'un peuple.

Pour débloquent l'impasse constitutionnelle

Depuis le rapatriement unilatéral de la Constitution, le fédéralisme n'est pas réformable. Après quarante ans de négociations constitutionnelles, tous les partis qui se sont succédé au pouvoir ont échoué dans leurs tentatives d'obtenir une révision du partage des pouvoirs. Au lieu d'accroître ses champs de juridiction, le Québec a au contraire perdu la maîtrise de la politique linguistique, de la politique sociale et de la politique culturelle. L'introduction de la Charte des droits et les différents jugements de la Cour suprême ont réduit l'autonomie provinciale comme une peau de chagrin.

Les autorités politiques canadiennes et les Canadiens veulent un système où le gouvernement fédéral se comporte comme un gouvernement national et décide pour l'ensemble du Canada. Il n'y a donc plus d'espoir et d'espace pour la thèse du statut particulier. Les Canadiens jugent inacceptable un fédéralisme à géométrie variable. Le fédéralisme ne peut plus être réformé dans le respect des besoins du Québec.

Pour ne plus être minoritaire

Tout en étant conjoncturellement pertinents, ces arguments évoqués précédemment ne sont pas fondamentaux. Le vice fondamental du fédéralisme canadien est qu'il ne permet pas de réconcilier le besoin d'identité collective et le désir de liberté individuelle, qu'il enferme l'individu dans la logique de l'ethnicité et fait du Canadien français un être enchaîné au carcan de la survivance.

Être Canadien français signifie d'abord accepter de fonctionner selon la logique du minoritaire qui peut se résumer ainsi : n'être jamais la source de son destin. L'essentiel de la pensée canadienne-française a été et demeure d'assumer et d'intérioriser la nécessité de la dépendance politique. La pensée canadienne-française postule que la survie et le progrès de la nation dépendent d'une puissance extérieure : soit la Grande-Bretagne au XIX^e siècle, soit le pouvoir fédéral au XX^e siècle. La politique du minoritaire consiste à conclure un pacte où il obtient la protection en échange de sa soumission à cette puissance extérieure qui, selon les circonstances, la lui accordera selon qu'elle sert ses intérêts stratégiques.

Il y a toutefois des conditions pour que la logique du minoritaire porte fruits. Les axes de la culture politique du minoritaire doivent être la modération dans les revendications et la résignation dans l'adversité. Il faut accepter son sort, s'accommoder des décisions de la majorité, faire

contre mauvaise fortune bon cœur, borner le champ des possibles aux volontés de l'autre et toujours trouver des interprétations favorables à des situations ou à des projets qui désavantagent. Fuir le conflit ou l'affrontement est le mot d'ordre. Il faut plutôt chercher à gagner du temps, retarder les échéances et essayer de se gagner les bonnes grâces de la puissance tutélaire.

Mais que vaut ce pacte pour le dominant qui sait que le minoritaire adopte comme valeur fondamentale de son identité le refus d'aller jusqu'à la rupture? Et que peut faire le minoritaire lorsque le dominant ne respecte pas le contrat imaginaire? Rien, sinon compenser son impuissance par l'espoir de jours meilleurs. Il se dira alors qu'il faut accorder une autre chance au système de s'amender.

Un tel système intellectuel offre peu de satisfaction concrète car son efficacité est conditionnée par une volonté extérieure qui a ses propres intérêts et sa propre dynamique. Elle est aussi confrontée aux effets inexorables de la loi du nombre qui affaiblit constamment son pouvoir de négociation. Il en résulte une déception chronique et une fatigue politique, la minorité s'anémiant dans des luttes toujours à recommencer. En ne se percevant qu'à travers l'œil de l'autre, le minoritaire en vient à vouloir lui ressembler pour en finir avec une différence qui l'enferme dans l'incertitude existentielle. Cette logique en conduira plusieurs à repousser leur identité dans la sphère de la vie privée et familiale et à accepter en fin de compte de se laisser intégrer et assimiler afin d'échapper au destin de Sisyphe.

À quoi bon survivre pour laisser un héritage culturel de plus en plus étriqué et délabré? Le fédéralisme canadien conduit les Canadiens français à l'alternative suivante: soit choisir de changer d'identité en s'assimilant à la majorité, soit maintenir une double identité et jouer un double jeu. Ainsi, écartelé entre deux appartenances, le Canadien français érige l'ambiguïté en système de valeur et pousse la

duplicité au sublime en en faisant un trait fondamental de son identité. Mais la double identité est débilitante et elle nuit à l'épanouissement personnel puisque le minoritaire doit toujours conditionner ses choix à la situation de son groupe.

Être Canadien français signifie appartenir à une minorité ethnique et notre histoire collective nous rappelle que cette appartenance est sclérosante pour les individus parce qu'elle est vouée par définition à la conservation du groupe. La lutte pour la survivance est le seul avenir possible pour un peuple minoritaire et cette situation ne permet pas de participer pleinement à l'expérience humaine parce qu'elle nous enferme dans une logique de la récrimination et oblige au repli sur soi.

Le destin du minoritaire empêche l'individu d'être libre. Il asservit la conscience à la précarité du groupe ce qui réduit les marges de liberté car la condition essentielle de la survie est la cohésion qu'impose la logique du marchandage dans un rapport de subordination. Cette situation n'a rien de stimulant, rien qui invite au dépassement de soi ou qui pousse à l'audace créatrice. À ce destin replié, courbé sous les vents de l'histoire et écrasé par l'infériorité numérique, le souverainiste préfère les risques de vie qu'offre l'indépendance. C'est le sens de l'appartenance, la définition de l'identité qui est l'enjeu majeur de la souveraineté où nous avons à choisir entre le statut de minorité et le statut de peuple.

Dans les sociétés modernes, c'est le politique qui est le lieu de l'identité collective, qui l'incarne, lui donne sa cohérence et la perpétue. Or, l'État canadien est la négation de cette nécessité. Il sépare la citoyenneté de l'identité car il force le Québécois à accepter une nationalité qui n'est pas la sienne.

Le projet de souveraineté québécoise règle le problème de l'identité en nous donnant un pays où l'individu n'a

plus à porter le fardeau du destin collectif. La souveraineté politique permet à la subjectivité de s'accomplir en transférant à l'État la responsabilité de la cohésion et de la persistance du vouloir vivre collectif. La souveraineté politique c'est l'accession de l'identité québécoise à l'universalité. L'indépendance ne rendra pas les Québécois meilleurs ou pires que les autres, elle leur permettra simplement d'être comme les autres peuples et d'inscrire leur expérience spécifique dans l'universalité.

Que sera la nation québécoise ?

L'indépendance politique nous ouvrira les portes de la modernité. Après deux siècles de subordination politique, nous retrouverons tous les pouvoirs indispensables pour construire une société qui nous ressemble et qui réconcilie notre culture et nos institutions. Nous accomplirons notre projet de mettre au monde une nation civique, démocratique et francophone. Cette culture civique sera libérée des avatars de la condition du minoritaire et pourra enfin exprimer son potentiel de générosité, de tolérance et d'ouverture. En devenant une nation, nous nous libérerons des réflexes ethniques et nous pourrons fonder l'identité sur le critère de la citoyenneté. En nous libérant des conflits d'appartenances et de loyauté, nous pourrons assumer les défis de l'intégration et du pluralisme.

Nous retrouverons les espoirs et les ambitions du mouvement patriotique qui avant d'être écrasé militairement par l'armée britannique participait au mouvement universel de l'émancipation démocratique. Nous pourrons vivre sans méfiance et mesquinerie l'exercice des droits individuels. Libérés des contradictions et des incertitudes entretenues par notre condition minoritaire, nous pourrons aménager de nouveaux rapports avec ceux qui veulent partager notre destin. Les différences de langue et de culture seront intégrées positivement dans le vouloir vivre

collectif. Nous assumerons la responsabilité de la bonne entente et de l'épanouissement de tous les citoyens.

Nous voulons construire une nation accueillante, pacifique et respectueuse de la liberté, de l'égalité et de la dignité des individus. L'intégration, la participation et la solidarité régiront notre développement. ◇

U ULTIMA ASSURANCES
ET SERVICES FINANCIERS MD

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377

STA

Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer

Président

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560

Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie

Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

« Comment dit-on goguenard en québécois ? »

.....

Richard Weillbrenner*

Les déformations de la langue française deviennent de plus en plus nombreuses ; il est grand temps de réagir énergiquement si l'on ne veut pas voir s'accroître une décadence qui a commencé vers la fin du XIX^e siècle.

Jean Boisson,

Les inexactitudes et singularités de la langue française moderne.

Maurice Lamertin, Bruxelles, Librairie Fischbacher, Paris, 1930.

Qui entend faire quelque chose pour opposer un frein au mouvement de débraillement qui caractérise un certain usage de notre langue de ce côté-ci de l'Atlantique apprend vite à ramer à contre-courant. Il découvre tout aussi rapidement que le courant est fort, et qu'il charrie de grandes quantités de débris.

Il faut du muscle, de la vaillance, de l'*acharnation*, comme disaient les anciens, à qui prétend débrouiller une affaire aussi complexe et délicate – et mal comprise – que l'usage *correct* du français en Amérique du Nord.

.....
* Traducteur.

Une première constatation s'impose, comme une évidence : l'épineuse question ne fait pas l'unanimité et les avis sont presque toujours radicalement opposés. Il serait inopportun d'entrer ici dans tous les détails de l'éternelle querelle des puristes et des laxistes qui ont dressé les uns contre les autres les tenants de l'une ou l'autre thèse. Rappelons simplement, aux fins d'illustrer notre propos, un débat qui avait été organisé dans le cadre des déjeuners-causeries de la Société des traducteurs du Québec¹ au milieu des années 70, et qui réunissait l'écrivain Victor-Lévy Beaulieu et le linguiste Pierre Beaudry.

L'annonce de cette rencontre avait suscité un vif intérêt parmi les membres de la société savante. M. Beaudry était connu pour son orthodoxie et ses positions tranchées, qu'il défendait avec ardeur dans une chronique publiée dans *La Presse*, et qui s'intitulait joliment *Les maux de notre langue*. Quant à Victor-Lévy Beaulieu, il passait pour un original à la plume incisive à qui il ne répugnait pas de dire vertement ce qu'il pensait, comme il le pensait, sans se soucier de savoir si cela plaisait ou non. Peut-être même souhaitait-il secrètement que cela ne plût point.

Or, ce jour-là, le *Caf' conc'* du Château Champlain, où les déjeuners avaient lieu, s'était vite rempli d'un auditoire curieux, savourant d'avance un échange qui promettait de ne pas manquer de piquant.

Tout le monde n'était pas toujours d'accord sur tout ce que disait M. Beaudry, cet homme au verbe parfois cinglant², mais on s'attendait à ce qu'il trouvât un auditoire gagné d'avance chez des traducteurs qui avaient pour la plupart reçu une formation universitaire et dont les maîtres et les supérieurs étaient majoritairement d'origine européenne (pour ne pas dire française). Quand les patrons

1. Devenue l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec.

2. Nous avons personnellement entendu M. Beaudry traiter d'*imbécile* un jeune collègue qui venait d'affirmer que la parlure des gens d'ici était peut-être le fer de lance de l'évolution de la langue française dans le monde contemporain.

des services de traduction étaient « de nationalité canadienne-française », comme le chantait encore naguère le poète, ils se montraient plus sévères qu'un garde-chiourme en matière de dogme langagier. Aux sentiers peu battus d'une éventuelle norme à inventer pour dire la vie et la société d'ici, ils préféraient emprunter la voie royale d'un ordre linguistique officiel, fût-il décidé par une lointaine Sacrée Académie.

Par conséquent, rares étaient les traducteurs (sauf, peut-être, ceux qui s'étaient spécialisés dans un domaine technique) qui osaient créer des mots pour désigner une réalité nouvelle ou qui se risquaient à utiliser un régionalisme pour parler d'une réalité... régionale. On se souviendra de la lutte féroce que livrèrent aux côtés de M. Beaudry les pourfendeurs des travers langagiers de cette époque à nos *bancs de neige* et à notre *poudrerie*.

Quoi qu'il en soit, contre toute attente, devant un auditoire des plus conservateur, le débat entre MM. Beaulieu et Beaudry avait tourné à l'avantage d'un Victor-Lévy Beaulieu gouailleur, roublard, « narquois comme tout bon Québécois », et qui éprouvait visiblement une joie malicieuse à provoquer son vis-à-vis par des formules lapidaires qui avaient l'heur (pour lui) et le malheur (pour M. Beaudry) de faire passer un frisson de plaisir sacrilège dans le dos d'un public qui s'efforçait (quand même) de ne pas témoigner trop ouvertement à l'iconoclaste sa sympathie.

C'est ainsi que, devant un Pierre Beaudry contrarié et un peu décontenancé, Victor-Lévy Beaulieu affirmait que la grammaire et la syntaxe françaises « classiques » avaient fait leur temps, et qu'il serait opportun de réformer notre orthographe de manière à en assurer l'adéquation avec la langue parlée. En réponse à une question de M. Beaudry, Victor-Lévy Beaulieu déclara qu'il fallait désormais écrire « tab » et non pas « table », puisqu'aussi bien personne ne prononçait plus la dernière syllabe, rappelant qu'un phénomène semblable avait progressivement transformé

l'ancêtre romain de ce mot (*tabulum*). Il s'agissait, selon lui, d'une évolution normale, et il n'y avait pas lieu de déchirer ses vêtements sur la place publique si, d'aventure, un citoyen choisissait d'emboîter le pas à ce mouvement parfaitement naturel que suivait la langue française.

Cet argument un peu court que défendait Victor-Lévy Beaulieu n'était pas nouveau. D'autres avant lui (et bien plus savants que lui) avaient prôné la modernisation des règles et réclamé que l'on mît à l'heure le sablier de mes-sires Grevisse, Calvet et Chompret, Vinay et Darbelnet, pour ne mentionner que quelques-uns des fossiles aux-quels M. Beaulieu pensait peut-être en son for intérieur. D'éminents linguistes et phonéticiens s'étaient prononcés pour un grand ménage des écuries de la langue.

Même l'Académie française, qu'on ne saurait soupçonner de fronde, juge parfois utile d'adapter par un arrêté l'orthographe de certains mots à un usage contemporain.

À notre avis, cependant, ces interventions de l'Académie sont tout aussi intempestives qu'importunes et ont un relent d'opportunisme suspect qui fait qu'elles n'aboutissent souvent qu'à brouiller les cartes et à alimenter des débats stériles. On a vu ce que les prises de position des Immortels ont donné dans le cas de la sexualisation des titres et des fonctions. Cette question est d'ailleurs loin de faire l'accord entre les personnes, et elle est encore plus loin d'être résolue.

Quoi qu'il en soit, tant et aussi longtemps que, ne faisant aucun cas des décrets de l'Académie, les écrivains continueront d'écrire « les chevaux », les amateurs de néo-libéralisme linguistique auront beau ruer dans les bran-cards et faire de « chevaux » ou « chevas » la nouvelle marque du pluriel de ce mot pour satisfaire des ignorants et des paresseux qui reculent devant l'effort (herculéen) qui consiste à apprendre la liste (interminable) d'adjectifs et de substantifs qui font exception à la règle (contraignante) du

pluriel masculin en *-aux* (une bonne demi-douzaine d'adjectifs et six noms usuels) – ouf! c'est beaucoup, en effet, pour qui a un vocabulaire de trois cents mots, eh bien, tant que Victor-Lévy Beaulieu lui-même continuera d'écrire « les chevaux », le lecteur pourra dormir tranquille, les néolibéralistes de la langue n'auront réussi qu'à atteler la bête derrière la charrette. Ils n'iront donc pas très loin.

Pour ce qui est du mot « table », dont Victor-Lévy Beaulieu faisait son cheval de bataille à cette mémorable joute qui l'opposa à Pierre Beaudry, n'était-il pas téméraire d'affirmer que plus personne n'en prononçait la dernière syllabe? Victor-Lévy Beaulieu avait peut-être raison en ce qui concerne un usage trop répandu au Québec, encore que cela ne soit pas le cas ni dans tous les milieux ni dans toutes les régions, ni même en toutes circonstances, mais peut-on démontrer qu'il en est ainsi dans les autres pays de langue française? Assurément non, et c'est plutôt le contraire qui est vrai. Il n'y a vraiment que de notre côté de l'Atlantique que le français tire à hue et à dia avec le succès qu'on lui connaît...

De toute façon, ce n'est pas la prononciation des mots qui, en français (sauf dans le cas des onomatopées, encore que de façon assez restreinte), en commande l'orthographe, mais le contraire: c'est l'orthographe qui en détermine la prononciation. Le mot « oiseau » se prononce « *wazo* » parce que les lettres « *oi* » font « *wa* » et que les lettres « *eau* » font « *o* ». On ne trouvera à cela rien de sorcier. Il n'est pas nécessaire d'être passé maître en phonétique historique du français pour le comprendre. Il suffit d'apprendre une fois pour toutes l'orthographe de ce mot pour écrire « oiseau » de façon à pouvoir être compris d'un éventuel lecteur.

C'est pourquoi l'oralisation de l'orthographe est une si mauvaise idée, inspirée par un sentiment d'impuissance et par la démission.³ Et puis n'oublions pas que la prononciation est indissociable de l'accent et que l'écriture au son risquerait d'entraîner une multiplication des formes écrites

qui ne servirait pas la cause de la communication. Qu'arriverait-il si tout un chacun, se prévalant du « fantasme d'une absolue liberté individuelle »⁴ se mettait à écrire « par oreille » ? Certaines personnes écriraient « lindi » et « mainant », tandis que d'autres écriraient « lundi » et « maintenant »... et nous verrions poindre à l'horizon une joyeuse cacographie !

Cette maladie qui s'attaque à la langue pour en grignoter les éléments constitutifs est un mal qui gagne aussi l'esprit (à moins que ce ne soit l'inverse). La langue n'est pas qu'un accessoire négligeable de la personnalité humaine que l'on peut altérer à sa guise sans en compromettre sérieusement l'efficacité, sans l'éloigner de son objet (qui est de communiquer, bien sûr), sans en enrayer les mécanismes de perception et de description du monde. Les mots qu'on utilise pour nommer les choses ne sont pas des pièces interchangeables que l'on peut permuter selon ses humeurs chagrines ou affecter à d'autres fonctions suivant les joyeux caprices du premier venu sans courir le risque de semer la confusion dans ses échanges avec les autres.

S'il prend à N... la fantaisie de qualifier d'*écœurant* un vin qu'il trouve exquis, il faudra bien qu'il s'attende au scepticisme de son interlocuteur quant à la justesse de son choix de mot pour exprimer son appréciation.

-
3. L'oralisation aurait pour objet de simplifier les choses. À première vue, en effet, il paraît plus simple d'écrire *wazo* que *oiseau*. Mais comment indiquera-t-on les différents sons de la voyelle « o », qui compterait une trentaine de graphies différentes, par exemple, – *au* (exhaustif, papauté, landau), – *aud* (salaud, crapaud), – *aut* (chaut, héraut), – *aux* (chevaux, etc.), – *eau* (troupeau, cerveau, écheveau), – *eault* (Meurseault, Arseneault), – *o* (rigolo, porc, somme, cloporte), – *ô* (apôtre, suppôt, plutôt), – *od* (pernod), – *os* (héros, dos), – *ot* (levrot, jeunot, paletot) ? À supposer que l'on retienne la lettre « o » comme unique signe orthographique du son « o », le mot papauté, par exemple, deviendrait papoté ; le féminin de chaud, qui s'écrirait cho, deviendrait... quoi ? Et comment distinguerait-on « côte » de « cote », « nôtre » de « notre » ?
 4. Jean Pichette, rédacteur en chef de la revue *Relations*, dans *Le Devoir* du lundi 10 mars 2000.

Il n'y a là rien de banal, quoi qu'en peuvent penser les gros malins de nos médias électroniques qui, rejetant toute responsabilité quant à l'influence qu'ils exercent sur l'auditoire, se conduisent sur le plan de la langue comme s'ils étaient à la taverne ou au café avec leurs petits copains, et se permettent des mots et expressions qui n'ont pas leur place dans le discours d'un journaliste ou d'un animateur d'émissions d'information ou d'affaires publiques de Radio-Canada, par exemple⁵.

On pourrait objecter que les poètes prennent bien la liberté de jongler avec les mots, de les détourner de leur sens propre, de les corrompre et, au besoin, de les pervertir tout en « tordant son cou » à la rime quand la rime empêche la floraison de la poésie, ou quand ils sentent monter en eux l'urgence d'inspirer aux mots un supplément d'âme afin de porter aux nues leurs élans transcendants ou de faire jaillir des profondeurs du plus noir de leur être métempsychique des émanations inquiétantes qui font frémir le lecteur...

Mais un monde sépare l'ouvrage des poètes et le brouet infâme qu'on sert sur les ondes de notre radio et de notre télévision publiques. La langue gagne en grâce et en finesse aux manipulations habiles de l'artiste de la plume, mais elle perd de sa majesté quand elle est à la merci d'un bonimenteur dont le seul talent est parfois celui d'avoir une « voix » qui résonne bien dans le micro – peu importe les ratés de diction du propriétaire du gosier, peu importe que celui-ci raisonne comme une casserole...

Un bûcheron prend meilleur soin de ses outils. Quel contremaître endurera sur son chantier un travailleur forestier qui se montrerait peu soucieux d'assurer un bon

.....
5. C'est le cas des « là, i'é comm' djemmé sur l'autoroute » d'un René Homier-Roy et des « i'é-t-en train d'péter une fiouse, passez-moi l'expression » d'un Jean Dussault. Eh bien, non : nous ne la leur passons pas, l'expression – ni à l'un ni à l'autre. Un tel dévergondage est intolérable. Si MM. Roy et Dussault veulent faire de la radio de bas-fonds, ça les regarde, mais ils se trompent d'antenne.

entretien de sa tronçonneuse, qui négligerait de la garnir d'huile, de l'aiguiser, d'assurer une tension appropriée de la chaîne, et qui se mettrait par conséquent dans l'impossibilité de donner son plein rendement? Poser la question, c'est y répondre.

Si Radio-Canada était à la hauteur de la qualité dont elle se vante, quel réalisateur, quel directeur de l'information, quel vice-président des services français, quel ombudsman, quel CRTC tolérerait des inepties « en québécois » du genre « *on est bin tannés, là* » ; « *i étaient là* » ; « *c'ta des sièges en bois dans c'temps-là* » ; « *i ont* » ; « *la déliciosité* » ; « *la victime pressentie* » ; « *être scotché à la télé* », etc.

Ainsi s'expriment pourtant sans retenue de grosses vedettes bouffies d'orgueil qui traînent le français dans la boue, mais qu'il faudrait prendre « avec des gants blancs »...

Ces communicateurs professionnels (?) sont payés à même les deniers publics. Ce qu'ils font sur les ondes, ils le font en public, et non pas dans leur salon particulier. Ils ont des normes à respecter en ce qui concerne le niveau de langue approprié au travail qu'ils font. Quoi qu'ils en aient, ils sont investis d'une responsabilité face aux auditeurs non seulement quant au fond, mais aussi quant à la forme de leur discours. À une époque où il semble plus vrai que jamais que « le médium est le message », il est inconcevable, bien que ce soit la triste réalité, que les supérieurs de ces *intouchables* soient impuissants à les corriger, et ce, malgré les protestations quotidiennes d'un nombre croissant d'auditeurs et de téléspectateurs outrés du délabrement linguistique qui entache gravement la réputation de qualité dont jouissait (à juste titre) il n'y a pas si longtemps Radio-Canada.

Victoire du laxisme

La rencontre entre MM. Beaudry et Beaulieu avait eu un dénouement inattendu. Le vieux lion s'était-il montré

trop intransigeant au goût d'une société qui commençait à humer les parfums d'une liberté d'expression qu'elle n'avait guère connue jusque-là ? Était-il allé trop loin dans sa loyauté envers Madame la langue française⁶, dont il se faisait le chevalier servant contre ce jeune dragon de Beaulieu qui semblait déterminé à croquer la dame sans pudeur ? Nous le croyons. Nous pensons que Pierre Beaudry s'était enfermé lui-même dans une dialectique dont il ne lui était plus possible de se déprendre sans renier tout ce pour quoi il se battait depuis des années. Il n'y avait pas de place, dans ce combat, pour les compromissions. Il refusa d'en faire, se raidit dans ses positions, devint radical et finit par parler tout seul. Figure héroïque, Pierre Beaudry fut l'un des derniers grands défenseurs d'un conformisme de la langue qui n'avait plus la cote d'amour, même chez ses pairs.

Or l'avenir montra ce que le passé, pourtant, avait déjà montré à l'envi, c'est-à-dire que la liberté est toujours l'objet des pires abus quand elle tombe au pouvoir de qui ne sait pas en user. Il est plus difficile d'*apprendre* la liberté que de *prendre* la Bastille.

Le relâchement linguistique qui accompagna l'émergence de la révolution contre-culturelle et du nationalisme politique québécois, et qui se voulait le signe, l'expression, sinon l'étendard de l'émancipation d'un peuple, donna lieu à toutes sortes d'excès. Nul ne saura jamais le tort que firent à la langue française en terre d'Amérique les apôtres du *joual*, ce parler incompréhensible pour tous les autres peuples de langue française du monde, ce parler impossible à écrire autrement qu'au moyen de la transcription phonétique ou en ayant recours à des contorsions orthographiques qui défigurent et dénaturent les mots, impossible à traduire sinon qu'en le faisant passer par l'étape obligée d'une première version *en français normatif*.

.....
6. Expression empruntée à Jean Duché, *Mémoires de Madame la Langue française*, Olivier Orban, 1985.

On aura voulu donner au *joual* des lettres de noblesse parce que des écrivains l'auront utilisé dans leurs romans, pièces de théâtre, chansons ou poésies. Certes, notre patrimoine littéraire est riche d'œuvres importantes où les protagonistes s'expriment dans la langue du peuple, et il n'a pas fallu attendre Jacques Renaud pour cela. D'ailleurs, tous les écrivains de toutes les époques et de toutes les cultures ont fait parler à leurs personnages la langue du milieu auquel ils appartenaient. Les nôtres n'ont pas fait exception. Menaud, Romain Heurfiles, le Survenant, Séraphin Poudrier, Florentine Lacasse, Bousille, Maman Plouffe et combien d'autres héros de notre littérature nationale ont tour à tour été les témoins de leur société, avec ses coutumes, ses valeurs, ses vertus et ses vices, sa langue...

Mais il y a une différence entre faire parler des personnages dans la langue du terroir ou du bas-quartier où ils sont nés et vouloir faire de ces parlers la norme pour l'ensemble de la société et l'enseigner en tant que telle dans les écoles, ainsi que l'ont proposé des illuminés de la révolution contre-culturelle des années 70.

Une telle proposition est absurde. Elle équivaut à demander de hisser au rang de langue nationale le jargon de la moindre activité professionnelle, ce jargon fût-il celui des avocats, des médecins, des notaires, des banquiers... voire des linguistes !

Ce n'est pas par mépris ni parce que nous sommes pris d'un sentiment de honte que nous dénonçons la joualisation de notre langue, mais parce que le joual est une carriole brinquebalante, une chignole, une *minoune* tout juste bonne pour la casse, et qui ne sera jamais une langue de civilisation.

Disons-le tout net : le joual n'est pas une langue, c'est un *niveau de langue*. Dans la meilleure des hypothèses, il occupe le bas de la hiérarchie. Selon la classification fournie par André Clas et Paul A. Horguelin, dans *Le*

*français, langue des affaires*⁷, « on distingue, en général, quatre niveaux de langue : le niveau recherché, le niveau correct, le niveau familier et le niveau populaire ». D'autres auteurs ajoutent le niveau « vulgaire », au bas de la liste.

Pour en finir avec le joulal, disons simplement qu'il n'est pas seulement un parler, mais une façon de voir le monde. Parler joulal plutôt que de parler français, c'est se priver de ce qu'il y a de meilleur à la table de la vie pour consommer ce qu'il y a de plus mauvais. La langue française, notre langue, recèle nombre de difficultés, il faut en convenir, mais aucune de ces difficultés n'est insurmontable. Et rien ne permet d'affirmer que le joulal serait une solution de rechange intéressante, voire plus facile.

Quoi ! Il faudrait qu'une fois devenus Québécois, les descendants des explorateurs et des colons français qui ont découvert et développé la *Neuve France*, qui ont survécu de peine et de misère à l'isolement dans lequel les a plongés la cession du Canada à l'Angleterre, qui ont tenu bon contre vents et marées pour conserver leur culture et leur identité françaises pendant deux siècles d'occupation et de domination – il faudrait qu'une fois devenus Québécois ils se créent une nouvelle langue, distincte de celle de leurs ancêtres, afin de se conforter dans leur nouvelle ethnicité québécoise ?

S'il y a lieu de libérer la société québécoise de quelque chose, ce n'est certainement pas du soi-disant impérialisme culturel de la France. Il est plus opportun de la délivrer du fouillis d'idées (ou ce qui en tient lieu) où elle est plongée présentement quant à ce qui constitue une langue correcte. À la vérité, nous n'avons jamais été aussi loin, comme société, de savoir quelle langue nous voulons parler et écrire et quelle langue nous voulons enseigner à nos enfants. À cet égard, toutes les expériences auront été tentées. Depuis l'apprentissage du français, langue maternelle,

7. McGraw-Hill, Éditeurs, Montréal, 1969.

par des méthodes conçues pour des enfants dont le français est une langue étrangère jusqu'à l'apprentissage du français, langue maternelle, par des méthodes mises au point pour des enfants dyslexiques, on aura donné à de pédants *pédagogues* le pouvoir de réinventer les boutons à quatre trous et de saper les bases de l'enseignement de notre langue sous le prétexte de ne pas traumatiser nos enfants par des devoirs et des leçons trop difficiles pour leur âge.

Enfin, ne tournons pas le fer dans la plaie, rappelons seulement que le mal est fait, que des jeunes « formés » à cette « école » sont devenus « professeurs » de français sans le maîtriser eux-mêmes, avec pour résultat que les enfants qui ont été confiés à leurs bons soins écrivent n'importe comment devenus adultes, comme en fait foi le collier de perles ci-dessous, trouvé à l'occasion d'une pêche miraculeuse sur Internet. Le lecteur voudra bien nous pardonner de le reproduire intégralement, malgré la tristesse que ce texte pourrait inspirer.

« J'ai vécu les deux types d'écoles, le privé et le public. Et laissez moi vous dire qu'au public il manque de matériel d'apprentissage, mais surtout des ressources personnelles, comme par exemple des orthopédagogue, psychologue, infirmière, etc. on essaie de palier ce manque en engageant du personnel moins qualifié, qui coûte moins cher, mais aussi vaudrait moins (je ne veux surtout pas ici insulter ces personnes, je sais combien d'effort elle déploie, mais il faut du monde plus spécialisé).

Le gouvernement n'investit pas à la bonne place, au lieu de payer des calculatrices aux étudiants du primaire (d'ailleurs, ce n'est pas avec ça qu'ils vont apprendre à compter, au contraire) il devrait engager du personnel.

Si le système d'éducation ne change pas je serais contrainte d'envoyer mes enfants lorsqu'ils seront en âge d'aller à l'école, au privé. car au moins, je serais sûre qu'ils aient les ressources appropriées, malheureusement, ça coûte très cher, et je n'ai pas nécessairement les moyens.

J'espère de tout cœur que la nouvelle réforme de l'éducation amènera quelque chose de bien, du moins, la philosophie est bonne. »

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que ce texte a été vraisemblablement rédigé par une personne « qui a fait des études », et non pas par un non-instruit. Cela est manifeste, il y a des signes à cela, qui ne trompent pas.

Mais comme, à ce qu'il paraît, on aura fait croire à cette personne tout au long de son parcours que la forme, au fond, n'avait que bien peu d'importance par rapport à la substantifique moelle du message, qu'elle ne devrait surtout pas se priver d'écrire parce qu'elle ne connaîtrait pas toutes les subtilités des règles de la grammaire, de la syntaxe ou de l'orthographe ; comme on lui aura inculqué l'idée saugrenue qu'elle pouvait faire bon ménage des difficultés inhérentes à la composition d'un texte bien fait et aller droit au but, c'est-à-dire S'EXPRIMER, COMMUNIQUER sans entraves, peu importe comment, eh bien, voilà que cette personne s'exprime maintenant sur la Toile. Cela n'est-il pas formidable ? Que la précision (l'efficacité) de son message laisse gravement à désirer, peu importe : elle COMMUNIQUE ! Que son texte soit littéralement criblé de fautes, qu'à cela ne tienne, Étienne : elle COMMUNIQUE !

L'âge de la confusion

Et puisqu'il est question d'enseignement « libertaire », voici que, faisant écho aux fusions et aux mégafusions qui secouent le commerce mondial, nous nous précipitons tête baissée dans l'âge de la confusion. Une fois lancée la prochaine réforme de l'enseignement annoncée par le ministère de l'Éducation, le maître n'enseignera plus une matière, puisqu'il ne sera plus le dépositaire d'une « connaissance » à transmettre à un élève qui ne la possède pas. Le maître et l'élève évolueront dans le « cadre » (si tant est que l'on puisse parler d'un cadre) de « projets » à réaliser au rythme

choisi par l'élève, dans le sens déterminé par l'élève, et dans les limites fixées par l'élève.

Ainsi, l'élève sera le maître de son apprentissage, alors que le maître sera à la remorque d'un élève qui, lui, devra composer avec le bagage reçu de ses parents avant d'entrer à l'école. Autrement dit, l'enfant qui n'aura pas appris dans sa famille à faire des efforts et qui ne connaîtra pas les limites de sa propre liberté se retrouvera aux prises avec un sérieux problème de comportement et d'adaptation à une « école » où toute autorité sera suspecte, où l'on ne « corrigera » pas les fautes ni ne châtiara les délinquants, mais surtout, une école où l'on n'enseignera rien, puisque l'école sera devenue un terrain de jeu.

Le maître se traînera par terre avec l'enfant, comme nous avons pu le voir à la télévision au cours d'une émission sur la nouvelle réforme, et tous les deux joueront à faire des projets. Et puis le maître ne s'étonnera pas ni ne s'offusquera si l'enfant le tutoie ou l'appelle par son petit nom. Le maître invitera même l'enfant à ne pas l'appeler Monsieur, Madame ou Mademoiselle, mais Tit-Louis, Tripounette ou Madonna. Le but de cette belle initiative est de faire en sorte que l'enfant ne sente pas qu'il existe un pouvoir plus grand que le sien, une autorité au-dessus de la sienne (!), et que la personne qui incarne cette autorité en sait plus que lui aussi bien dans la matière à enseigner que dans la vie.

L'enfant ne saura pas que l'adulte qui se roule par terre confond respect de la personnalité de l'enfant et irresponsabilité de l'adulte, démission du maître.

Osons espérer, cependant, que le hasard viendra à la rescousse de cet enfant pour lui apprendre que, dans le règne animal, le savoir se transmet de génération en génération et qu'il est rarissime que les petits soient livrés à eux-mêmes, abandonnés par leurs parents pour l'apprentissage des aspects de la vie qui ne sont pas conditionnés

génétiqnement, c'est-à-dire innés, « maîtrisés » dès la naissance ; osons espérer que l'enfant apprendra que la mère ourse, par exemple, tient à ce que son ourson réussisse sa vie d'ours et lui enseigne d'autorité tout ce qu'elle sait de la vie en forêt et dans la montagne, notamment sur le langage de l'ours et des autres habitants de ces lieux, et qu'elle lui administre une baffe si, par étourderie ou inexpérience, l'ourson a un comportement préjudiciable à sa propre sécurité... ou se montre simplement insupportable après avoir reçu un avertissement clair de sa mère ; osons espérer, enfin, que l'enfant aura la chance d'apprendre que la mère protège son petit contre les dangers qui l'entourent, surtout le danger de l'ignorance, qui est le plus grand danger de tous.

Jusqu'à nouvel ordre (et le ciel nous préserve de l'avènement d'un tel « ordre »), l'homme fait partie du règne animal. Son intelligence peut bien lui conférer un statut particulier, et l'homme peut bien installer l'homme au sommet de la pyramide des espèces qui composent le règne animal, il n'en reste pas moins que cette position de « roi de la création » entraîne dans son sillage plus que les honneurs et plus que la gloire – elle entraîne la responsabilité. Le lecteur qui serait tenté de sourire à ce qui précède ferait bien de lire (ou de relire) *Le Petit Prince*, d'Antoine de Saint-Exupéry. Or cette responsabilité embrasse la transmission du savoir entre les générations, notamment le savoir-dire et le savoir-écrire.

Nous avons déjà dit qu'il est nécessaire de bien maîtriser sa langue pour bien percevoir le réel et réfléchir intelligemment. Nous croyons en effet que les idées ont besoin d'un instrument bien réglé pour se former avec clarté et précision dans l'esprit de leur auteur. Nous croyons aussi que si nous en sommes à ne plus savoir quelle langue nous voulons pour nous-mêmes et pour nos enfants, c'est que nous avons négligé de soigner cette

prodigieuse création du génie humain qu'est la langue française.

Et voilà que nous nous préparons à transmettre à nos enfants une connaissance encore plus imparfaite de notre langue. Il y a là un illogisme que nous n'arrivons pas à comprendre.

Qui ne souhaite pas disposer d'un instrument parfaitement réglé pour observer le ciel ? Qui voudrait d'une lunette astronomique embuée ? Qui donc se contenterait d'un objectif déformant ? Ainsi semblent penser pourtant les personnes qui affirment que l'enseignement du français peut être prodigué par des « maîtres » qui ne maîtrisent pas eux-mêmes le français et qui rejettent comme « élitiste » et démobilisatrice toute proposition visant à corriger les travaux des étudiants en leur enlevant des points pour les fautes de français.

Le fameux québécois

Certes, on peut exprimer une gamme étendue de concepts et d'émotions en joual. Ce qui fait problème, c'est que le joual est un parler replié sur lui-même, sans ouverture sur le monde. Le joual est incompréhensible pour les citoyens de n'importe quel autre pays de langue française que le Québec, comme il est incompréhensible pour un Allemand, un Anglais, un Italien ou un Suédois qui aurait appris le français ailleurs qu'au Québec.

De même, le *shiack* et le *cajun* sont « du chinois » pour les Québécois eux-mêmes. On se rappellera que lorsque *La Sagouine*, d'Antonine Maillet, a été présentée pour la première fois à Montréal, le programme que l'on remettait au public à son entrée dans le théâtre comportait une liste de termes et expressions du terroir acadien... accompagnés de leurs équivalents français.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, encore moins de s'indigner (comme le font certains linguistes d'ici, partisans de la normalisation d'une *langue québécoise*) de ce que les films canadiens (ou québécois, si l'on préfère) tournés dans « notre langue nationale » soient sous-titrés, voire doublés, préalablement à leur diffusion en France.

On pourra répondre que personne ne prétend que le joual a toutes les qualités d'une langue universelle. Eh bien, il se trouve des gens qui déclarent sans rire que le joual n'est pas un dialecte mais une langue, que cette langue est si belle qu'on doit l'appeler le *québécois*, et qu'il n'y a pas lieu d'en avoir honte, n'en déplaise aux collets montés qui la boudent. Nous reproduisons *in extenso* ci-dessous un article paru dans un journal régional il y a un peu plus d'un an sous la plume d'un chroniqueur qui défendait cette « thèse » avec zèle, témoignant de cette confusion des idées qui découle de notions mal apprises, sommaires, superficielles, irréfléchies. Le titre de son article était « La honte »...

« J'ai honte. Alors je me flagelle, je me griffigne jusqu'au sang, je m'écrapoutis dans un coin comme un chien battu ; pour m'achever je vais me désâmer au travail. J'ai honte.

« Je vous raconte comment je me suis senti en regardant une émission consacrée à la langue du pays à Droit de parole à Télé-Québec.

« La question débattue était celle-ci : AVEZ-VOUS HONTE DE LA LANGUE DES QUÉBÉCOIS ?

« Aïe ! Ça m'a fait mal mais pas là où vous croyez.

« Non, je n'ai pas honte de la langue des Québécois, bien au contraire. Je l'ai déjà dit et je le répète : notre langue est en santé, elle est vivante, imaginative. Si elle était aussi médiocre que certains l'avancent, elle ne serait pas le cœur d'une culture comme la nôtre.

« Pas qu'il faille s'en péter les bretelles mais on n'est pas obligé de se donner des coups de pied dans le cul non plus.

« Non, ce qui me fait le plus honte, c'est qu'on pose encore cette question. Parce qu'elle témoigne d'un esprit colonisé et encore très complexé. On n'en sortira jamais, cou'donc.

« Il y en a eu pour répondre oui, ils avaient honte, un peu, beaucoup, c'est selon. Gilles Proulx, ce péteux de broue professionnel, a fait valoir que de se servir de la langue québécoise n'était pas une façon de s'ouvrir au monde.

« Et pourtant, savez-vous quelle pièce de théâtre québécoise a été la plus traduite et la plus jouée dans le monde? Eh oui, Les Belles-sœurs de Michel Tremblay, une œuvre en joul.

« De toute façon, la question n'est pas là. La question, c'est pourquoi sommes-nous encore si masochistes vis-à-vis notre langue? Pourquoi cherchons-nous à nous mortifier ainsi? Ça doit être notre vieux fond judéo-chrétien.

« Croyez-vous qu'en Provence, on en fait tout un plat? Et pourtant, putaingue de merde, ce n'est pas là que l'on parle le français le plus académique. Même qu'on trouve cette langue bien charmante. Mais c'est ailleurs.

« Ce qui se passe avec la langue au Québec n'est pas différent des autres pays francophones. La langue est quelque chose de vivant, elle prend les couleurs du pays, des régions même. Parfois, elle swingue la bacaisse, parfois elle fait la java.

« Ce qui se passe avec la langue au Québec n'est pas tellement différent non plus de ce qui s'est passé avec l'anglais aux États-Unis. Le « slang » américain, ça vous dit quelque chose?

« Curieusement, ce slang est devenu une langue tout à fait acceptée. Aujourd'hui, on traduit de l'américain, pas de l'anglais. Vous savez pourquoi? Parce que la force du nombre et de la puissance économique.

« Nous, nous débattons encore avec des vieux démons que des curés de la langue, comme George D'Or par exemple, aiment à réveiller de temps à autre. Pour garder nos com-

plexes bien au chaud. Foutaise. Notre langue est belle et je l'aime. »⁸

Le lecteur pourra apprécier par lui-même la « beauté » de ce texte, où les niveaux de langue se font mutuellement la grimace. Quant à nous, nous retiendrons notre jugement, mais il est impossible de passer sous silence quelques-unes des absurdités qui parsèment cet article, notamment en ce qui a trait à la prétention que le *slang* américain serait devenu « une langue tout à fait acceptée » et que l'on traduirait désormais depuis l'« américain » et non plus depuis l'anglais.

Nous admettons que l'on traduit beaucoup d'ouvrages et de textes de l'« américain », mais cette mention tient davantage au snobisme et à la compulsion de « faire moderne » qu'à la nécessité d'être précis. Pour ce qui est d'établir une identité entre le « slang » et l'anglais parlé et écrit partout aux États-Unis, il y a un pas qu'il serait sage de ne pas franchir.

D'autre part, si certains termes sont plus courants en Amérique *américaine* qu'en Angleterre *anglaise*, il n'en reste pas moins que la langue de ces deux pays est rigoureusement la même en ce qui concerne la grammaire, la syntaxe, la morphologie, le fonds lexical. Cette langue, c'est l'anglais, qui constitue un seul et même idiome marqué de particularités locales, comme toutes les autres langues. Même le langage des baleines a ses variétés.

Par ailleurs, faire le rapprochement entre le « québécois » et l'« américain » nous paraît abusif, surtout si l'on a à l'esprit autre chose que l'accent et les régionalismes. À cet égard seulement convient-il de comparer le français parlé au Québec et l'anglais parlé aux États-Unis. L'accent du français parlé au Québec se distingue de l'accent du français parlé en France comme l'accent de l'anglais parlé

8. Richard Plante, *La Voix de l'Est*, le samedi 3 avril 1999.

aux États-Unis se distingue de l'accent de l'anglais parlé en Angleterre.

Mais, pour tout dire, il est nécessaire de préciser que la notion d'accent est une notion généreuse qui recouvre une palette de tonalités et de nuances fort diversifiée. Des deux côtés de l'Atlantique, il existe un grand nombre d'accents différents selon les régions, les villes, voire les quartiers d'une même ville. Il existe même des différences d'accent entre les générations. Il ne faut donc pas confondre accent et langue, le premier étant une caractéristique parmi d'autres de la seconde.

La question « Avez-vous honte de la langue des Québécois? » était une question mal posée à laquelle il était impossible de répondre. Mais comme le chroniqueur de *La Voix de l'Est* a confondu couleur locale et barbarisme, usage régional et impropriété, créativité langagière et mâchouillage indigeste, il a répondu tout de travers.

En ce qui concerne *Les Belles-sœurs*, dont notre chroniqueur fait l'étalon au fer duquel il y aurait lieu de mesurer la beauté de « notre langue », nous résumerons notre pensée comme suit : si la pièce de Tremblay a eu un tel succès (et continuera sans doute d'en avoir), ce n'est pas en raison de la beauté de la langue des personnages, mais de l'universalité du thème, de la profondeur de l'analyse, de la précision du regard, de la justesse de la description psychologique, de l'écriture théâtrale (qui n'a rien à voir avec la langue et qui a tout à voir avec la composition dramatique, inspirée en droite ligne des tragédies grecques), de la mise en scène, de l'intensité de l'émotion – autant de facteurs totalement étrangers à la langue.

De toute façon, puisqu'il faut mettre les points sur les i, on ne traduit pas un texte pour la seule beauté de sa langue (ce qui serait une sorte de non-sens), mais pour l'intérêt qu'il présente quant à son fond.

Comme si cela ne suffisait pas

Ajoutons, pour clore ce chapitre, que le mélange des genres qui caractérise la position défendue par le chroniqueur de *La Voix de l'Est* gagne du terrain et que de faux experts improvisés contribuent à nourrir cette confusion en pontifiant malencontreusement sur un sujet qu'ils ne connaissent pas.

C'est ainsi qu'un poète aussi renommé que Richard Desjardins se permet d'intervenir dans un domaine où il n'est pas maître, de toute évidence. Précisons tout de suite que nous avons beaucoup d'admiration pour les chansons de Desjardins, et que nous ne mettons pas en cause ses talents de chanteur et de poète. Un Français de nos amis a déjà parlé de lui devant nous en faisant référence à Léo Ferré : nous ne sommes pas tombé de notre chaise.

Mais voilà que Desjardins prononce du haut de la chaire de sa popularité ce qu'il faut bien appeler des bêtises. En effet, au cours d'une entrevue diffusée dans le cadre d'une émission de la première chaîne de Radio-Canada sur la langue, celui-ci s'est laissé aller à dénoncer comme « complètement stupide » le phénomène de l'homonymie en français.

Selon le poète-chanteur, il est aberrant qu'existent dans le vocabulaire français des mots qui ont la même consonance mais qui s'écrivent de façon différente. Et de citer en exemple les mots « sot, saut, sceau, seau », qui se prononcent tous de la même façon mais qui ne s'écrivent pas de la même manière et qui ne veulent surtout pas dire la même chose.

« C'est complètement stupide », d'affirmer Desjardins. Toujours selon lui, cette homonymie entraîne des difficultés épouvantables, et elle a pour conséquence que les gens s'empêchent d'écrire de peur de faire des fautes, « alors qu'en espagnol on n'a pas ces problèmes-là ».

On est devenu bien *feluette*, tout à coup, dans le monde de Monsieur Desjardins... quoi ! on s'empêcherait d'écrire parce qu'on a peur de faire des fautes ? Holà ! mais depuis quand ? Que M. Desjardins se rassure : il est bien plus facile pour les gens d'écrire que de ne pas écrire, et ils ne s'en privent pas le moins du monde. Et puis, selon René Thimonnier, qui s'est intéressé de près au « problème des homonymes », notre orthographe est « moins absurde, moins anarchique qu'il est de tradition de le dire et (...) forme un système assez cohérent pour se prêter à une analyse raisonnée. »⁹

Rappelons que toutes les langues comportent des difficultés, et que cela est inhérent à tout système complexe, évolué. Il ne sert à rien de s'en plaindre, comme on le fait volontiers du mauvais temps, car c'est oublier que le temps n'est pas mauvais pour tout le monde en même temps, et que la pluie haïe par l'un est une bénédiction pour l'autre. Il en va de même de la langue. L'accord des participes et la concordance des temps posent un problème à l'un, mais c'est une joie pour l'autre, qui peut ainsi exprimer toutes les subtilités de sa pensée et bien situer les événements dans le temps.

Faudrait-il donc éliminer toutes les difficultés de notre langue sous prétexte de faire automatiquement de tout un peuple des poètes, comme Desjardins affirme qu'il en est de l'espagnol ? Mais qu'est-ce que c'est que ce raisonnement ? Pourquoi tenir absolument à tout aplanir, à tout niveler, à araser le moindre relief, à faire disparaître les plus petites aspérités ? Serait-ce que notre société n'endure plus aucune souffrance, qu'elle ne supporte plus les contrariétés, les obstacles, les contretemps, le temps froid, le temps chaud, le temps humide, le temps sec, le calme plat, les grands vents, la mer d'huile, les lames déchaînées ? Serait-ce donc qu'il faut désormais une pilule pour tout ce

.....
9. Voir, dans Grevisse, l'article 227.

qui ne fait pas l'affaire de Monsieur Tartempion ? Une pilule pour aller danser au « rave » si l'on tient à avoir du « vrai » plaisir ? Un remède pour la mélancolie, peut-être, comme l'écrivait Ray Bradbury ?

Mais c'est la vie, qui est comme ça, qui emporte avec elle toutes sortes de dangers – « La vie est un voyage mortel »... faudra-t-il enfin une pilule contre la mort, pour satisfaire les « tannés de mourir » de ce monde qui exigent qu'on leur facilite la vie en toutes choses ? Le philosophe Emerson n'a-t-il pas dit pourtant : « *Celui qui n'a pas franchi le seuil de la Douleur n'a vu que la moitié de l'Univers* » ?

Notre langue, comme n'importe quelle autre langue, en tant qu'organisme vivant, en tant qu'organisme évolué, ne peut pas être soustraite à la loi de la complexité qui frappe universellement ce qui bouge, se développe, se bat et meurt. S'il fallait souscrire à l'argument de la simplification de notre grammaire, il faudrait prendre en chasse toutes les difficultés de notre langue et les guillotiner sans remords.

Le cas échéant, nous aurions de quoi nous occuper jusqu'à la fin du monde : dans les quelque mille cinq cents pages que compte *Le bon usage* de Maurice Grevisse il doit bien se trouver une bonne douzaine de difficultés... par page ! Autant suivre l'exemple de Renault et passer à l'anglais tout de go.

La fin des illusions

La langue anglaise, que l'on dit si facile, si simple, et qui justifierait qu'on y ait recours à tout bout de champ quand on éprouve « de la misère » à trouver les mots justes pour former une phrase correcte ; la langue anglaise, que souvent l'on choisit par paresse, est un véritable champ de mines pour peu qu'on s'intéresse à la vérité et à la qualité de l'écriture.¹⁰

Quelques exemples suffiront à détruire le mythe de la « facilité » de l'anglais par rapport au français : comment prononce-t-on les mots « you », « thought », « though », « tough », « proud », « yours », et puis les mots « push », « rush », « foot », « root », « wind », « rewind » – et pourquoi diantre écrit-on « listen », « castle » et « Gloucester » des mots qui se prononcent « lisseune », « casseul » et « glaosteur », s'il vous plaît, Messieurs les aplanisseurs, qui proposez de mettre de larges pans de notre grammaire en miettes pour flatter les tire-au-flanc qui reculent devant l'effort ? Allons ! Brandissez votre terrible épée de feu et chassez de votre paradis ces difficultés qui vous irritent. Écrivez au son, comme il vous plaira que les mots sonnent. Chacun pourra ainsi écrire sa p'tite chanson à sa fasson...

Quant à l'espagnol, nous mettons la main au feu qu'il s'agit d'une langue beaucoup plus riche, complexe et difficile qu'il n'en semble à M. Desjardins, et que le premier *gringo* venu ne pourra jamais s'improviser poète en espagnol s'il n'en connaît que les rudiments. *Es propio del hombre equivocarse.*

La vérité est pourtant toute simple. La langue française n'est pas si difficile qu'il soit impossible de l'apprendre. Il n'est pas plus difficile d'apprendre à écrire le pluriel « chevaux » qu'il ne le serait d'apprendre « chevaus » ou « chevaux ». Des générations d'élèves ont appris à écrire « chevaux » et n'en sont pas morts. Il n'y a là rien de stupide. Bien plus, si l'on regarde les choses de près, on s'aperçoit que cette graphie est au contraire très astucieuse.

Pourtant, la langue française serait en mutation qu'elle ne serait pas le lieu d'une plus grande effervescence, tant en ce qui concerne ses règles de base qu'en ce qui a trait à son lexique. Des énergies puissantes sont à l'œuvre, et qui

10. Lire à cet égard *The Confessions of an English Opium Eater*, de Thomas de Quincy. Voilà un livre si bien écrit, si bien « exécuté », dans une langue si riche, si belle, si complexe – un véritable joyau ciselé de main de maître... on dirait du français !

ont pour effet que ce que nous tenions pour acquis semble désormais aléatoire. Rares sont les personnes qui respectent rigoureusement encore la grammaire française classique avec ses difficultés, voire ses caprices et ses pièges. Voilà ce que donne à penser l'usage contemporain de notre langue en Amérique du Nord.

Peut-être métamorphose semblable est-elle en gestation en France aussi, notamment dans cette Ville Lumière qui se flatte d'être l'objet et le point de départ de toutes sortes de courants et de modes plus ou moins avouables; mais chez nous, en Amérique, dans les régions où le statut de minorité des collectivités francophones frise l'immersion, comme dans l'ouest du Canada, dans les Maritimes et en Louisiane, le mouvement de transformation est si bien engagé que le français s'en trouve souvent méconnaissable.

Le linguiste appellera contamination et corruption l'imprégnation de la langue par des éléments qui ne lui appartiennent pas, qui bousculent ses structures et supplantent sa syntaxe – et qui torpillent la communication avec les cousins des pays de langue française d'outre-mer. À l'éloignement géographique se greffe l'embargo du nonsens. Des formules comme « il appartient toute la rue » ou « partez pas bananes » sont impénétrables pour un Sénégalais, un Parisien... ou un Québécois ! Or elles sont courantes en Acadie, dans l'Outaouais et dans l'ouest canadien, où elles côtoient nombre de barbarismes qui sont autant de signes de l'invasion de notre langue par des corps étrangers auxquels elle n'arrive pas à donner une forme et une intelligence françaises.

Est-il à prévoir qu'à plus ou moins brève échéance la langue des « francophones hors Québec » sera réduite à l'état de folklore et finira par disparaître ? À l'aube du XXI^e siècle, faute de pouvoir compter sur les jeunes générations pour se perpétuer, des centaines de langues sont menacées d'extinction, n'étant plus parlées que par un petit nombre de locuteurs âgés. Les experts prédisent que la moitié des

6000 langues répertoriées dans le monde disparaîtront au cours du prochain siècle. Des pertes d'une telle ampleur sont catastrophiques pour la mémoire et la diversité intellectuelle et culturelle de l'humanité.

Est-ce le sort qui attend notre langue au Québec, foyer de convergence et de rayonnement de la culture française en Amérique? Est-il permis de supposer que le statut de majorité dont bénéficie le peuple québécois francophone à l'intérieur de ses frontières politiques suffira encore longtemps à protéger sa langue des séductions de la mondialisation anglophile? Peut-on vraiment penser que la langue française, au Québec, est à l'abri des dangereuses influences qui ne manqueront pas de s'exercer sur elle en raison de son état de voyageur solitaire au cœur de cette Amérique au parfum d'impérialisme culturel? Que dire du relâchement gênant et de l'ignorance crasse dont témoignent certains de nos communicateurs professionnels? Que penser de la langue délabrée de nos artistes de la scène qui se pensent drôles mais qui sont pauvres en esprit et tout aussi vulgaires que le seul niveau de langue qu'ils semblent connaître et « maîtriser » – de la méfiance entretenue dans certains milieux à l'égard de ce qui prend des airs d'élitisme ou semble accorder trop d'importance à l'excellence, à la rigueur, à la politesse, aux belles manières de langage? Que faut-il penser d'un système d'éducation qui décerne un diplôme universitaire à des étudiants qui ne savent ni lire, ni écrire?

Peut-être les vrais ennemis de notre langue portent-ils le masque de l'amnésie, de l'oubli de nos racines françaises, des efforts déployés par nos ancêtres pour survivre à l'isolement de la mère-patrie après la cession du Canada à l'Angleterre, puis à deux siècles d'occupation et de domination anglaise. Peut-être les pires ennemis de notre langue ne sont-ils pas ces attaques répétées d'un certain nationalisme pancanadien contre les lois linguistiques destinées à la protéger. Peut-être les ennemis de notre langue sont-ils

l'absence de fierté, le manque de rigueur, la nonchalance, l'ivresse du « moment qui passe », comme le disait Baudelaire, et qui conduisent à succomber à la tentation de la facilité, à abandonner toute prudence et à décliner toute responsabilité quant à l'usage que nous faisons de notre langue. Peut-être le plus grand péril est-il celui qui nous incite à nous fermer les yeux sur la réalité et à nous bercer d'illusions.

D'aucuns affirment que ce qui, pour nous, est une dénaturation de notre langue (une phrase comme « la semaine de prévention des enfants victimes de la guerre » n'a aucun sens en français, pas plus que n'en ont « elle craint ce que nous on craignait quand on s'est rajouté de l'horaire », « les ponts Champlain et Victoria ont atteint leur capacité de saturation » ou « nous aurions pu assister à l'éclosion d'une hécatombe ») – qu'une telle défiguration ne serait rien de moins que le ferment d'une renaissance du français et que les puristes feraient bien de se mettre au goût du jour.

Malheureusement, l'horizon contre lequel il est possible de se prononcer en connaissance de cause est bien lointain. Plus de quatre siècles nous séparent du manifeste « *Défense et illustration de la langue française* » de Joachim Du Bellay. Prétendre que le joual et le baragouin d'aujourd'hui seront le français de l'an 2500 tient de l'astrologie de feuille de chou.



Ah ! oui : nous allions oublier... comment dit-on goguenard, en québécois ? Cette question avait été lancée comme une boutade par Joël Le Bigot, l'animateur *dépaireillé* de l'émission *Le samedi et rien d'autre*, à l'antenne de Radio-Canada. Cet animateur intelligent et drôle n'est pas visé par les coups de pique que nous réservons aux « communicateurs » qui nous écorchent les oreilles de leurs insignifiances. Toutefois, pour le bénéfice de M. Le Bigot, voici comment on dit « goguenard », en québécois : on

dit... goguenard ! Aujourd'hui encore, la langue des Québécois, c'est le français. Elle sera demain ce que nous voudrions qu'elle soit.

Ou bien cette décadence qui aurait commencé vers la fin du XIX^e siècle se poursuivra après l'an 2000 et le français s'éteindra lamentablement au cours des prochaines décennies, ou bien nous prendrons les choses en main et corrigerons les erreurs du passé... et celles du présent. La tâche sera ardue, les obstacles nombreux, vu la force du courant décadent, mais elle n'est pas impossible.

« Impossible n'est pas français », n'est-ce pas ? ♦

CAMPAGNE INTERNATIONALE

À tous les

SOUVERAINISTES

La loi C-20 veut rendre inopérante le droit du Québec à l'autodétermination. Le MSQ intensifie sa campagne internationale. Un mémoire sur les droits politiques des Québécois au Canada sera déposé à l'ONU. Nous avons besoin de votre soutien financier pour mener à bien cette opération...

Ottawa est allé trop loin ! La réponse du Québec sera forte et solidaire !

Le pays s'en vient.

Nous intensifions notre campagne internationale. Nous avons besoin de votre soutien. Vous pouvez faire parvenir vos chèques libellés à l'ordre du **MSQ au 59006-6595, St-Hubert, Montréal, État du Québec, (Canada) H2S 3P5** ou encore verser directement votre contribution via le réseau Desjardins dans notre compte réservé aux affaires internationales et spéciales : Caisse populaire de Rosemont (30140) compte 42220-1.

Grand merci à celles et à ceux qui ont déjà répondu à notre appel.

Gilles Rhéaume, Président

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez *Le Devoir*
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.



Qu'est-ce qu'on ne ferait pas
POUR VOUS !

La modération a bien meilleur goût. **Educ'Alcool**





Le souverainisme à la française

La pensée de Paul-Marie Coûteaux

.....

*Éric Bédard**

Depuis le dernier scrutin européen de 1999, une nouvelle tendance politique est née en France : celle des « souverainistes ». Dirigé par l'ancien ministre Charles Pasqua, ce mouvement s'oppose aux traités de Maastricht et d'Amsterdam signés par la France en 1992 et 1998.

Les souverainistes français veulent rouvrir le débat sur la construction européenne et réclament la tenue d'un nouveau référendum. De plus – et tel est bien l'intérêt pour nous Québécois – ils se réclament explicitement du mouvement souverainiste québécois. Et avec quel succès ! Lors des dernières élections européennes, les souverainistes français ont même obtenu 13 % du suffrage, un meilleur score que le parti du président Chirac.

L'auteur et député européen Paul-Marie Coûteaux est l'un des principaux animateurs du mouvement souverainiste français. Il est aussi un allié indéfectible du Québec, et plus

.....
* Candidat au doctorat en histoire, Université McGill.

particulièrement de ceux qui y prônent la souveraineté. Dans un discours qu'il a prononcé au congrès de fondation du Rassemblement du Peuple français – le nouveau parti des souverainistes français – Coûteaux revendique d'ailleurs la paternité du concept de « souverainisme » en France. Rien là de très surprenant puisque cet homme de la jeune quarantaine, originaire de Bordeaux, diplômé de Science Po et ayant fait des études à l'ÉNA a donné plusieurs coups de pouce aux souverainistes québécois.

Membre du cabinet de Boutros-Ghali alors que ce dernier était Secrétaire général de l'ONU, Paul-Marie Coûteaux oriente avec un certain succès les actions de son patron en faveur du Québec. Le 24 mai 1992, Boutros-Ghali prononce un discours très important à Montréal qui prend tout le monde par surprise. Rédigé par l'allié des souverainistes québécois, ce discours est un plaidoyer en faveur des nations. « Premier pas vers l'universel, vers la civilisation », de déclarer le Secrétaire général de l'ONU, les nations sont un rempart contre les « tribus » et les « liens primaires, ethniques ou religieux, comme en Somalie ou en Yougoslavie ». Et Boutros-Ghali alias Paul-Marie Coûteaux de conclure : « Un monde en ordre est un monde de nationalités indépendantes, ouvertes les unes aux autres dans le respect de leurs différences et leurs similitudes »¹. En plein psychodrame post-Meech, ce coup de pouce ne pouvait mieux tomber. Ces lignes seront lues et relues par les leaders souverainistes.

Mais ce n'est pas tout. Paul-Marie Coûteaux a même tenté l'impossible afin que Jacques Parizeau – alors simple chef de l'Opposition d'une province canadienne – soit reçu avec égards au siège des Nations-Unies à New-York au début des années quatre-vingt-dix. Malheureusement, cette audacieuse opération échouera à la dernière minute².

1. Frédéric Bastien, *Relations particulières*, Montréal : Boréal, 1999, p. 317.

2. *Ibid.*, pp. 318-320.

Après cette expérience onusienne, Coûteaux est recruté par le président de l'Assemblée nationale Philippe Séguin. Lors de leur première rencontre, les deux hommes se découvrent d'ailleurs un attachement commun pour le Québec. En 1995, alors que la France est en pleine campagne présidentielle, les deux font d'ailleurs des pieds et des mains afin que Jacques Parizeau – devenu Premier ministre – puisse rencontrer le candidat Jacques Chirac. Et ce même si Chirac se fait alors tirer l'oreille. Dans une lettre ouverte adressée au président de la République, l'ancien conseiller technique de Philippe Séguin rappelle sa déception devant de telles résistances. « Que d'efforts, écrit Coûteaux non sans ironie, le maire de Paris recevoir un Premier ministre d'une peuplade française, vous n'y pensez pas ! »³.

Qu'à cela ne tienne : quelques mois plus tard, Coûteaux poursuit sa campagne en faveur du Québec aux côtés de Philippe Séguin, celui que Jacques Chirac a chargé du dossier québécois durant la campagne référendaire québécoise. Séguin convainc alors le président Chirac d'agir immédiatement si les souverainistes venaient à l'emporter. Un communiqué sera même rédigé, rapporte le journaliste Frédéric Bastien. La France s'apprêtait à reconnaître un « fait » politique auquel il restait à donner une forme juridique. Selon toute vraisemblance, c'est Paul-Marie Coûteaux qui aurait rédigé ce communiqué d'appui de la France.

En somme, voilà un ami sincère – non seulement du Québec – mais de la cause souverainiste. À de multiples reprises, Coûteaux s'est montré pro-actif par rapport à notre mouvement, il n'a pas craint de prendre certains risques. À chaque fois qu'il s'est trouvé en position de nous aider, il n'a pas hésité à prendre parti, en convainquant ses supérieurs de la noblesse de notre cause.

.....
3. Paul-Marie Coûteaux, *La puissance et la honte. Trois lettres françaises*, Paris: Michalon, 1999, p. 52.

« Es un rebelde como yo ! »

– *Castro à De Gaulle*

Ce penseur du souverainisme à la française est-il un homme de droite ou de gauche ? Coûteaux n'aimerait probablement pas cette question. À ses yeux, ces catégories sont désuètes dans un contexte où la nation française voit sa souveraineté s'éroder. Cela étant, si tant est que nous tenions à le classer quelque part, on peut dire que Paul-Marie Coûteaux est un gaulliste de gauche.

Après avoir distribué des tracts de *Luttes ouvrières* au début des années soixante-dix, il découvre soudain que le social est soumis au national. Cette prise de conscience, explique-t-il dans son dernier ouvrage, intervient lors du décès d'André Malraux, l'une des figures légendaires du gaullisme. Pour grandir et se développer, la solidarité entre les citoyens d'une communauté nécessite une assise forte, un socle solide, une institution puissante comme l'État. Et pour se mouvoir et agir au nom du bien commun, l'État requiert le consentement de la nation. La solidarité sociale, dans l'esprit de Coûteaux, ne peut prendre forme à l'extérieur de l'État-nation. D'une certaine façon, la nation est seule garante d'un esprit communautaire propice au partage et à la fraternité. Sans contredit, nous avons affaire à un vrai républicain qui ne peut accepter que l'on sacrifie la souveraineté de l'État sur l'autel de « l'eurolâtrie » simplement parce que celle-ci serait moderne ou prescrite par une loi obscure de la marche de l'Histoire.

Devant ce qu'il considère comme une démission de l'élite politique française – particulièrement celle qui se réclame du gaullisme – Coûteaux a décidé de sortir de l'ombre dans laquelle le confinait son statut de conseiller. Il devient son propre porte-parole. Fidèle à l'esprit du Général, il estime que toute action est fille d'une logique, d'une pensée et d'une civilisation qui n'existent qu'à travers les mots. « Les mots, écrit Coûteaux, s'avèrent [aujourd-

d'hui] de plus solides instruments que ceux d'un État démâté, qui largue ses canons à la mer, affale toutes ses voiles, et n'est plus qu'une longue dérive »⁴. Pour voir leur mouvement croître et se développer, estime Coûteaux, les souverainistes français devront favoriser le déploiement d'un « courant intellectuel » d'envergure. « Il est temps d'écrire, de publier des livres, revues et tribunes pour mettre en lumière la logique profonde du souverainisme qui ne nie pas la mondialisation, mais qui est son antidote, son accompagnement nécessaire, la condition même de la modernité comme l'ont montré nos amis québécois »⁵.

Des mots, Paul-Marie Coûteaux n'en manque pas depuis 1997 pour dire ce que lui inspire la construction européenne. Depuis trois ans, il a réussi le tour de force de publier trois essais. Le plus intéressant est sans doute le premier : *L'Europe vers la guerre* (1997). Les deux autres titres sont *Traité de savoir disparaître à l'usage d'une vieille génération* (1998) et *La puissance et la honte. Trois lettres françaises* (1999). Publiés par une toute petite maison d'édition (Michalon), ces trois essais sont passés inaperçus au Québec.

Europe : un vieux rêve d'empire

Les essais de Coûteaux n'entrent pas dans la technicalité des traités d'Amsterdam ou de Maastricht. On est loin de l'argutie juridique assommante. Pour faire valoir ses idées, il réfère plutôt à la géopolitique et à l'histoire. Seuls les sommets l'intéressent, là où il n'y a « point d'encombrements ». C'est aux sous-entendus, aux prémisses, à l'esprit général de la construction européenne que Coûteaux s'en prend.

Le projet politique européen est loin d'être une nouveauté, rappelle d'emblée ce diplômé des grandes écoles françaises. Ce rêve d'unité a gagné bien des esprits puis-

4. *Ibid.*, p. 160.

5. « Discours de Paul-Marie Coûteaux », *Congrès fondateur du RPF*, 20-21 novembre 1999. Cette allocation a été trouvée sur le site web du Parti : www.rpfie.org/

sants depuis les débuts de l'ère chrétienne. À commencer par les empereurs romains qui rêvèrent d'asservir les peuples du Vieux continent pour assouvir leur soif d'immortalité. Sur les décombres de cet empire immense naquit par la suite le rêve médiéval d'une chrétienté unie, entourée d'une forteresse la préservant des velléités conquérantes des musulmans. À partir du XV^e siècle, cet espoir de fusion européenne prit une autre figure. Des conquérants aux appétits voraces tentèrent d'imposer leur emprise sur le continent; notamment les Habsbourg (Charles Quint et Philippe II d'Espagne). Au XX^e siècle, les rêves d'empire européen adoptent de nouveaux visages mais ne changent pas de nature. Cette fois cependant, les prétentions impériales furent enrobées dans un discours idéologique. Coûteaux rappelle que le fantasme de l'avènement de l'homme nouveau – fasciste ou communiste – ne devait se réaliser qu'à la condition de mettre en place un « nouvel ordre européen ». Aux yeux de Hitler par exemple, « l'Allemagne ne sera véritablement l'Allemagne que lorsqu'elle sera l'Europe »⁶. De la même façon, plusieurs vichystes plaideront la collaboration au nom d'une nouvelle Europe plus conforme à leurs valeurs morales et à leurs convictions politiques.

En somme, Coûteaux met en garde ses contemporains : de toutes les époques, l'Europe a correspondu à un rêve d'empire et fut synonyme de guerres de conquêtes. Toutes ces tentatives de fusion européenne se sont soldées par les pires catastrophes.

Hélas, constate cependant avec amertume l'essayiste, la génération au pouvoir depuis Mai 68 n'a que faire des leçons de l'Histoire. Le député européen se fait très dur à l'endroit de la génération qui a vu en De Gaulle un « homme du passé ». Selon Coûteaux, ces enfants de Mai 68, aujourd'hui aux commandes de la France, forment un « bloc historique » qui, selon une définition empruntée à Gramsci, serait « l'en-

6. Hermann Rauschning, *Hitler m'a dit*, Paris : Livre de poche, collection Pluriel, 1979, p. 64.

semble des croyances qu'une génération tient pour vérités d'évidence, au point de les rendre quasiment sacrées et de tenir pour criminel quiconque viendrait les critiquer »⁷.

Parmi les certitudes dont serait pourvu ce « bloc historique », il y a la prétention d'incarner le fin mot de l'histoire, la certitude arrogante de posséder la vérité et par conséquent, une propension très forte à la table rase. Cette volonté de mettre les compteurs à zéro, de recommencer à neuf, procède selon Coûteaux d'une fascination pour la liberté libertaire ; d'une liberté qui permet aux désirs de s'exprimer sans contraintes comme le rappellent certains slogans du genre : « Soyons réalistes, demandons l'impossible ! ». Ce primat d'une liberté sans entraves fait de l'État un ennemi. Frein à l'épanouissement profond du « moi », l'État est assimilé à un Leviathan violent et sans pitié ; ses gendarmes – en France les CRS – deviennent les représentants fascisants d'un pouvoir quasi policier dont la tâche principale est de réprimer la véritable liberté. En suivant cette logique tordue de l'État ennemi de la liberté, estime Coûteaux, de nombreux enfants de Mai 68 ont voulu s'affranchir du politique et des devoirs qui y étaient reliés. Pour plusieurs, les élections sont devenues des « pièges à cons » et l'action citoyenne républicaine a peu à peu perdu son sens. Délaissant le territoire des idées politiques, la génération 68 aurait par conséquent confié l'État aux experts technocrates.

Ce passé ringardisé et cette fuite du politique, poursuit Coûteaux, portaient tout naturellement en germe l'idée d'un dépassement de la nation. Ne figurant tout simplement pas dans les plans d'un monde centré sur l'individu, la nation, comme cadre politique et communauté de destin, devait laisser la place à plus grand, plus beau, plus « moderne ». En plus d'être *dépassée*, la nation devint l'objet d'une haine passionnée : après tout, son amour n'avait-il pas entraîné les pires hécatombes ? Oui, répondit un jour le

7. Paul-Marie Coûteaux, *Traité de savoir disparaître à l'usage d'une vieille génération*, Paris : Michalon, 1998, p. 45.

président Mitterrand : « le nationalisme, c'est la guerre... ». La cause était entendue, l'humanité n'en viendrait à s'imposer qu'au sacrifice de la nation ; à tout prix il fallait la jeter aux « poubelles de l'Histoire ». Le vide laissé par la nation permettrait aux chauds rayons de la paix universelle de réchauffer le cœur des hommes et de femmes de bonne volonté.

« Ce que chacun peut apporter de meilleur au monde, c'est soi-même »

- Claudel

C'est contre cette liquidation de la nation au nom d'une conception de la « modernité en toc » que Coûteaux monte au créneau. Les nations ont fait leurs preuves nous dit celui-ci ; elles « sont de l'ordre de la vérité, en ce qu'elles sont inscrites dans la durée, dans une autre échelle du temps⁸ ». L'Histoire nous enseigne que la liberté des nations a toujours été plus forte que les prisons impériales. Ce constat amène Coûteaux à penser que les nations souveraines et confiantes furent de tout temps le meilleur antidote à la guerre. Vivant côte à côte dans un esprit de respect des différences, les nations créent un équilibre propice à la paix. Car par essence, les nations cherchent la sécurité ; seuls les impérialistes causent la guerre. Territoire de la démocratie et des libertés politiques, la nation est le carrefour d'une solidarité à échelle humaine, d'un partage réel de la richesse. En revanche, le déclin de l'État-nation ne peut qu'engendrer confusion et désordre. Sans le cadre national, c'est le règne des féodalités et le retour à la loi du plus fort. « Sous les pavés, la plage ! », écrivait un révolutionnaire soixante-huitard ; faux, de rétorquer Coûteaux, « sous les pavés, la jungle... ».

Nous touchons là au cœur de l'argumentation de notre auteur. Ce rejet de la nation – et de son corollaire l'État – ne

8. Luc Richard, « Entretien avec Paul-Marie Coûteaux », *Maintenant*, no 12, Octobre 1999, p. 13.

serait-il pas un paravent, un écran de fumée camouflant au fond une fascination non avouée pour la société de consommation à l'américaine ? Les forces du grand capital soumises à l'emprise de l'hégémonie états-unienne n'auraient-elles pas avantage à voir la nation céder la place à une immense zone de libre-échange ? L'Union européenne, dans un tel contexte, ne serait-elle pas devenue la manifestation d'une nouvelle forme d'empire ? Paul-Marie Coûteaux tend à répondre par l'affirmative à toutes ces questions. Moins militaire qu'économique, moins politique que cybernétique, ce nouvel empire serait marchand. Embourbés dans les illusions factices de la consommation et dans les satisfactions niaises des petits plaisirs immédiats, les Européens seraient entrés dans une nouvelle ère impériale sans même s'en apercevoir.

Paul-Marie Coûteaux en a contre cette Europe des « nantis » qui n'accueillent des membres dans son club sélect qu'à la condition de pouvoir payer la note... L'Europe de l'euro tend selon lui à devenir une forteresse du capitalisme marchand et d'un consumérisme débridé. On est donc bien loin du projet humaniste des lendemains de la Seconde Guerre. L'Union européenne de cette fin de siècle ne semble inspirée que par une seule ambition : faire prospérer le libre marché. En procédant ainsi, les peuples du Vieux continent succombent à l'attraction du modèle américain. Puissance « obèse et obscène », « empire hideux qui contre-attaque partout dans l'univers »⁹, les États-Unis sont non seulement le gendarme du monde mais voilà qu'ils sont en passe de devenir la grande référence économique et culturelle des Européens. Un bien triste spectacle qui désole l'ancien conseiller de Boutros-Ghali. L'Europe de la paix et de la fraternité humaine ne serait qu'un immense subterfuge, qu'une gigantesque farce. Tout ce discours moderniste n'aurait été au fond qu'un bel enrobage destiné à servir des fins beaucoup moins nobles...

9. Paul-Marie Coûteaux, *L'Europe vers la guerre*, Paris : Michalon, 1997, p. 309.

« Mon pays, ce n'est pas la France, c'est la France libre »

- Romain Gary

Si la construction européenne est la proie d'un nouvel empire, quel rôle doit jouer la France ? Selon Coûteaux, la marche à suivre doit être inspirée par l'homme du 18 juin ; d'un mot : résister. « Petit coq national contre les terribles aigles impériaux », la France doit résister par les idées et la politique aux volontés des conquérants. S'il est une ligne de conduite qui a inspiré sa politique de l'époque des Habsbourg à celle du III^e Reich, c'est bien son esprit d'indépendance nous dit Coûteaux, son refus d'être vassalisée ou réduite à un autre de ces Dakota du nord. Sans être une race, une ethnie ou une religion, la France, a déjà écrit le Général dans ses *Mémoires de guerre*, peut être une idée. En mettant à jour l'appétit américain, en résistant à son attrait, la France libre pourra servir de porte-voix aux autres nations, plus petites, qui ne souscrivent pas à ce modèle économique et culturel et qui souhaiterait conserver leur dignité. Aujourd'hui comme hier, lance Coûteaux, la France doit bloquer la route à ceux qui partagent « l'obsession de l'Unique »¹⁰, à ceux qui veulent tout uniformiser au nom de la « fin de l'Histoire » ...



On peut considérer que Coûteaux exagère lorsqu'il fait des États-Unis un empire hideux aux prétentions semblables à celles des anciennes puissances totalitaires. On aura raison d'y voir un anti-américanisme parfois agaçant qui porte ombrage à une argumentation somme toute solide. Par ailleurs, notre auteur passe un peu trop rapidement sur les règnes de Louis XIV et de Napoléon Bonaparte qui furent tout sauf des « résistants ». La France n'a pas toujours été en danger ; elle a parfois représenté une menace pour les

.....
10. *L'Europe vers la guerre*, p. 46.

autres nations d'Europe, d'Asie ou d'Afrique. En omettant de tels faits, Couéteaux perd en crédibilité. Hélas pour lui, hélas pour le monde libre, la France n'a pas toujours été gaullienne !

Si on est en droit de lui reprocher certains raccourcis, on ferait cependant fausse route en confondant ses thèses à celles d'un Jean-Marie LePen¹¹. D'aucune façon Couéteaux n'essentialise la nation française. La France, nous dit-il, n'est pas une race mais une Idée. En cela, il est complètement fidèle à l'héritage de la Révolution française et à ses idéaux républicains. Si Couéteaux n'est pas d'extrême droite, il n'appartient pas non plus au courant néolibéral. Son rejet du modèle américain en est une preuve convaincante. En fait, il tente un retour aux sources du gaullisme. Ce n'est pas un hasard si le Parti qu'il a fondé avec les autres membres de la liste souverainiste porte le même nom que celui du Général durant les années cinquante. Après le détournement du RPR¹² de ses finalités premières, le temps serait venu de donner un nouveau souffle à cette « certaine idée » de la France mise de l'avant alors que le pays vivait sa crise la plus grave depuis la défaite de Sedan. Par l'affirmation de son indépendance, la France pourra préserver sa capacité de solidarité à l'interne et propager une vision alternative du développement humain.

Quoi retenir pour le Québec

Nous faisons fausse route en assimilant tous les opposants de la construction européenne actuelle au camp de l'intolérance et de la xénophobie. Avant de disqualifier d'emblée les opposants à l'Europe, il me semble que nous, souverainistes, aurions avantage à tendre l'oreille un peu plus.

11. Récemment, la faction « traditionaliste » du mouvement a quitté les rangs du RPR. Philippe de Villiers, le plus éminent représentant de cette mouvance a claqué la porte, prétextant ne pas être suffisamment consulté. Gageons que cette scission avait aussi un caractère idéologique, de Villiers ne se considérant pas assez gaulliste pour appartenir au RPF.

12. Le Rassemblement pour la république : le parti de Jacques Chirac.

Cela m'amène d'ailleurs à penser que notre mouvement tirerait un grand profit à développer une vision plus critique de la construction européenne en cours – de même que de la globalisation. On serait aveugle de ne pas reconnaître que l'intégration économique va bon train, en Europe et dans le monde. Sur le plan politique cependant, on semble à des années lumières des intentions initiales. Or il me semble que nous serions sages de prendre bonne note d'un tel déséquilibre. Car avant tout, la souveraineté du Québec est un acte politique. Notre objectif n'est pas de créer une petite enclave culturelle qui irait se fondre aussitôt dans un grand magma libre-échangiste mais plutôt d'affirmer l'existence d'une communauté politique qui possède son caractère propre, ses valeurs bien à elle.

Nous qui voulons que le Québec décide de son sort en toute indépendance, peut-être avons-nous des choses à apprendre de nos nouveaux alliés souverainistes français ? Au cœur de la réflexion de Paul-Marie Coûteaux, il y a cette grande interrogation qui taraude de nombreux intellectuels souverainistes : quel est le sens de la souveraineté politique dans un monde qui se globalise ? Pour Coûteaux, la réponse est claire : résister à l'uniformisation. Dans un monde qui n'en a que pour la consommation et le profit, les souverainistes québécois auraient-ils avantage à méditer cette idée ? Sans nous exclure d'aucun forum, la communauté souveraine du Québec pourrait propager des valeurs différentes et, par le fait même, affirmer sa singularité. ♦

LE MOIS PROCHAIN

Une entrevue avec Francis Choisel, Président de l'Alliance pour la Souveraineté de la France.

De Londres à Ottawa, le terrorisme d'État dans l'histoire du Québec

.....

Andrée Ferretti*

Le 16 octobre 1970, à quatre heures du matin, Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada proclamait la *Loi des mesures de guerre* et avant même le lever du jour, l'armée canadienne qui la veille avait subrepticement commencé à envahir le Québec, l'occupait officiellement en vertu de cette loi. À la même heure et en vertu de cette même loi, 242 personnes dont plusieurs écrivains et artistes, syndicalistes et candidats du PQ aux élections précédentes étaient arrêtées et conduites en prison. La journée n'était pas terminée que des dizaines d'autres connaissaient le même sort. En quelques jours, 465 personnes avaient été emprisonnées, leurs maisons fouillées et quelques fois saccagées, leur famille apeurée et dans certains cas, leurs enfants laissés seuls. Elles furent presque toutes libérées sans même avoir été interrogées. Le 21^e jour de cette manifestation de force, seules 32 personnes furent mises en accusation, détenues

.....
* Écrivaine.

encore pendant plusieurs semaines pour être enfin libérées sans avoir subi de procès, la Cour déclarant qu'il n'y avait pas matière à procéder (*nolle prosequi*). L'opération déclenchée sous le prétexte de l'urgence à contrer une montée subite des actes illégaux et de la violence politique du FLQ, alors que les membres des cellules du mouvement qui l'exerçaient étaient déjà connus et filés par la police et auraient pu être arrêtés aux seuls moyens des techniques policières habituelles, ce qui est d'ailleurs arrivé quelques semaines plus tard, s'avère à l'évidence, avec le recul, une entreprise soigneusement planifiée. Elle avait pour véritable but de terroriser le peuple québécois et d'écraser par ricochet le mouvement indépendantiste qui portait à un niveau encore inégalé sa conscience nationale et sa volonté d'autodétermination.

Car il s'agit bien de cela. La promulgation et l'application simultanées de la *Loi des mesures de guerre* en octobre 1970 qui permit à l'armée canadienne d'envahir le Québec et aux effectifs de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec et des différents corps de police municipaux d'arrêter sans mandat et d'emprisonner sans accusations spécifiques des centaines de partisans de l'Indépendance du Québec n'est pas un accident de parcours, un acte exceptionnel qui aurait été provoqué par la violence politique du FLQ. Dans les dizaines de livres et les centaines d'articles publiés depuis trente ans, consacrés à l'histoire et à l'analyse de la *Crise d'octobre*¹, il est démontré de manière irréfutable que les membres des diverses cellules se réclamant de leur appartenance au FLQ étaient tous, non seulement bien connus des autorités politiques et policières,

.....
1. Pour écrire cet article, je me suis toutefois principalement référée à l'ouvrage de Louis Fournier : *FLQ histoire d'un mouvement clandestin*, réédité en 1998 par Lanctôt éditeur, et, pour l'histoire générale, parus chez le même éditeur, en 1999, les 2 tomes de Robert Lahaise et Noël Vallarand : *La Nouvelle France (1524-1760)* et *Le Québec sous le régime anglais (1760-1867)*, de même qu'à *Le Canada pourquoi l'impasse*, de Kaye Holloway, publié à Montréal, en 1984 par les éditions Nouvelle-Optique.

mais qu'ils avaient depuis plusieurs mois et même, dans certains cas, depuis quelques années, fait l'objet d'une constante filature et autres formes de surveillance.

D'où il ressort clairement que les actions illégales du FLQ, en particulier les enlèvements de James Cross, attaché commercial à Montréal du Haut-Commissariat de la Grande-Bretagne et de Pierre Laporte, ministre du travail et vice-premier ministre dans le gouvernement libéral québécois de Robert Bourassa, n'ont été que l'occasion désirée et attendue par le gouvernement canadien, alors sous la férule de Pierre Elliot-Trudeau, de passer à l'action afin de frapper, à travers la prétendue nécessité de combattre un prétendu mouvement clandestin, toutes les forces indépendantistes du Québec. Celles-ci venaient de manifester leur puissance d'attraction de manière éclatante, lors des élections du 29 avril précédent, en amenant 24 % des électeurs à accorder leur suffrage au Parti Québécois, malgré la campagne de peur menée par les establishments qui n'hésitèrent pas à recourir aux tactiques les plus malhonnêtes, dont le célèbre « coup de la Brinks », pour faire croire à l'électorat qu'une élection du PQ entraînerait une chute vertigineuse de son niveau de vie. René Lévesque à juste titre qualifia cette menace de « terrorisme économique ». À juste titre aussi, au soir de l'élection, il clama avec fierté devant des milliers de militants qui accueillirent ses propos avec enthousiasme : « Cette défaite ressemble à une victoire ». Cette compréhension de l'événement était entièrement partagée par toute la classe politique et économique du Canada et du Québec fédéraliste. Quelques mois plus tard, elle en donna le signe en promulguant la *Loi des mesures de guerre*, passant du terrorisme économique au terrorisme politique et militaire qui est une des constantes de la logique interne de l'histoire canadienne depuis la Conquête anglaise. Ce terrorisme fait partie des nombreux processus de répression de la nation conquise. L'État y a recours chaque fois qu'il prend celle-ci en flagrant délit de volonté d'existence autonome et avant qu'elle ne devienne en

mesure d'assumer sa souveraineté, même quand le rapport des forces en présence ne le justifie aucunement. Terrorisme qui, déjà, signait le passage de l'armée britannique sur la rives du Saint-Laurent, pendant la guerre de conquête. Au commencement était le terrorisme, peut-on dire.

Tout a en effet commencé dès la fin de l'été 1759, quand les troupes de Wolfe débarquées sur la Côte de Beaupré en incendièrent les villages sous les regards atterrés de leurs habitants sans armes, impuissants à les défendre. En face, sur la Côte Sud, de Saint-Vallier à Lévis, d'autres soldats envahissaient ces villages derrière leur canons, placardaient sur les portes des églises la Proclamation décrétant la chute de la Nouvelle-France et pendaient devant leur maison les quelques audacieux qui protestaient, tel, le capitaine Nadeau de Saint-Michel², « pour avoir essayé de soulever ses concitoyens contre nous », comme le rapporte dans son journal de campagne un dénommé Knox, capitaine d'escadron dans l'armée de Sa Majesté britannique qui menait ainsi dans les règles habituelles au genre sa guerre de conquête de la Nouvelle-France.

(Car il y a bel et bien eu guerre de conquête. Toutes les dénégations à la Jacques Godbout et autres colporteurs sur nos grands et petits écrans d'une cession sans coup férir du Canada par la France à la Grande-Bretagne n'y changeront rien. Elle a eu lieu et a elle duré près de quatre ans. Elle a commencée en 1757, avec l'arrivée au pouvoir à Londres de William Pitt, francophobe avoué. Cet homme d'État, déterminé à étendre l'hégémonie de l'Empire britannique, aussi bien en Amérique qu'en Asie, s'empessa de céder aux pressions des colonies anglo-américaines qui supportaient mal le voisinage d'un Canada français et catholique et qui se montraient prêtes à engager la lutte contre lui, considéré comme un important et importun concurrent sur les marchés. Elle s'est poursuivie pendant plus de deux ans au

.....
2. Bulletin des Recherches Historiques, vol. III, p.64, cité dans une monographie consacrée à l'histoire de Saint-Michel de Bellechasse.

cours de nombreux affrontements remportés de haute lutte par les forces françaises et canadiennes pourtant considérablement inférieures en nombre, jusqu'à ce que l'armée britannique forte de 63 000 hommes prennent définitivement le dessus à la fin de l'été 1759 et leur fasse, après un long siège, subir la défaite sur les Plaines d'Abraham. La guerre de conquête ne s'est pourtant terminée qu'un an plus tard, en septembre 1760, avec la capitulation de Montréal et la reddition de tout le pays. Ce n'est que trois ans plus tard, le 10 février 1763, que le traité de Paris ratifiera la situation de fait créée par la défaite des soldats et miliciens de Montcalm et de Vaudreuil aux mains de l'envahisseur britannique).

La guerre de conquête achevée et l'acte de cession ratifiée, les Parlements britannique, d'abord, puis canadien ne furent pas constamment dans la nécessité de déployer leurs forces militaires et policières contre la nation conquise puis annexée pour l'assujettir et l'aliéner. Ils leur suffirent le plus souvent d'avoir recours à des mesures législatives et à des politiques économiques qui lui étaient défavorables pour maintenir leur domination, de même qu'à des coups de force constitutionnels : l'Union des Haut et Bas-Canada, en 1840 ; le Rapatriement de la Constitution en 1982, par exemple. Pourtant, sous le régime britannique, l'État par deux fois au moins, en 1810 et en 1837-1838, réprima par la violence les tentatives des Canadiens – qui ne s'identifieront comme Canadiens français qu'avec l'Union, obligés d'ainsi se spécifier, le conquérant s'étant alors approprié jusqu'au nom du peuple conquis – d'exercer leurs droits et de prendre leur destin en main. Sous le régime fédéral canadien, l'État fera appel par trois fois, en 1870-1885, en 1918 et en 1970, à l'armée pour mater les mouvements rebelles à ses politiques impérialistes et centralisatrices.

1810. Bien qu'à compter des années 1800, elle fut majoritaire à l'Assemblée, la députation canadienne demeurait impuissante à vraiment exercer le pouvoir détenu, en

fait, par le Conseil exécutif et le Conseil législatif, tous deux entre les mains du Parti anglais. Les députés canadiens ne pouvaient que faire obstruction aux projets de loi défavorables aux intérêts de la majorité du peuple. En 1810, les députés du Parti canadien refusèrent de voter le budget. Afin de contrer cette opposition, le gouverneur Craig dissout l'Assemblée législative pour la deuxième année consécutive. Sous la poussée du Parti anglais, il fait saisir le journal *Le Canadien*, principal support de l'action parlementaire des députés canadiens, fait arrêter et emprisonner ses rédacteurs. Il convoque de nouvelles élections et pour éviter que la population renvoie les mêmes élus à l'Assemblée, il déploie, les jours de votation, avec l'intention de la terroriser, des contingents de soldats dans les rue de Montréal et de Québec.

1837/1838. Est-il besoin de rappeler comment, après avoir militairement écrasé les mouvements de rébellion actifs dans ses colonies du Haut et du Bas-Canada qui réclamaient un gouvernement responsable, l'État mena sa guerre de répression dans le seul Bas-Canada, en incendiant quelques villages dont ceux de Saint-Eustache et de Saint-Benoît, en pillant et incendiant, ailleurs, les fermes des habitants favorables au mouvement, en confisquant les biens des combattants, en violant de nombreuses femmes trouvées seules au foyer, sans oublier les exils, les déportations et les pendaisons. Est-il besoin de souligner la cause de cette différence du traitement appliqué aux rebelles des deux colonies. Qui ignore que les revendications politiques des patriotes anglo-saxons du Haut-Canada étaient principalement fondées sur des griefs d'ordre économique, tandis que celles, tant économiques et sociales que politiques, des patriotes canadiens étaient toutes déterminées par la question nationale. C'est parce que l'objectif majeure des patriotes canadiens était l'indépendance du Bas-Canada, considérée comme seul moyen de libérer leur nation de la domination politique et économique des industriels, des marchands et des financiers anglais de la colonie soutenus

par toutes les instances de l'État colonial, que cet État se livra à des actes terroristes inutiles pour assurer sa victoire militaire, mais nécessaires pour briser chez le peuple conquis toute volonté de continuer la lutte.

(Pourtant, bien que ces rébellions aient échoué et que son mouvement bas-canadien ait été complètement écrasé, la révolte des Canadiens n'en continuait pas moins d'apeurer les autorités britanniques qui ordonnèrent une vaste enquête sur ses causes et dépêchèrent Lord Durham sur les lieux pour la mener à bien. Dans son rapport publié en janvier 1839, l'enquêteur non seulement reconnaît l'existence de la nation canadienne française, mais attribue à sa conscience nationale et à son désir d'autodétermination la responsabilité des troubles. Pour l'empêcher de nuire à nouveau, il propose la mise en vigueur de politiques propres à la rendre minoritaire et à l'assimiler. Et c'est le coup de force : l'Union des Haut et Bas-Canada sanctionnée par la reine Victoria, le 23 juillet 1840. Inauguration du processus d'annexion et d'enfermement de la nation canadienne française dans un engrenage constitutionnel, juridique, politique, démographique et économique qui la marginalise, la soumet à des intérêts étrangers et l'aliène. Prélude de l'union fédérative de 1867 qui, sous le nom de « Confédération » – dénomination abusive puisqu'elle n'a jamais eu pour but l'association de collectivités politiquement souveraines –, préside aux destinées de la nation canadienne française qui, aujourd'hui, au Québec, constitue la majorité du peuple québécois, majorité qui aspire à l'indépendance et lutte pour son avènement.)

1870-1885. L'histoire est longue qui conduit à la répression sanglante de la deuxième rébellion des Blancs et des Métis du Nord-Ouest, et à la pendaison de Louis Riel. Elle commence en 1868, quand le Canada achète à la compagnie de la Baie d'Hudson le vaste territoire qui comprend aujourd'hui les trois provinces de l'Ouest et les territoires du Nord-Ouest, pour en faire une colonie d'Ottawa. Les

habitants qui n'avaient pas été consultés réagirent mal à cette annexion. Les Métis et les Blancs, en majorité catholique et de langue française, s'unirent pour revendiquer des lois et des pouvoirs qui leur garantiraient leurs droits territoriaux, linguistiques et religieux. Sous la direction de Louis Riel, ils établirent à Rivière-Rouge un gouvernement provisoire, établirent une « liste des droits », exigèrent l'ouverture de négociations avec Ottawa. Cette première lutte mena, après bien des péripéties violentes, à la création de la province du Manitoba, en juillet 1870. La population québécoise avait soutenu le mouvement et avait exigé du gouvernement d'Ottawa qu'il négocie avec Riel des clauses qui inscriraient dans la liste des droits l'égalité linguistique et scolaire du français et de l'anglais. Les Britanniques de la région, appuyé par les Ontariens ne l'entendirent pas de la même manière. Il n'était pas question pour eux de laisser se développer une province francophone et catholique au cœur des Prairies et d'ouvrir ainsi la porte de l'Ouest à l'émigration canadienne française du Québec. Ils s'opposent à l'amnistie de Louis Riel qu'ils accusent de meurtre, mettent sa tête à prix, après qu'il se fut exilé. Ils s'attaquent sans répit aux Métis qui, dépossédés de leur terre et sans chef, quittent le Manitoba pour s'établir plus à l'Ouest où ils sont victimes des mêmes ennuis et persécutions. En 1885, Ceux-ci rappellent Louis Riel et l'histoire se répète. Mais face à une armée de 8000 hommes appuyés par des canons et des mitrailleuses, les troupes de Riel succombèrent rapidement, les villages et les fermes des Métis furent pillées et incendiées et les habitants refoulés encore plus à l'Ouest. Riel se rendit, subit un procès devant un jury anglais et protestant qui le trouva coupable de haute trahison et le condamna à la pendaison. Toute l'opération encore une fois, au delà de ses causes immédiates, fut menée contre le Canada français. Il s'agissait de faire comprendre à la population du Québec que l'expansion vers l'Ouest devait être le fait du Canada anglais et servir ses seuls intérêts de tous ordres.

1918. Quand en 1917, de retour de Londres où il avait participé à une séance du Cabinet anglais de guerre, Robert Borden, alors premier ministre du gouvernement canadien, décida d'imposer la Conscription, les Canadiens français firent immédiatement connaître leur farouche opposition à l'adoption d'une telle mesure. Ils ne voyaient pas pourquoi ils serviraient de chair à canon à l'armée de sa Majesté britannique, certainement pas parce que le Canada anglais s'était engagé à lui fournir des soldats, alors qu'ils venaient de perdre coup sur coup les batailles de l'enseignement du français en Ontario et des écoles séparées au Manitoba. Borden tenta alors de former un gouvernement d'Union nationale et d'y faire entrer Laurier. Celui-ci refusa. Le premier ministre réalisa néanmoins son projet et forma un cabinet composé de treize conservateurs et dix libéraux dont deux Canadien français qui s'en retireront bientôt, puis il déclencha des élections qui auront lieu le 17 décembre. Deux semaines avant ce jour, Borden, inquiet de l'opposition grandissante à la conscription, tant au Canada qu'au Québec, fit publier un décret ministériel qui en exemptait les fils des agriculteurs. Manœuvre qui lui permet de remporter une victoire éclatante, mais non de faire taire l'opposition à la conscription qui, au Québec, est presque unanime, très active et parfois violente. La situation atteignit son point culminant au printemps 1918. Suite à l'arrestation dans la rue, le 29 mars, à Québec, d'un homme qui ne pouvait pas fournir sur le champ son certificat d'exemption du service militaire, la révolte des témoins se répandit comme une traînée de poudre et des émeutes éclatèrent qui durèrent jusqu'au 2 avril. La police fit appel à l'armée, un bataillon canadien anglais basé à Toronto fut dépêché à Québec, la loi martiale appliquée. Dans la soirée du premier avril, les soldats tirèrent sur la foule désarmée, firent cinq morts et des dizaines de blessés, en plus d'emprisonner sans mandat et sans cautionnement de très nombreux citoyens. L'État, une fois de plus, tentait de mater par

la force la résistance du peuple conquis à ses politiques impérialistes.

1970. Les événements immédiats et officiels qui ont déclenché la Crise d'octobre remontent longuement mais directement à la naissance, à la fin des années 1950, du mouvement indépendantiste contemporain. C'est un mouvement révolutionnaire qui, à l'instar de mouvements similaires à l'œuvre partout dans le monde, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, appelle le peuple à lutter contre toutes les formes d'assujettissement : domination politique, exploitation économique, oppression sociale et culturelle. Les forces indépendantistes québécoises d'alors conçoivent l'indépendance non seulement comme une lutte politique ayant pour objectif essentiel la création d'un État souverain, mais aussi comme un projet de libération nationale, c'est-à-dire une remise en question globale du système colonial canadien et une prise en main par le peuple de tous les instruments de son développement collectif. La réalisation d'un tel projet nécessite la formation d'une véritable conscience nationale, plutôt que nationaliste, qui amène la nation conquise puis annexée à affirmer et à défendre tous les attributs de son identité, dont son droit inaliénable à l'autodétermination, de même qu'à croire à sa capacité de l'assumer.

Les enjeux du combat s'avèrent ainsi colossaux. En effet, l'indépendance du Québec en tant que préalable indispensable à une véritable libération nationale menacent objectivement les intérêts capitalistes de la grande bourgeoisie canadienne dont l'État canadien est non seulement le représentant mais, plus fondamentalement, le noyau institutionnel et le soutien inconditionnel³. Il s'agit donc en premier lieu de fissurer ce noyau. Toutes les organisations qui composent le mouvement indépendantiste, poursuivent cet objectif. Malgré la diversité des discours

3. Voir à ce sujet l'ouvrage de l'historien Stanley Bréhaut-Ryerson : *Capitalisme et Confédération*.

qu'elles tiennent et des stratégies qu'elles adoptent, inspirés par des idéologies et des intérêts sociaux plus ou moins différents, elles s'attaquent donc avec une même détermination aux institutions, aux symboles et aux entreprises de cette classe dominante qui possède alors la presque totalité des ressources naturelles, financières et industrielles du Québec et en contrôle ainsi le développement économique et l'organisation politique, en plus d'imposer à la main d'œuvre québécoise sa langue et ses conditions de travail. Engagés dans une lutte à finir avec le colonialisme et ses séquelles, les mouvements et partis engagés dans la lutte pour l'indépendance basent leur action sur la nécessité de politiser et de mobiliser le peuple, conscients que sa détermination constitue la seule force susceptible de renverser les pouvoirs établis. Tous sont animés par ce même souci démocratique, y compris le FLQ. Seul, cependant, celui-ci agira dans la clandestinité et aura recours à des actions violentes (si l'on excepte la dizaine de membres de l'ALQ et de l'ARQ dont l'existence sera de courte durée et dont les actions d'éclat seront confondues dans l'opinion publique avec celles du FLQ), tous les autres n'auront toujours recours qu'à des moyens légaux, bien que non conventionnels, pour convaincre les Québécois de la nécessité de l'indépendance et de l'urgence de la réaliser. De plus, jamais, jusqu'à la création du Mouvement Souveraineté-Association, ils ne tenteront d'occulter l'ampleur et la difficulté de la tâche à accomplir, en diluant l'objectif de liberté dans celui d'égalité, en diluant la revendication d'une autodétermination pleine et entière à celle d'un partage de la souveraineté du Québec avec l'État canadien dominant et ennemi.

Pourtant, en 1970, deux ans après la fondation du Parti québécois, issu du MSA, et l'ascendant hégémonique qu'il exerce sur le mouvement indépendantiste qu'il finira par réduire à la marginalité, les bourgeoisies canadienne et québécoise au pouvoir à Ottawa et à Québec et dont les intérêts sont intégrés, s'opposent aussi farouchement au

compromis lévéquiste de réaménagement de la Constitution qui accorderait à l'État québécois un pouvoir politique égal à celui de l'État canadien, qu'à celui de l'indépendance du Québec. Elles jugent irrecevable cette proposition de partage de leurs lieux de pouvoir et de décision, même si le projet ne remet aucunement en question les tenants et aboutissants du développement global du capitalisme nord-américain. Et ces puissantes bourgeoisies ont peur. Malgré tous les moyens qu'elles ont mis en œuvre pour manipuler l'élection du 29 avril, les résultats se sont avérés plus importants que prévus et lui font craindre que le Parti québécois puisse prendre le pouvoir dès l'élection suivante. Ainsi averties et affolées, elles somment leurs gouvernements et leurs médias d'utiliser toutes leurs ressources pour empêcher cette éventualité de devenir réalité, leur enjoignant de ne reculer devant aucun moyen. Elles se sentent d'autant plus menacées que l'agitation ouvrière ne cesse de prendre de l'ampleur partout au Québec et qu'elle est soutenue par plusieurs groupes et groupuscules indépendantistes et socialistes et par le FLQ, d'une part. D'autre part, un parti progressiste qui épouse la plupart des revendications populaires de tous ces mouvements voit le jour au début de l'été, à Montréal. Le Front d'action politique (FRAP) a pour objectif de mener la lutte, lors des élections prévues pour le 25 octobre, à l'administration Drapeau-Saulnier qui les représente sur la scène municipale montréalaise.

C'est dans ce contexte que les Partis au pouvoir, particulièrement le Parti libéral du Canada par la voix de son chef, Pierre Elliot-Trudeau, ennemi juré du nationalisme québécois, *a fortiori de l'indépendantisme*, opposant farouche à toutes les revendications nationales du peuple québécois exigeant des pouvoirs accrus pour le Québec, entreprirent de discréditer le Parti québécois en associant souverainisme et terrorisme. Il s'agissait, comme les en a accusé René Lévesque « de condamner le Québec à l'impuissance ». La mise en vigueur de la Loi des mesures de guerre en octobre 1970 n'avait pas d'autre but.

En 1970, comme aujourd'hui, comme jadis et naguère, le Canada anglais refuse l'existence nationale du peuple québécois et, aujourd'hui comme autrefois, il est prêt à utiliser tous les moyens pour le réduire à néant ou, tout au moins l'empêcher de nuire au développement de ses intérêts nationaux. Il est le peuple conquérant qui trouve justifié sa domination sur le peuple conquis, qui trouve justifié de déployer son armée contre lui, chaque fois qu'il a l'impudence de s'affirmer. En 1970, pour préserver l'intégrité de son pouvoir mal acquis et mal conservé, bien que le rapport des forces en présence ne l'exigeait pas, il a sauté sur l'occasion que lui offrait le FLQ. pour écraser la démarche éminemment légitime et démocratique et l'action politique légale du Parti québécois, représentant alors à ses yeux la menace indépendantiste.

Car, il est important de le souligner, les moyens de la lutte employés par les forces indépendantistes importe peu à l'État canadien, seule compte à ses yeux leur efficacité réelle ou appréhendée. Et le terrorisme fait partie des armes à sa disposition pour la contrer.

Tant qu'en grande majorité nous n'aurons pas une conscience aigüe que nous sommes en guerre et tant que nous ne serons pas vraiment déterminés à vaincre l'ennemi, nous serons victimes de ses coups de force et de ses actes de terrorisme. Il faut espérer que nous développerons ces qualités avant qu'il ne soit trop tard pour que les luttes de nos parents et aïeux pour la reconnaissance de nos droits et pour notre souveraineté n'aient pas été menées en vain. ♦

L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.



La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.



Mort d'un patriote

Ismène Toussaint¹

Les Éditions internationales Alain Stanké nous autorisent aimablement à publier, en avant-première, un extrait de l'ouvrage d'Ismène Toussaint, Louis Riel-Hommage, qui paraîtra en novembre prochain à l'occasion du 115^e anniversaire de la mort du chef métis. Grand reportage évoquant sa vie et son œuvre littéraire, il offrira de nombreuses photographies et des documents inédits.

Regina (Saskatchewan), 16 novembre 1885, 8 h du matin : un homme dans la quarantaine, vêtu d'une méchante veste noire et d'un pantalon râpé, grimpe lentement l'échelle d'un échafaud dressé sur la place publique. Un soleil anémique effleure son épaisse chevelure sombre. Digne et grave, il s'avance sur la plate-forme grinçante, les yeux – dont ses contemporains n'oublieront jamais le « feu noir » – levés vers le ciel, mais le regard comme étrangement tourné vers

1. Auteur et historienne de la minorité franco-manitobaine, Ismène Toussaint est la seule spécialiste en littérature francophone de l'Ouest officiellement répertoriée au Québec. Enfant spirituel de Louis Riel, elle effectue actuellement une campagne d'articles visant à défendre la personnalité et l'œuvre littéraire du grand homme.

Photo : Louis Riel (1844-1885)

l'intérieur de lui-même. En apercevant la corde qui se balance à la hauteur de sa gorge, il esquisse un mouvement de recul, mais se ressaisit aussitôt. Une dernière fois, il baise le petit crucifix en ivoire que lui tend le prêtre qui l'accompagne ; une dernière fois, ses lèvres s'entrouvrent, comme s'il allait parler à la foule silencieuse qui se presse dans le champ d'en face, mais il s'abstient et ferme les yeux. En lui enfilant d'un geste brusque la cagoule, puis le nœud coulant autour du cou, le bourreau lui chuchote cyniquement à l'oreille : « *Tu ne me reconnais pas ? J'ai été ton prisonnier, jadis, au fort-Garry, mais je t'ai échappé... Maintenant, c'est moi qui t'ai, mais tu ne m'échapperas pas !* ». Glacé jusqu'à la moëlle des os, l'homme affecte de ne rien entendre. Ne pouvant contenir plus longtemps son émotion, son confesseur éclate alors en pleurs. « *Courage, mon père !* » le reprend doucement le condamné. Et soudain, tout bascule : un *Notre-Père* voilé d'effroi s'élève du chœur des prêtres réunis au pied du gibet, le plancher se dérobe brutalement, le corps du malheureux est agité de violents soubresauts, puis s'immobilise... Tandis que, dans l'assistance, quelques petits groupes de Canadiens français et de Métis laissent libre cours à leurs larmes, une bordée de jurons fuse dans les rangs des soldats canadiens-anglais rassemblés sur la place : « *At last, we got this son of a bitch !* » (« *Enfin, on l'a eu, ce fils de p... !* »).

Mais quel était donc l'homme qui avait marché avec un tel courage jusqu'au lieu de son supplice ? De quel ignoble méfait s'était rendu coupable celui qui, la veille au soir, écrivait ces pudiques mots de consolation à sa vieille mère effondrée de douleur dans la cathédrale de Saint-Boniface, loin, très loin là-bas, au Manitoba ? : « *...Dieu m'aide à me tenir en paix et en douceur comme l'huile dans un vase que rien ne dérange. Je fais tout ce que je peux pour me tenir prêt à tout événement en me conservant dans un calme inaltérable (...)²* » De quel crime infâme accusait-on celui qui, à peine quelques heures avant le dénouement fatal, adressait encore à sa jeune femme se mourant de tuberculose, cette lettre bouleversante de retenue, de sobriété et de tendresse ? :

Ma bien chère Marguerite,

Je t'écris de bon matin. Il est à peu près une heure. C'est aujourd'hui le 16 : un jour bien remarquable.

Je t'envoie mon bon souvenir. Je te conseille aujourd'hui selon la charité que tu m'as connue à ton égard. Aie bien soin de tes petits-enfants. Tes enfants sont encore plus à Dieu qu'à toi. Efforce-toi de leur donner les soins les plus conformes à la religion, fais-les prier pour moi.

Écris souvent à ton Bon Papa. Dis-lui que je ne l'oublie pas un seul jour. Qu'il prenne courage. La vie paraît triste parfois, mais dans le temps où elle nous semble plus triste c'est quelquefois là même qu'elle est plus agréable à Dieu.

Ton mari qui t'aime en notre Seigneur.

J'écris un mot de charité selon le Bon Dieu, à mon petit, petit Jean; un mot de tendresse aussi à ma petite, petite Marie-Angélique.

Prenez courage. Je vous bénis.

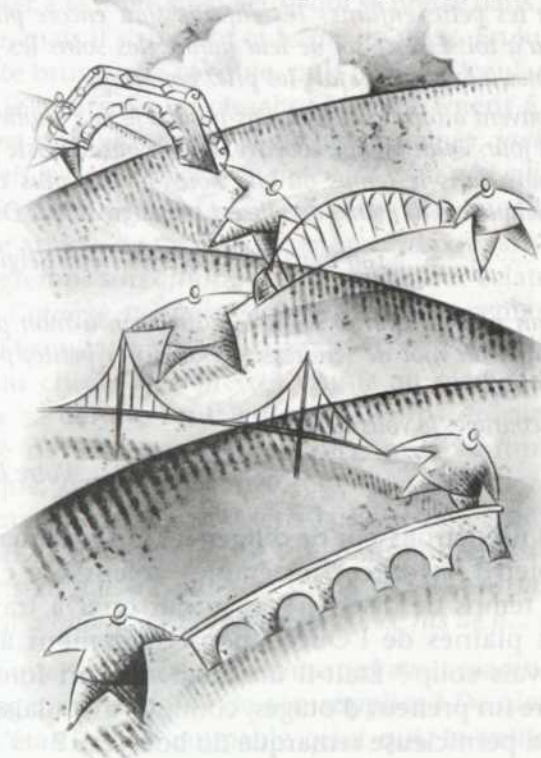
Votre Père³

Était-il un détrousseur de diligences, un trafiquant d'alcool ou bien l'un de ces misérables voleurs de chevaux qu'en ces temps de disette, l'on voyait errer à travers les immenses plaines de l'Ouest, perpétuellement à l'affût d'un mauvais coup? Était-il un meurtrier, un forcené ou bien encore un preneur d'otages, comme l'avait laissé sous-entendre la pernicieuse remarque du bourreau?

Rien de tout cela. L'homme que le tribunal venait de condamner à la peine suprême était un patriote et un poète qui avait osé défier la plus grande puissance étrangère de son temps en se battant pour les droits, la dignité et la défense des terres de son peuple : les Métis. L'homme qu'une trappe de bois grossier venait de faire basculer à tout jamais dans l'Histoire et la légende était Louis Riel... ◊

.....
2 et 3. *Les Écrits complets de Louis Riel*, Les Presses de l'Université de l'Alberta, Edmonton, Alb., 1985, vol. 3.

La *passion* des
êtres



Desjardins

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

**Caisse d'économie
Desjardins des Travailleuses
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166



**L'économie sociale,
vieux combats,
nouveaux enjeux**

Robert Laplante

RAISSON

À l'occasion du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, le gouvernement du Québec et l'ensemble des participants à cet exercice de concertation s'entendaient pour reconnaître l'économie sociale comme une composante à part entière de la structure économique du Québec, un élément distinctif du modèle québécois. C'était à la fois une nouveauté et la consécration d'un long cheminement. La nouveauté c'était la reconnaissance. Et aussi, pour plusieurs, le mot. L'expression économie sociale, en effet, n'était pas très populaire ici, elle était surtout familière aux spécialistes de la coopération et de l'histoire économique. Dans nos milieux, on parlait surtout de coopératisme et de mutualisme pour désigner cette forme tout à fait particulière d'organisation de la propriété et de la production de biens ou de services. Derrière la nouveauté de l'expression se cachait donc une consécration : celle d'une grande réussite collective jusque-là trop discrètement appréciée.

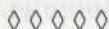
L'économie sociale reconnue par le Sommet, c'était d'abord et avant tout l'ensemble de toutes ces coopératives et sociétés mutuelles nées dans une très grande variété de secteurs et de milieux et dans toutes les régions du Québec. Elle comprenait également l'ensemble des organismes sans but lucratif répondant, grosso modo, aux mêmes caractéristiques que les coopératives en ce qui a trait au fonctionnement démocratique et à la mission de service aux personnes. Cette reconnaissance de la part de l'État, elle ne visait pas seulement, bien sûr, la réalité du moment ou les simples acquis. Elle comportait également un engagement envers l'avenir. Elle traduisait une volonté de soutenir activement les initiatives et de les traiter comme un secteur en soi, ce qui voulait dire, en conséquence, un engagement à soutenir son expansion, son développement et à le concevoir comme un volet, une composante à part entière du développement socio-économique du Québec.

L'un des premiers effets concrets de cette reconnaissance a été de permettre au Chantier de l'économie sociale qui s'était formé à l'occasion du Sommet de pouvoir continuer ses activités et de voir à la concertation et à la dynamisation des divers acteurs dont les projets avaient été retenus à l'occasion du Sommet. Peu de temps après, la création des Centres locaux de développement sur l'ensemble du territoire allait permettre de franchir une autre étape puisque chaque CLD s'est vu octroyé un Fonds d'économie sociale destiné à soutenir et financer des initiatives d'économie sociale. Les caractéristiques de ce Fonds ainsi que la nature très diversifiée des projets qui sont soumis dans les divers CLD ont provoqué un grand bouillonnement conceptuel autour de la notion d'économie sociale. Qui dit bouillonnement dit aussi, c'est inévitable, une certaine confusion conceptuelle. Dans certains milieux, par exemple, l'économie sociale est surtout considérée comme un secteur qui est condamné à rester subventionné ; d'autres n'y voit qu'une façon nouvelle de soutenir l'action bénévole ou communautaire ; d'autres encore ont tendance à réduire la chose à une espèce de programme gouvernemental qui aurait comme exigence particulière de fixer des seuils d'auto-financement etc.

Pour mettre un peu d'ordre dans les idées, il n'est pas mauvais de prendre un peu de recul sur l'actualité et sur les modalités concrètes dans lesquelles se traduit cette reconnaissance de l'économie sociale.

Regardons d'abord derrière l'expression « économie sociale », qui est actuellement remise au goût du jour. Elle n'est pas nouvelle, c'est une vieille expression que les technocrates européens ont redécouverte en fouillant les archives économiques du XIX^e siècle. L'expression était très populaire dans le dernier quart du XIX^e siècle. Pour essayer de la cerner, il est donc utile de se rappeler un certain nombre de choses. Cela peut se faire en trois temps. Un premier bloc concerne les origines conceptuelles de l'économie

sociale : à quoi elle réfère et d'où vient-elle. Un deuxième bloc examinera sa présence au Québec : quelles en ont été les manifestations et qu'est-ce qu'elles nous ont laissé, pour, finalement, dans un troisième bloc, regarder quelles sont les enjeux actuels associés à sa reconnaissance.



Origines conceptuelles

Si l'on essaie de bien camper la naissance de ce qui a l'air d'une tentative pour résoudre le paradoxe apparent de la conciliation de l'« économie » et du « social », nous revenons à un dilemme qui est apparu de façon assez cruelle à partir du milieu du XVIII^e siècle et qui s'est déployé jusque vers le milieu du XIX^e, à savoir quelque chose de très puissant et d'organisateur des rapports d'échange dans la société, c'est-à-dire le marché. Le marché, cette façon que nous avons d'échanger les biens et les services entre les personnes, entre les organisations, entre les pays demeure une invention relativement récente. Ce n'est pas une loi naturelle, c'est une invention datée. Le marché s'est généralisé avec le capitalisme et particulièrement depuis quand celui-ci s'est déployé en accéléré entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e, entraînant toute une série de bouleversements. Le développement de la logique marchande, le développement du salariat comme mode de rémunération du travail et celui du marché comme mécanisme d'échange des fruits du travail vont provoquer trois grandes réponses. On peut les broser à grands traits comme autant de tendances lourdes qui vont marquer l'évolution de nos sociétés.

La première, c'est *une réponse politique*. Devant la montée en puissance des entrepreneurs qui peuvent asservir dans leurs usines des enfants, des femmes, des hommes à des rythmes et des conditions de travail dignes des forçats, vont naître de nombreux mouvements de protestation. Les premières révoltes vont commencer par s'attaquer aux

nouvelles machines. On cassait les machines parce qu'on les voyait à la source de tous les malheurs. Mais rapidement, on va se rendre compte que c'est la propriété qu'il faut viser. Ainsi donc, une première réponse aux bouleversements sociaux engendrés par l'industrialisation et par le développement de la logique marchande sera la floraison des différents types de socialisme, dont le point culminant sera l'exposé d'une doctrine qui va faire époque, le socialisme scientifique, la doctrine systématisée par Marx et mise en application et en propagande par de nombreux partis dans toute l'Europe. Cette réponse politique visait d'abord et avant tout l'appropriation des moyens de production et cherchait à casser la mécanique d'accumulation de la richesse. Cette première réponse ambitionnait donc de transformer toute l'organisation de la société:

Une deuxième réponse va s'articuler avec des visées un peu semblables mais, cette fois, en se déplaçant davantage vers l'entreprise plutôt que vers le mode de production: ce sera *la réponse syndicale*. Les travailleurs vont chercher à s'organiser pour se donner un rapport de force leur permettant de négocier leurs conditions de travail. Ces luttes vont commencer par une première revendication: faire reconnaître le droit d'association, ce qui n'allait évidemment pas de soi. Par la suite, on essaya d'établir un certain nombre de règles du jeu pour négocier des contrats de travail, des conventions collectives. Ce syndicalisme va toujours être en tension entre, d'une part, l'amélioration concrète des conditions quotidiennes de travail et, d'autre part, le questionnement politique, le projet de société dirait-on aujourd'hui, c'est-à-dire le prolongement politique de la relation entre les ouvriers et les patrons dans l'usine et dans la société. Le syndicalisme sera ainsi traversé par un projet plus large de revendication politique et c'est pourquoi le syndicalisme européen donnera naissance à d'importants mouvements d'appui aux partis communistes. Il sera structuré, en somme, par cette proposition fondamentale. On appuiera ou pas les thèses révolutionnaires de l'époque et,

selon ces appuis, on recherchera différents types d'aménagement des rapports dans l'entreprise.

Une troisième voie va aussi apparaître. C'est celle que l'on va désigner sous le vocable de *coopératisme et de mutualisme*. Ces formes d'association et d'organisation vont chercher en priorité non pas l'appropriation de tous les moyens de production mais bien plutôt la socialisation de l'entrepreneurship, de l'entrepreneuriat. Ce que les premiers coopérateurs vont essayer d'obtenir, c'est, au fond, la mobilisation et la mise en commun de leurs maigres ressources pour pouvoir entreprendre ensemble. C'est quelque chose qui nous apparaît relativement banal aujourd'hui mais, au moment où se font ces premières revendications et ces premières recherches, la fonction d'entrepreneur est dans les mains exclusives de la bourgeoisie. Le droit d'entreprendre est alors une chasse-gardée dans beaucoup de pays. Ne peut pas entreprendre qui veut. Et en plus, bien sûr, les moyens d'entreprendre sont extrêmement concentrés dans les mains des détenteurs de capitaux.

La recherche coopératiste va porter sur la fonction d'entrepreneuriat, parce qu'elle va être confrontée à deux situations. Tout d'abord, l'organisation de la vie en dehors du travail. Ensuite, l'organisation de la vie sans le travail. Les premiers coopérateurs sont des ouvriers et souvent même des militants syndicalistes. Ce sont des ouvriers dont le salaire n'est pas suffisant pour les faire vivre, eux et leurs familles. Ils vont donc chercher à mettre en commun leurs ressources pour aménager des solutions concrètes et compenser les lacunes du marché et du salariat. Autrement dit, ils vont chercher à s'organiser pour rendre accessible à meilleur prix ce que le commerce organisé leur offre à un prix qui grève trop durement leurs moyens. Ils vont lancer leur lutte sur le front de la consommation. Par ailleurs, ils vont aussi chercher à se donner les moyens de contrer les effets du chômage, de la perte du travail salarié? On va donc chercher des moyens concrets d'exercice de la solida-

rité, mais pas seulement entre ceux qui ont peu de moyens mais aussi, et peut-être même surtout, à l'égard des victimes du salariat – ce sera la voie de l'assurance.

En effet, une des préoccupations qui va s'imposer en priorité sera celle de trouver les moyens de venir en aide aux veuves et aux orphelins des accidentés du travail. Il y aura, en effet, beaucoup de mortalités et d'accidents, particulièrement dans les secteurs miniers et sidérurgiques, dans l'Angleterre du XIX^e siècle où vont être mises au point diverses formules de secours mutuel. On va donc chercher des façons de s'organiser. Le coopératisme va donc être, dès le départ, marqué par le pragmatisme. Un pragmatisme, je dirais, d'opportunité, une sorte de bon sens pratique capable de saisir les occasions, de ruser avec l'ordre imposé. Parce qu'on n'a pas assez d'argent pour boucler le budget pour faire l'épicerie, pour s'acheter des biens, on décidera de s'organiser collectivement. On le fera aussi pour que les orphelins aient un minimum pour survivre, étant entendu qu'il n'y a pas alors d'autres recours pour ces personnes, en formant des sociétés de secours mutuelles, des sociétés d'assurance.

Ces trois voies vont évidemment s'entrechoquer. Parfois, elles vont devenir complémentaires, comme dans le cas du syndicalisme et de la politique. Parfois, elles vont être en concurrence et, toujours entre les deux, va se trouver la coopération qui, justement parce qu'elle est un pragmatisme, parce qu'elle obéit à un sens pratique, va devenir un lieu où vont se faire des alliances tantôt avec les partis politiques, tantôt avec la militance syndicale. Or, ce sont les coopérateurs qui vont, les premiers, parler d'une économie sociale, qui vont porter pour l'essentiel la critique et les recherches de solution à cette réalité nouvelle qu'impose l'extension de la logique du marché. Pour eux, les réalités sociales sont plus englobantes que celles du marché. C'est pour cela qu'ils vont parler d'économie sociale, parce qu'ils vont essayer de faire valoir, dans l'ordre alors dominant,

des considérations qui, selon l'économie conventionnelle, demeureraient extra-économiques, c'est-à-dire des préoccupations humanitaires, des préoccupations morales et aussi des préoccupations d'émancipation.

Ce portrait tiré à très gros traits, on peut désormais mieux situer le contexte dans lequel s'est inscrit la naissance de l'économie sociale et mieux comprendre comment s'est fait son développement. Pour l'essentiel, le coopératisme va chercher à remplir trois fonctions. Les premières coopératives vont chercher à minimiser les effets d'exclusion engendrée par le salariat. Elles vont donc chercher à s'organiser pour, temporairement, pouvoir donner du soutien à quelqu'un qui est en chômage, ou sur une base plus longue, pouvoir donner du soutien à quelqu'un qui est victime du travail. L'autre avenue que va emprunter le développement de la coopération sera celle de la professionnalisation. C'est une avenue qui viendra un peu plus tard dans le mouvement et qui vise essentiellement à faire reconnaître comme de véritables qualifications des compétences professionnelles, des métiers, ou encore à s'assurer que les ouvriers aient accès à l'apprentissage de ces compétences – le but étant évidemment de pouvoir négocier ces compétences dans des conditions de marché convenables et acceptables. Nous y reviendrons, le Québec a fourni des exemples particulièrement éloquentes de cette recherche de professionnalisation. Enfin, la troisième fonction, la troisième cible que va se donner la coopération dès le début, c'est la recherche de la territorialisation du développement : faire « atterrir » la croissance économique dans un territoire donné. Ce n'est pas là, faut-il le souligner, une recherche fortuite, elle n'est pas arrivée par hasard.

L'industrialisation, en effet, va générer la création des usines dans les villes et faire naître, par voie de conséquence, un appel de main-d'œuvre qui va provoquer de très grandes migrations des campagnes vers les villes. Ces migrations, on le sait maintenant depuis les célèbres exem-

ples de Marx, auront été « encouragées » par diverses mesures telles cette fameuse loi qui a provoqué la disparition des pacages communautaires des villages anglais. Les petits paysans se retrouvaient alors sans lieu, sans espace pour faire paître leur bétail, et ils tombaient en deçà de leur seuil de subsistance. Ils étaient alors en quelque sorte condamnés à migrer vers la ville. Les coopérateurs vont essayer de combattre ce mouvement en utilisant la fonction d'entreprenariat, en essayant de diriger la croissance économique pour un territoire donné.

La raison est ici facile à comprendre. En théorie économique classique, Si vous êtes en chômage, il y a seulement deux explications : ou vous coûtez trop cher ou vous refusez de déménager. Vous êtes soit trop haut sur le marché du travail, le marché du salaire, soit à la mauvaise place, comme facteur de production. Vous devez alors vous déplacer. Si vous vous déplacez ou réduisez votre salaire, vous devriez, en théorie, trouver du travail. Les coopérateurs refuseront de jouer d'après cette règle en disant qu'il y a, en plus des conditions de marché, autre chose qui prévaut, et c'est l'attachement à son milieu de vie. L'on n'est pas loin de ce que l'on entend aujourd'hui quand les gens disent vouloir rester dans leurs quartiers, vivre dans leurs villages ou dans leurs petites villes. Les choses là-dessus n'ont pas bougé beaucoup.

Ce que l'on entend par économie sociale à partir du milieu du XIX^e siècle, c'est donc l'ensemble des initiatives qui visent l'une ou l'autre des ces trois cibles. La lutte à l'exclusion, la reconnaissance d'un métier (particulièrement celui d'agriculteur) et la territorialisation du développement, c'est-à-dire le refus que l'organisation de la vie soit totalement soumise aux règles du marché.

Ces trois cibles, ces trois fonctions, en langage plus analytique, vont être poursuivies et mises en œuvre en utilisant deux grands moyens qui vont être combinés et utilisés dans toutes sortes de contextes. Le premier de ces moyens,

les gens l'auront vite compris, c'est l'utilisation du pouvoir d'achat. L'extension, en effet, du salariat ne cassait pas seulement la mécanique de l'économie de subsistance : elle rompait aussi le lien entre la production et la consommation. Les gens qui travaillaient dans les usines ne consommaient pas ce qu'ils produisaient. Ils obtenaient un salaire qui leur permettait d'acheter des biens. Ce salaire est donc en pratique, dans l'économie de marché, un instrument de pouvoir.

Bien sûr, comme leurs salaires étaient maigres et nettement insuffisants, les syndicalistes vont lutter pour les faire accroître, pour diminuer le temps de travail et pour améliorer les conditions concrètes de travail. Pour leur part, les coopérateurs vont chercher à organiser dans la solidarité le recours au pouvoir d'achat. C'est pour cette raison que les premières coopératives vont surtout être des coopératives de consommation. Les ouvriers vont se mettre ensemble pour essayer de se donner de meilleures conditions de consommation, pour obtenir, par exemple, de la nourriture à meilleur prix et si possible de meilleure qualité. En même temps, on va souvent tenter de faire servir ces mesures d'utilisation du pouvoir d'achat comme instrument pour essayer de relier le développement économique au territoire. Nous aurons de la sorte les premières manifestations de ce qu'on appellera plus tard, ici, les campagnes « d'achat chez nous ». Essentiellement, cette pratique signifie que la production des biens peut être pensée en référence à la construction du milieu de vie par l'utilisation organisée du pouvoir d'achat. Si nous nous regroupons tous ensemble dans une coopérative, nous nous donnons des moyens qui nous permettent d'acheter à meilleurs prix ce dont nous avons besoin, mais, en même temps, nous pouvons rapprocher la production des consommateurs, en amenant, par exemple, un producteur à venir s'établir chez nous ou encore en faisant vivre un producteur local que la concurrence pourrait déstabiliser. Entre les années 1830 et 1870, il va y avoir, partout

en Europe, des quantités impressionnantes d'expériences de cet ordre. Le Québec n'y échappera pas.

Un des exemples amusants, qui n'a malheureusement pas été retenu par notre mémoire si défaillante, renvoie à un des arguments qui étaient utilisés par les Patriotes de 1837. On se souvient du dessin popularisé dans les communiqués du F.L.Q., le Patriote vêtu d'un capot gris, portant souliers de bœuf et grosses culottes d'étoffe du pays. Or, ce patriote traduisait de façon très éloquente une résistance non seulement politique mais également économique. Les Patriotes et le mouvement républicain au Québec s'opposaient certes à l'empire britannique au Québec mais ils visaient aussi la promotion de la production locale plutôt que d'acheter des tissus qui étaient produits dans les autres colonies anglaises. L'étoffe du pays n'était donc pas simplement un signe d'identification et d'appartenance. Elle ne traduisait pas seulement une différence vestimentaire. C'était une façon d'affirmer que le contrôle de la production locale, en essayant de recourir le moins possible aux circuits marchands contrôlés par l'empire, permettrait d'organiser une riposte, une reconquête économique et politique du Bas-Canada.

À cette époque, ce courant de pensée et d'expérimentation sociale sera aussi fort ici que celui que l'on retrouve en Europe. Un peu partout, des gens vont jongler avec cette idée. La première grande coopérative qui va réussir, celle des Équitables pionniers de Rochdale, est fondée en 1844. Ce n'est certes pas la première qui est fondée mais c'est la première qui marche vraiment. Or, 1844, c'est six ans à peine après les troubles de 1837 ! Six ans après ! On retrouvera aussi, plus tard, l'utilisation du pouvoir d'achat comme une arme de combat à l'autre bout du monde : aux Indes. Quand, en effet, Gandhi, cet avocat qui avait fait de brillantes études et qui avait été complètement acculturé au modèle britannique, passe à l'opposition politique, que fait-il pour amorcer la lutte pour l'indépendance de l'Inde ?

Il change de costume. Il reprend le sari traditionnel mais il ne le fait pas seulement dans une perspective identitaire. Gandhi en sari dit également à ses concitoyens : « Nous sommes capables de contrôler ce secteur de notre économie. Si, en effet, nous changeons nos habitudes vestimentaires en utilisant notre pouvoir d'achat, nous allons contrôler ce secteur de la production. » On sait aujourd'hui que les Anglais ne s'en remettront pas du combat qu'il lança. Le premier grand moyen qu'utilisent donc les coopérateurs, c'est celui du pouvoir d'achat.

Le deuxième grand moyen, c'est le recours aux solidarités locales pour essayer de socialiser, de collectiviser le risque entrepreneurial. Le bourgeois, qui avec ses capitaux fonde une entreprise, prend un risque, c'est un fait. Mais les ouvriers aussi en prennent. Mais le plus souvent c'est leur santé et leur vie qu'ils risquent ! Les coopérateurs vont chercher à collectiviser ce risque. Cette collectivisation du risque va leur permettre de se donner un minimum de sécurité. C'est pour ces raisons que le deuxième grand domaine où l'on va essayer de faire valoir les considérations sociales dans l'économie va être celui de l'assurance. On va créer des mutuelles pour assurer le risque du travail, soit pour les mortalités, soit pour les accidents. Au Québec, par exemple, on va voir beaucoup d'initiatives pour créer des mutuelles d'assurance non seulement sur la vie mais aussi sur les biens, étant donné la fréquence des incendies attribuables au mode de chauffage.

À ce moment-là, la socialisation du risque pour les classes populaires n'est pas encore un marché. Ou mieux, c'est un marché qui n'est pas encore rentable et qui, par conséquent, n'intéresse pas encore l'entreprise privée. Il n'y a pas encore assez d'argent à faire là pour que ça vaille la peine d'y investir.

Ces deux outils vont constituer les grands moyens autour desquels l'économie sociale va s'organiser. Pendant près d'un siècle sa stratégie de mobilisation économique va

être essentiellement le fait des coopératives et des mutuelles. Il est ici important de le noter parce que ces moyens reviennent continuellement. Ces derniers sont à la portée de tout le monde dans une économie de marché. Tout consommateur, si pauvre soit-il, possède une parcelle de pouvoir. Les coopérateurs font le pari de dire que si ces parcelles sont rassemblées, réunies, elles peuvent donner une force de frappe qu'on peut mettre ensuite au service de finalités autres que celles du seul rendement financier.

L'économie sociale au début du siècle au Québec

Ces mêmes outils seront ceux que l'on va retrouver dans notre deuxième bloc, celui qui décrit les manifestations historiques de l'économie sociale au Québec. Quand, en effet, on pense au mouvement coopératif, la première chose qu'on observe au début du siècle, c'est d'abord les mutuelles d'assurances. Elles vont se développer à l'échelle des petits villages, à l'échelle de regroupements que l'on dirait aujourd'hui régionaux mais qui étaient alors bien davantage des regroupements de cantons ou de comtés. Ces mutuelles vont fleurir d'une manière exceptionnelle. Elles vont, du reste, paver la voie à l'une première grande percée des Canadiens français dans le monde financier. Ce sont d'abord les réussites de ces mutuelles qui vont fournir les assises du secteur de l'assurance sous contrôle québécois.

Le grand exemple cependant, celui qui a connu les développements les plus spectaculaires et qui incarne le plus profondément l'originalité québécoise en matière de coopération, c'est, bien entendu, celui d'Alphonse Desjardins.

La pensée de Desjardins se raccorde à une constatation qui traîne partout dans le paysage du monde occidental à ce moment-là. Les réservoirs de capitaux offrent à ceux qui les contrôlent des moyens non seulement de diriger le développement mais aussi de le territorialiser, de le localiser quelque part. Quand Desjardins cherche une solution

pour donner aux habitants le contrôle de leur épargne, il participe ainsi à ce grand mouvement de recherche qui se déploie partout dans les sociétés capitalistes en voie d'industrialisation. Nous n'étions donc pas si coupés du monde comme on a voulu nous le laisser croire ! Desjardins était un érudit sur ces questions et ses concitoyens, aussi perspicaces que bien d'autres. Retenons pour le moment que le pouvoir d'achat et l'épargne canalisée vont permettre de répartir les risques et d'orienter des actions de développement local.

Nous pouvons également observer cette combinaison des deux outils dans le domaine de l'agriculture, qui est le domaine qui a été à la fois le plus durement touché par le capitalisme et le plus rapidement appelé à se réorganiser. Il est durement touché puisque le développement des villes crée des marchés, appelle la concentration d'une offre. Ce qui a pour effet de déstructurer l'économie de subsistance et, d'autre part, d'amener une pression importante sur les agriculteurs pour qu'ils puissent déployer les moyens nécessaires vers la production de masse, dirigée vers les marchés externes. Pour les agriculteurs, il est indispensable de disposer de capitaux pour améliorer le drainage des terres, pour faire l'acquisition de la machinerie aratoire, pour accroître leur superficie, pour augmenter le troupeau. Toutes ces innovations demandent des capitaux. En plus, ils sont en concurrence avec les autres agriculteurs du Canada et des États-Unis pour l'approvisionnement des villes naissantes. Or, les agriculteurs, doivent ici structurer leur offre de produits. Il leur faut non seulement disposer des capitaux pour produire mais il faut aussi qu'ils puissent s'assurer de la distribution de leurs produits. Chaque cultivateur dispose d'un pouvoir de négociation extrêmement faible pour vendre ses produits, mais il devient encore plus vulnérable, presque impuissant quand, au surplus, il ne peut accéder aux moyens de les acheminer au marché. Le fait de se mettre ensemble, soit pour acheter du bétail ou de la machinerie, soit encore pour essayer de mettre en

commun les produits pour les acheminer à la ville ou encore pour se donner les moyens de conserver le lait plus longtemps et de le transformer, tout cela va ouvrir des possibilités. Des possibilités qui vont montrer la fécondité de la coopération.

Les coopératives agricoles vont aussi se développer en réaction à la déstructuration du territoire que provoque l'éclatement de l'agriculture de subsistance. Ici, comme dans les villes européennes et nord-américaines, les habitants qui cessent de pratiquer l'agriculture de subsistance s'en vont en ville. Cet exode déstructure le milieu. Et, ne l'oublions pas, au moment où les coopératives agricoles naissantes font ces efforts, une personne sur trois a quitté le Québec. C'est l'immigration de la fin du XIX^e siècle, phénomène extrêmement grave, très désorganisant pour l'ensemble des communautés. Or, parmi ceux qui restent, un grand nombre vont régulièrement dans les filatures américaines se refaire, aller chercher la part de capital dont elles ont besoin. Un très grand nombre d'histoires familiales comportent de tels épisodes du grand-père ou d'un arrière-grand-père qui a fait un tel voyage, c'est-à-dire qui a profité de l'industrialisation du nord-est des États-Unis pour aller chercher des capitaux qu'il ramenait sur sa ferme, soit pour s'acheter un tracteur, soit pour accroître son troupeau, etc. Il n'y avait pas alors d'autres sources d'accès au capital car la forêt, cette richesse naturelle qui aurait pu profiter à tous, avait été aliénée aux intérêts étrangers.

Pour un agriculteur, l'accès au capital requis pour développer sa ferme ne pouvait être assuré que de trois manières : par la vente de ses produits, par un revenu provenant d'un travail salarié ou par l'accès à la forêt qui pousse sur ses terres. Or, pendant tout le XIX^e siècle, la législation prive les agriculteurs de l'accès à ce qui pourrait être la seule source de capitalisation, la forêt de leur canton. Par exemple, pendant une bonne partie du XIX^e siècle, une loi qui stipule que, même sur de la terre vierge, les

droits forestiers appartiennent aux compagnies forestières pour une durée de trois ans après que le colon ait pris possession de sa terre. Autrement dit, le colon prend possession de sa terre et pendant trois ans, les compagnies ont le droit de venir «écrémer» le bois. Du bois qui est sur sa terre, il ne lui restera, à toutes fins utiles, que le bois de chauffage et, encore, de médiocre qualité. Il ne pourra pas vendre le bois de commerce pour capitaliser sur sa terre. Il devra se transformer en «homme de chantier» durant l'hiver pour tenter d'accumuler un peu de capital.

Dans ces conditions, la «professionnalisation» de l'agriculture, rendue nécessaire par l'urbanisation et l'industrialisation, ne pouvait se développer sur des bases solides : le milieu rural était déjà prolétarisé. Entre les usines yankee et les chantiers, il n'y avait guère d'espace pour s'organiser. Pourtant les coopérateurs vont s'en créer.

Au tournant du siècle, l'agriculture va connaître un essor à cause de la première guerre mondiale. Avec la guerre, en effet, on va assister à une croissance très forte de la demande. Il faut produire du fourrage, des céréales, nourrir le front européen et, en conséquence, l'agriculture québécoise va connaître une période d'euphorie. Les prix vont grimper et les agriculteurs vont, justement, à ce moment-là se lancer dans beaucoup de dépenses de capitalisation qui paraissent temporairement justifiées par des prix élevés. Tout ce château de cartes va dramatiquement s'écrouler en 1920-1921, quand la guerre va finir ! Et les milieux ruraux qui avaient déjà été déstructurés par l'exode d'une partie importante de leur population vers les villes, soit québécoises, soit américaines, vont être cette fois-là laminés, déstructurés par la récession de 1920. Cette situation va être absolument féroce et, historiquement, c'est à cette période qu'on va voir apparaître les premières manifestations de ce qui deviendra le syndicalisme rural. L'Union des cultivateurs catholiques naît en 1924. Et de même qu'on commence à s'organiser pour faire pression

sur l'État, on va aussi essayer de le faire pour se donner les moyens d'entreprendre.

Mais il n'y a pas seulement le milieu agricole qui voit ainsi se déployer les coopératives. On va les voir aussi beaucoup dans le domaine des services. Et tout d'abord, dans la consommation. L'exemple le plus pathétique est celui de la fondation de la Coopérative d'alimentation, le magasin coopératif de Sainte-Anne-de-Roquemaure en Abitibi en 1934. C'est le premier au Québec. Deux ans avant celui de la Familiale à Montréal (au coin de St-Grégoire et St-Hubert). Roquemaure, c'est un village qui s'ouvre à la colonisation en 1933 avec une poignée de volontaires. Le village est situé à 25 heures de train de Québec. Il est inaccessible par route. On ne peut y entrer qu'en canot et en chaland à partir de La Sarre. Les colons qui le fondent sont tous des volontaires. Des volontaires, disons un peu forcés, qui trouvaient cet enfer du Nord préférable à celui du Sud. Avant de partir, ils ont demandé de l'aide aux gens des villages avoisinants, ils ont ramassé de l'équipement qu'ils ont mis sur les chars comme on disait à l'époque, un immense bric-à-brac. Rendus là-bas, les colons transbordent le tout avec des moyens de fortune, sur des chalands qui sont fabriqués sur place, et ils passent là un premier hiver dans des conditions infernales. Au printemps 1934, il leur devient évident qu'ils ne passeront pas au travers car ils ont crevé tout l'hiver. La nourriture ne se rendait pas. Le peu qu'ils avaient avait gelé. Ils ont mangé du lièvre à s'en dégoûter pour le reste de l'éternité. Et ils sont sans le sou. Pour comble, les marchands de La Sarre refusent de leur faire crédit parce qu'ils ne sont pas solvables.

C'est alors qu'au cours des mois suivants ils vont s'organiser en coopérative. Ils vont le faire pour se donner un pouvoir d'achat et être capables de négocier quelques approvisionnements. Évidemment, ils vont assez vite se faire « planter », parce qu'une bande de pauvres ensemble, on a beau les additionner, elle reste une bande de pauvres.

Ils ont tellement peu de moyens que la coop. ne réussira pas son premier exercice financier. Soulignons qu'ils vont alors faire ce que beaucoup de coopératives ont fait depuis la naissance des coops au XIX^e. Ils vont dire que la solidarité doit primer sur les règles du marché et en conclure un peu rapidement que si telle famille n'a rien à manger, on va lui faire crédit. L'attitude est noble sauf qu'il y a des limites à la capacité de crédit de la coopérative. Ces limites sont sa solvabilité financière et sa crédibilité chez les fournisseurs. Sa solvabilité financière étant très mince et sa crédibilité chez les fournisseurs pas beaucoup plus large, l'affaire a capoté assez vite. Mais il n'en demeure pas moins que c'est une première coopérative de consommation, qui vise encore une fois à utiliser les instruments classiques.

On va en trouver une deuxième, à Montréal cette fois : c'est la Familiale, qui va être fondée à la suite d'une longue série de conférences et d'activités d'animation dans les milieux de l'action catholique et particulièrement dans les mouvements qui visent le soutien aux familles. Et c'est ainsi qu'en 1936, sera fondé un comptoir coopératif qui vise à organiser le pouvoir d'achat des sociétaires. Mais, et c'est là une dimension importante, car ce ne sont pas toutes les coopératives qui vont l'essayer, la Familiale va développer un programme d'éducation domestique, c'est-à-dire qu'on va essayer d'apprendre aux gens à tenir un budget familial, leur apprendre à fonctionner dans une économie marchande.

De nouveaux services vont donner lieu également à toutes sortes d'autres initiatives coopératives. Celles qui vont se répandre progressivement, en particulier à partir du milieu des années 30 jusqu'au début des années 60, ce sont les coopératives d'électricité. C'est un bel exemple de territorialisation du développement. Prenez l'Abitibi. La région a été électrifiée depuis 1927-1928-1929. Pourquoi ? Parce qu'on a découvert sur la faille de Cadillac d'immenses gisements d'or, de cuivre, de zinc et qu'on a construit un bar-

rage pour fournir de l'électricité pour que les mines puissent fonctionner et pour que la fonderie de Noranda puisse tourner. Mais les compagnies qui exploitent les barrages ne jugent ni payant ni nécessaire d'électrifier les campagnes. Or se trouvent dans la région une quarantaine de paroisses, de colonies comme on dit à l'époque. Mais, elles n'ont pas l'électricité et elles ne l'auront pas puisque les colons ne représentent pas une demande solvable suffisante pour intéresser une compagnie et lui donner le goût d'investir dans le développement d'un réseau de distribution. On ne peut imaginer contrainte plus dure pour les producteurs agricoles, pour les colons, parce que sans électricité, la conservation des aliments et produits devient difficile, peu efficace et coûteuse. En plus, ils sont en concurrence avec les producteurs agricoles ontariens dont les fermes sont électrifiées. Résultat net, les agriculteurs, les colons d'Abitibi, vont pendant quarante ans se battre – et ce n'est même pas réglé actuellement –, pour essayer d'écouler leurs produits sur les marchés locaux. Ce retard dans l'électrification va avoir fourni un avantage concurrentiel, dirait-on dans le jargon des économistes, aux producteurs ontariens. Mais les colons ne cesseront de se battre. Ils vont former des coopératives pour essayer de construire des barrages, pour se bricoler des réseaux de distribution électrique. La chose se produira dans nombre de régions du Québec. Il y en avait partout sur le territoire du Québec. Ces coopératives ont été absorbées lors de la nationalisation de l'électricité.

Enfin, toute une série de services se développeront, essentiellement encore une fois pour combler les lacunes du marché, c'est-à-dire pour faire valoir l'importance du milieu de vie ou du territoire, qu'il faut prendre en compte dans l'organisation économique. Il y aura, par exemple de nombreuses coopératives de téléphone. Il y aura, bien sûr, les comptoirs coopératifs agricoles pour la distribution des grains et moulées, il y aura les abattoirs coopératifs, etc.

En dehors du secteur agricole, le domaine où l'effort coopératif de production sera le plus spectaculaire, ce sera celui de la forêt. C'est là que les coopératives vont faire une percée majeure en quelques années. Tout commence à Roquemaure, chez nos volontaires de tantôt, qui, acculés à rien, à moins que rien, vont développer une capacité de prendre un risque ensemble. En d'autres termes, ils vont devenir des entrepreneurs. Pour ce faire, ils vont profiter d'une conjoncture toute particulière qui est celle de la guerre, où il y a pour les compagnies forestières une pénurie de main-d'œuvre. On n'aura donc pas le choix, on devra alors négocier avec eux des conditions qui vont leur permettre de s'approprier la fonction d'entrepreneur forestier et ils vont connaître un développement assez spectaculaire qui sera cependant éphémère. Mais ils vont tenter, un peu à l'image de ce qu'on retrouve dans le domaine de la consommation avec la Familiale, mais cette fois-là, avec une envergure beaucoup plus grande, de mobiliser des coopérateurs en misant sur une approche large de la coopération, essentiellement sur un investissement très considérable en formation, formation professionnelle, formation civique et coopérative.

Les chantiers vont fournir le point de départ. Les gars sont enfermés le soir dans des camps durant de longues veillées. Alors, pourquoi ne pas utiliser ce temps-là pour former, outiller les coopérateurs et leur donner une vision commune ? Or, ce sont ces activités, poussées à un degré de sophistication assez extraordinaire, qui vont permettre, entre autres, l'expérience de Guyenne. Les coopérateurs vont en effet essayer de faire émerger un modèle de développement économique local qui réussirait à combiner l'établissement d'un producteur individuel dans un cadre qui serait collectivisé, donc qui cherche à combiner le développement local avec l'émancipation individuelle. Et ils vont le faire avec un intense effort intellectuel soutenu, alimenté par deux sources : le syndicalisme agricole, par l'UCC de l'époque, dont font partie tous ces agriculteurs-

bûcherons et une seconde source qui est fondamentale, le Service social économique de l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Cette école est alors un haut lieu d'animation, qui a développé toute une série d'instruments pédagogiques, des techniques d'animation populaire; elle anime un réseau couvrant l'ensemble du territoire du Québec, un réseau d'institutions ou d'organisations-relais. Précisons que les responsables de cette école se sont fait les dents sur une réalité très dure: le monopole des jerseyais sur les pêches gaspésiennes. Ce monopole avait quelque chose d'absolument criminel. Le gouvernement de la province de Québec avait alors laissé la Gaspésie aux mains d'un monopole commercial qui pouvait transiger dans une monnaie qui n'avait pas cours légal. Les magasins des Robins, Jones & Wittman ne payaient pas en argent mais avec des jetons. (les Gaspésiens réagissent encore viscéralement à la seule évocation du mot « piton ») On les payait avec des « pitons » et ces derniers étaient transigés à un cours qui était fixé à la tête du client par chaque marchand ou chaque gérant de magasin. Il s'agit bien là d'une situation effroyable car elle tenait les gens à toutes fins utiles dans l'esclavage. Dans la plupart des villages, assez curieusement, les pêches n'étaient jamais assez « bonnes », – c'est-à-dire que les pêches étaient bonnes mais les prix ne l'étaient pas. Une chanson de Vigneault raconte cela, parce que c'était la même chose sur la Côte-Nord: à certains égards, Si la pêche est bonne, ça couvrira l'hiver dernier! C'était la situation en Gaspésie et quand les pêcheurs gaspésiens ont voulu s'émanciper de cette exploitation organisée, ça n'a pas été une sinécure.

Or, c'est précisément à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qu'on a développé des techniques d'animation pour essayer de changer l'ordre des choses. C'était, à toutes fins utiles, littéralement, de la subversion, parce que tenter de casser ce système injuste ne s'est pas fait seulement avec des vœux pieux. Il existe, là-dessus, des histoires de batailles

à coup de manche de hache plein le folklore gaspésien. Et les Gaspésiens ont gagné! Ils ont réussi à casser le monopole. (On peut d'ailleurs trouver d'autres exemples comme celui-là dans l'Outaouais. Il y avait la James McClaren Company qui faisait la même chose dans ses magasins: elle utilisait les « pitons ». C'était absolument aberrant comme situation mais c'était fait avec l'encouragement explicite des élus.) L'équipe de Sainte-Anne-de-la-Pocatière avait donc travaillé avec les pêcheurs pour essayer de casser le monopole et elle avait, à cette occasion, mis au point une stratégie d'animation dont vont s'inspirer les premières coopératives qui ont réussi à jouer du coude. Par la suite, le Service social économique va la diffuser partout. Elle repose essentiellement sur deux éléments. C'est une stratégie qui est très simple. Il faut d'abord se regrouper par réseaux d'affinités, que ce soit le rang, le village, la parenté. Ensuite, il faut étudier. On va développer à ce moment-là un véritable culte pour les groupes d'études ou les cercles d'études. Les animateurs font le pari que rien n'est possible sans d'abord développer la matière grise des futurs coopérateurs. Rien n'est possible sans d'abord outiller les coopérateurs d'une capacité de faire une lecture commune de leur situation. Il faut donc s'entendre pour bien définir les problèmes et bien les analyser.

C'est un pari extrêmement audacieux, surtout dans ces années-là, dans un Québec qui est autoritaire et où l'on est porté à tout laisser aux autorités. Nous sommes en effet dans la mouvance des années 20-30 et 40. Non seulement ce pari audacieux va-t-il à l'encontre de ce qu'on nous a toujours raconté sur la soumission de nos ancêtres mais il est aussi audacieux parce qu'il s'appuie sur un autre élément qui est assez fondamental, : les responsables de la stratégie proposée parient sur le potentiel des gens et non pas sur la réalité immédiate. Dans beaucoup de cas, nous avons affaire à une bande d'ignares analphabètes. Il ne s'agit donc pas de dire simplement: faisons le pari de la participation! Car le pari de la participation est perdu d'avance quand on part les deux mains attachées dans le

dos et des chaînes aux pieds. Et pourtant ces gens qui vont casser le monopole. Mais ils vont le faire en suivant la stratégie décrite. Autrement dit, avant de faire monter une revendication, il faut d'abord faire naître la lecture commune de la réalité. C'est tout le contraire de ce qu'on appellera plus tard la logique des groupes de pression. On fait monter la revendication et puis on explique après. Au contraire, la démarche retenue demeure une démarche extrêmement exigeante parce qu'elle propose et exige l'abnégation. Il n'y a pas de carottes au bout. Les gens se réunissent et ils commencent par se dire « Qu'est-ce qui nous arrive ? Est-ce qu'on peut s'en sortir ? Comment peut-on le faire ? »

Cette stratégie sera présentée un peu partout et les relais utilisés sont essentiellement des relais associatifs : la Jeunesse agricole catholique, plus tard la Jeunesse ouvrière catholique, les mouvements d'action catholique, le mouvement syndical, beaucoup l'Union des cultivateurs catholiques. C'est d'ailleurs cette stratégie et ses techniques qui a mis au monde l'U.P.A., l'U.C.C. du temps. Il faut dire ici que c'est là l'un des legs les plus intéressants de l'Église québécoise. L'appui du clergé à cette stratégie, la part active qu'il a pris à la diffuser et à la mettre en œuvre a été déterminant, à bien des égards. De tous ces efforts sortira un véritable réseau d'éducation coopératif. Chaque année, on tiendra des sessions qui dureront deux semaines, et même trois semaines, auxquelles les militants des associations vont participer. Au fond, on développe ce qu'on appellerait dans un autre langage une élite qui va assumer les relais dans son milieu d'appartenance et d'intervention. Cette stratégie va permettre le développement d'à peu près toutes les composantes du mouvement coopératif dans les régions du Québec, y compris, dans certains cas, du mouvement Desjardins lui-même. Ainsi donc une stratégie, un réseau, la production d'outils extrêmement modestes, tels sont les moyens qui vont donner pendant un temps une impulsion décisive au mouvement coopératif québécois

dans toute ses dimensions. Et donner ses principaux traits à l'économie sociale québécoise.

Enjeux actuels

Il était important de mettre ces différents éléments en lumière car l'économie sociale n'a pas été une trouvaille de colloque. Il y a ici une tradition à laquelle nous pouvons nous référer et qui comprend même des instruments qu'on aurait intérêt à regarder de près. J'ai vu, par exemple, des petits manuels de formation sur le civisme qui sont assez étonnants. On ne fera pas ici de romantisme ou de nostalgie. Mais il reste des matériaux encore utiles pour nourrir le questionnement que nous cherchons à faire.

Les impulsions premières du mouvement coopératif des années 20 vont culminer avec les lectures de la crise de 29. Au fond, ce mouvement va connaître une très forte impulsion, quand il sera confronté aux ravages du crash de 1929, et au libéralisme qui déchanter. Ne se retrouve-t-on pas un peu dans une situation où l'on commence à déchanter d'un certain néolibéralisme, qui est encore triomphant mais devant lequel un nombre grandissant de gens commencent à s'inquiéter sérieusement, y compris chez les néolibéraux eux-mêmes ?

Mais revenons aux coopératives. Un certain nombre vont mal traverser les années 60 pour toutes sortes de raisons qu'on ne peut pas analyser ici, ce serait trop long. Mais celles qui vont réussir à passer le cap vont faire deux choses. (Encore une fois le portrait est ici tiré à gros traits) D'abord, elles vont s'intoxiquer de leur propre succès. Elles vont réussir leur intégration marchande et surtout rompre avec leur héritage intellectuel. C'est une rupture qu'il sera d'autant plus facile à faire que le Québec des années 60 célèbre ses technocrates montants. Il devient fermement convaincu que le monde commence avec lui-même, avec la Révolution tranquille, et que désormais le savoir scien-

tifique de ses experts va ordonner et organiser le progrès et le bien-être de tous. Donc, un certain nombre de coopératives sont balayées, les autres sont intégrées. Que va-t-il se passer ? Il va se passer la même chose qu'au XIX^e siècle, c'est-à-dire l'émergence d'un reste. Il va encore une fois ressurgir une poche de gens qui vont être exclus de cette logique marchande, exclus du succès de cette institutionnalisation et qui vont commencer à rechercher les moyens de s'insérer dans un modèle de développement qui tiendrait compte du territoire où ils vivent, des modalités de solidarité qu'ils veulent exercer. Un modèle qui, en définitive, tiendrait compte de leur dignité. Retour, par conséquent, à la case départ ou presque.

Il faut dire « presque », parce qu'en même temps, ce reste-là ne va pas spontanément s'exprimer dans les formes coopératives. Il va s'exprimer dans un premier temps dans une logique de revendication, de groupes de pression. Pourquoi ? Parce qu'à l'époque, la croyance est largement répandue que l'État peut être le lieu vers lequel on peut diriger ces revendications. Ce reste va alors s'exprimer sur les fonctions redistributives de l'État et l'on va voir apparaître une panoplie de groupes d'intérêts de toutes sortes qui vont avoir des revendications exprimant essentiellement toujours le même bagage, soit la lutte à l'exclusion sociale, à l'exclusion économique ou territoriale. Ces revendications sont alors nombreuses, et de toutes sortes, allant des Opérations dignité jusqu'aux associations de consommateurs.

Mais ces groupes vont progressivement découvrir que les fonctions redistributives de l'État ont des limites et pas seulement financières. Ils vont s'apercevoir qu'il y a des réalités que les programmes des technocrates ne peuvent pas respecter, des points de vue qui ne peuvent pas être intégrés aux politiques sociales. Ils vont découvrir aussi que le monde coopératif institutionnel, celui qui a réussi, commence à adopter les mêmes conduites, frileuses, parfois méprisantes, que celles qu'on avait reprochées au capi-

talisman classique. À titre d'exemple, certains citoyens vont découvrir que leur Caisse populaire a peut-être été confisquée par les technocrates de la fédération, que les structures de participation aux CLSC sont un peu bidon, ou encore que la présence au conseil d'administration du CÉGEP, c'est de la frime. Et c'est ainsi que va s'amorcer, dans la deuxième moitié des années 70, un procès. Procès assez désordonné, touffu, mais qui va ramener les groupes de pression à découvrir quelque chose qui est aussi élémentaire que ce qu'avaient compris un siècle et demi plus tôt les ouvriers prolétariés : en somme, si on faisait marcher la machine soi-même, elle pourrait peut-être fonctionner autrement ! En clair, ils découvrent la fonction entrepreneuriale. Une fonction entrepreneuriale qui s'exprime cette fois non seulement contre la logique du marché mais aussi contre la logique étatique, contre la logique de l'État-Providence qui ne tient pas compte de l'usager, ni de toutes les facettes de la réalité des usagers, ni surtout de leur participation réelle. Et c'est ainsi que va progressivement se déployer sur le territoire québécois une deuxième génération de tenants de l'économie sociale qui va se lancer sur diverses voies d'exploration.

Un premier type d'expériences va s'intéresser à l'adaptation de la formule coopérative elle-même. Les coops de travail, les coops d'habitation, diverses coops de services vont expérimenter toutes sortes de formules. Toute une gamme d'initiative se développera qui, essentiellement, va essayer de secouer l'inertie et les privilèges que se sont accaparés les grandes réussites coopératives conventionnelles. D'autre part, il y aura aussi un secteur associatif qui, sans recourir à la formule coopérative, va se découvrir entrepreneur. C'est ainsi qu'on assistera à ce déploiement d'o.s.b.l. entrepreneurs ou encore des corporations locales de développement économique communautaire. Toute une série de formules vont être expérimentées, essentiellement pour combiner toujours les mêmes ingrédients dans un autre cadre juridique et également dans de nouveaux

réseaux de solidarité. Les coopératives vont rester encore beaucoup plus proches des réseaux d'affinités professionnelles ou sectorielles. Les o.s.b.l., pour leur part, vont aller plutôt vers des solidarités larges, à l'échelle d'un quartier, par exemple, regroupant les entreprises malades du coin, les commerçants faisant alliance avec des chômeurs pour essayer d'organiser des structures qui, dans un premier temps, vont permettre d'organiser l'achat local, et dans un deuxième temps, de canaliser les interventions de l'État. Encore une fois, les paramètres de base sont à peu près ceux de l'économie sociale classique.

La nouveauté, c'est que les changements sociaux qui sont survenus depuis les vingt-cinq dernières années ont fait naître des réalités qui ont questionné la logique marchande de façon inédite par rapport aux solutions conventionnelles proposées par la coopération. Sans compter les besoins nouveaux qui sont apparus et auxquels on a commencé de trouver des solutions appropriées. Prenons l'exemple des garderies. Ces dernières ne constituaient pas une nécessité pour le modèle coopératif classique, car l'économie s'organisait autour du travail masculin salarié en usine et du travail féminin non rémunéré dans l'économie domestique. L'arrivée des femmes sur le marché du travail, l'éclatement des formes de ménage, l'éclatement du travail lui-même, vont faire apparaître des besoins auxquels ni l'État, ni le marché ne pourront répondre. Voilà pourquoi nous assistons, depuis quelques années, à une recherche effrénée de moyens pour faire face à ces réalités et plusieurs le font avec des solutions qui sont toujours d'ordre associatif et qui regroupent toujours les mêmes caractéristiques qu'hier : participation démocratique, primauté du service sur le rendement financier, finalité de solidarité plus que d'efficacité instrumentale. (Ces mêmes garderies vont connaître une véritable mutation au lendemain du Sommet de 96 où le partenariat État-économie sociale permettra au Québec de se doter d'une infrastructure unique en Amérique du nord.)

Au début des années 80, la crise des finances publiques a commencé de dominer le débat politique. On venait de découvrir que le modèle d'extension de la justice redistributive, de prestation de services de l'État-Providence, non seulement coûtait cher – ce qui demeure toujours discutable –, mais surtout qu'il provoquait de plus en plus de distorsions pour lesquelles on avait beaucoup de mal à trouver des réponses. Cette remise en question du modèle de fonctionnement de l'État-Providence provient de deux directions : aussi bien de l'interne, c'est-à-dire de l'État lui-même et du débat politique associé à l'allocation des ressources, que de l'externe, des usagers qui sont de moins en moins satisfaits du fonctionnement des services.

Un exemple pour illustrer cela. Les politiques de développement régional avaient misé sur le développement des pôles de croissance en région. Très vite, ce modèle a révélé ses limites et ses effets pervers. Au lieu de régler les problèmes, on les a démenagés, c'est-à-dire qu'on a proposé de fermer les villages et d'amener les populations en ville où, pensait-on, elles auraient une meilleure chance de gagner leur vie. C'est la théorie classique. Le problème, c'est que les gens qui étaient propriétaires de leur maison dans leur village, se sont retrouvés locataires en ville et que la prétendue reconversion industrielle ne s'est pas produite. Ils sont donc devenus des assistés sociaux à perpétuité, avec ce qui vient comme cortège de maladies et de problèmes. Cette constatation a donné lieu à des ripostes. Les groupes ont dit : « Non ! on s'organise chez nous, on va faire du développement local. On va essayer de reprendre notre village en main ! ». Il faut souligner que, dans ce cas, on ne fait pas seulement questionner l'intervention de l'État, on questionne aussi ses effets. Un bon nombre de groupes découvrent qu'on peut corriger certains de ces effets. Mais d'autres vont plus loin et constatent que certains de ces effets sont inhérents à la manière d'agir de l'État et que c'est ce qu'il faut changer si l'on veut reprendre en main son développement. Il faut donc, dans certains cas, que l'État

se retire. Toute la question devient alors de savoir dans quelles conditions on va négocier ce retrait de l'État et à qui les ressources libérées vont être allouées. Vont-elles être retournées ailleurs dans la machine gouvernementale ou être disponibles pour du développement ?

Ce questionnement de l'État-Providence est actuellement martelé non seulement par les usagers dont on vient de parler mais également par les tenants du néolibéralisme pour lesquels l'État est un luxe. En conséquence, diront-ils, il dépense toujours trop. Le modèle néolibéral souhaite un État minimal, avec la police et l'armée pour maintenir l'ordre. Tout le reste devrait être délesté, soit au privé, soit encore cédé à la société civile. Toutes les considérations non économiques relèvent de la vie privée ou de l'ordre du caritatif. « On n'a pas de problèmes à donner, des entreprises donneront, elles feront la charité. Elles se conduiront en bons citoyens corporatifs ». C'est dans le modèle. C'est moins engageant que de redistribuer la richesse et cela coûte moins cher que de payer une fonction publique pour que l'État offrent des programmes sociaux.

Ainsi donc, assez curieusement, au moment où va monter une critique de l'État-Providence par les usagers, va monter également une critique néolibérale de l'État-Providence. Cette double critique dessine assez bien l'enjeu des temps actuels. La reconnaissance de l'économie sociale a peut-être fait consensus. Mais les motivations fondant cette reconnaissance sont très différentes de part et d'autre. On parle aussi d'économie sociale en France, en Allemagne, aux États-Unis, un peu partout. En fait, on vient de découvrir que cette dernière est créatrice d'emplois et qu'elle peut être utile à l'insertion des chômeurs. On vient de découvrir en elle un instrument de plus dans l'arsenal des moyens de lutte à l'exclusion économique.

Le véritable enjeu est de savoir si cette reconnaissance va être strictement instrumentale. Maintenant qu'on sait que la croissance économique ne se traduit pas nécessaire-

ment par la création d'emplois, va-t-on en profiter pour dire que la question de l'emploi pour les travailleurs à requalifier ou à réintégrer n'est plus l'affaire du marché, mais uniquement celle de l'économie sociale ? Est-ce à dire que c'est désormais le monde associatif et coopératif qui va s'occuper de créer des emplois pour les catégories de la population qui n'ont pas les caractéristiques requises par une économie carburant d'abord à la technologie et aux savoirs pointus ? Répondre oui consacrerait en quelque sorte une économie à deux vitesses, celle qui est branchée sur la mobilisation des moyens de production qui sont créateurs de richesses et une autre, organisée autour de solidarités civiques, communautaires, identitaires, qui serait du domaine de la société civile, une économie sociale, où se produiraient un certain ordre social, une certaine cohésion, qui éviteraient que la société. Telle est bien la version instrumentale de l'économie sociale. Cette dernière devient ainsi le lieu où l'on peut faire reposer une stratégie de délestage de l'État. D'où un discours de plus en plus articulé prônant la responsabilisation des citoyens et encourageant les organisations bénévoles, pour s'entretenir eux-mêmes dans le circuit de la pauvreté. Les visions néolibérales sympathiques à l'économie sociale relèvent de ce paradigme. En dépit de la reconnaissance du Sommet de 96, il faut avouer qu'une telle conception reste très prégnante dans beaucoup de nos milieux.

Évidemment, il y a également des versions moins sectaires que cette version néolibérale et ce sont les versions technocratiques, que l'on voit apparaître un peu partout, à la Commission européenne, dans les programmes nationaux de plusieurs pays. Elles se contentent tout simplement de constater que l'économie sociale est pourvoyeuse d'emplois et qu'on a intérêt à l'encourager, étant donné que la grande entreprise peut désormais fonctionner avec de moins en moins de main-d'œuvre et qu'elle ne se reconnaît pas la responsabilité de s'occuper de ceux et celles que ses choix technologiques excluent.

Mais tout n'est pas joué pour autant. Il existe, en effet, une autre lecture que l'on peut faire de l'économie sociale en la considérant d'abord comme un lieu d'expérimentation. Au fond, et on le voit bien sur le terrain, beaucoup d'innovations sociales ont été portées par l'économie sociale. Pensons aux cliniques juridiques, par exemple, qui ont été l'ancêtre de l'aide juridique. Mais, assez paradoxalement, l'aide juridique, aussitôt déployée et installée, a montré ses limites démocratiques. Et que voit-on alors renaître ? Des citoyens qui disent qu'il faut peut-être se donner de nouveaux moyens pour permettre à la grande majorité des citoyens de pouvoir accéder à des services juridiques à des prix abordables. Même chose pour les CLSC, qui ont été une traduction en programmes de l'État-Providence des innovations des citoyens qui s'étaient regroupés en cliniques populaires. Qu'est-ce qu'on voit réapparaître, maintenant que les CLSC se sont déployés, qu'ils sont ouverts de 8h30 à 17h, et qu'ils n'ont plus d'argent pour livrer des services sur tout le territoire ? Des coopératives de santé, des initiatives comme celle des gens de St-Étienne-des-Grès, par exemple. Des citoyens qui s'organisent en disant qu'ils paient un coût caché pour accéder aux soins de santé parce qu'ils vivent à la campagne. Or, notre pouvoir d'achat, ajoutent-ils, est capable d'atténuer les coûts et de nous procurer, chez nous, des services de santé de qualité. Tel est le volet expérimental de l'économie sociale, qui peut chercher des solutions qui ne sont pas selon le modèle déjà connu de l'État-Providence ou qui ne sont pas encore rentables pour le marché.

Mais une vision expérimentale de l'économie sociale ne peut se contenter de reprendre collectivement le risque entrepreneurial. Elle doit aussi viser à instaurer des mécanismes de redistribution de la richesse. Il y a, par exemple, quelque chose d'assez ahurissant dans le fait que nous ne considérons d'aucune façon les limites de l'enrichissement personnel. Et pourtant, la question des limites à l'enrichissement se pose de façon très concrète, elle se pratique

même chez plusieurs coopératives, qui ont établi comme règle du jeu que l'écart entre le plus haut payé et le plus bas payé dans l'entreprise ne devait pas être trop grand et qui ont établi des barèmes. Avouons que nous aurions actuellement beaucoup de difficultés à appliquer cette façon de faire dans la grande entreprise.

Le rôle-clé des initiatives locales

Depuis le Sommet de 1996 l'économie sociale québécoise progresse de façon spectaculaire. Ce progrès ne porte cependant pas une signification univoque et partagée partout et par tous de la même manière. Les tensions restent vives entre les tenants de la dualisation économique et les partisans d'une autre économie, combinant de manière encore inédite la logique marchande et celle de la convivialité. Autour de l'utilisation du Fonds d'économie sociale de chaque CLD se joue donc une partie dont l'enjeu est de grande envergure. Il importe donc que les débats entourant les choix et les modes de fonctionnement de ces fonds se fassent avec la plus grande rigueur. C'est afin de contribuer outiller tous chacun que le présent document a été produit. Le passé de l'économie sociale québécoise est fort mal connu. Et cette méconnaissance laisse dans l'ombre des acquis collectifs et des outils qui mériteraient d'être réexaminés et, dans certains cas, d'être réactualisés. Les luttes passées pourraient éclairer les combats d'aujourd'hui et faire voir des pistes pour l'avenir.

De cette histoire de l'économie sociale, si méconnue fût-elle, au moins une leçon se dégage avec force : ce sont les initiatives locales, celles qui collent au plus près des conditions concrètes de la vie des individus et des collectivités qui constituent les creusets par excellence de l'innovation. En ce sens, les Fonds locaux peuvent devenir des outils précieux s'ils sont conçus et utilisés en fonction de critères qui collent au contexte de chaque CLD et qui ten-

tent de servir une rationalité qui est celle du milieu lui-même avant d'être celle qui est dictée par les canons des analystes financiers des banques. Les moyens ici ne doivent pas primer sur les fins. Ils ne doivent surtout pas servir et encore moins servir à produire de l'homogénéité là où il faut faire naître l'inédit, la différence.

Le dynamisme entrepreneurial observable dans le domaine de l'économie sociale témoigne d'une créativité exceptionnelle. Il faut souhaiter que les résultats puissent inspirer confiance et accroître l'arsenal des moyens d'établir ici un ordre économique et social fondé sur la participation de tous à la production de tout ce qui est nécessaire au bien-être individuel et collectif. Il faut pour cela s'assurer que le débat public entourant son soutien et son développement se fasse dans la plus grande rigueur intellectuelle. La clarification des concepts n'est jamais un luxe. Et la mémoire est toujours essentielle. On ne peut s'inventer d'avenir sans tirer profit de ce qui, dans notre passé, a déjà cherché à naître. ♦



L'ACTION NATIONALE
PARTICIPERA À LA
23^E ÉDITION DU SALON
DU LIVRE DE MONTRÉAL

du 16 au 20 novembre 2000
Place Bonaventure
Kiosque 1050 - face au Café des Bouquineurs
Venez y rencontrer les auteurs et l'équipe de
L'Action nationale!

**ADHÉSION
FACILE
ET
PEU
COÛTEUSE!**

**RENDEMENT
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS
TOTALISANT 30%**

**UNE
ÉPARGNE
RETRAITE
ADMISSIBLE
AUX DÉDUCTIONS
SUPPLÉMENTAIRES
À TITRE DE REER.**

ADHÉRER À FONDACTION

**C'EST PARTICIPER
À UNE ENTREPRISE
COLLECTIVE
QUI VISE
À MAINTENIR ET À CRÉER
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,
TOUT EN BÉNÉFICIAINT
D'AVANTAGES
FISCAUX
FACILITANT
L'ACCUMULATION
D'ÉPARGNE
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN
ET
CRÉATION
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT
DANS
L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE...**

**UNE
CONSCIENCE
SOCIALE
EN ACTION!**

FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI








FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :














SIÈGE SOCIAL
2100, de Maisonneuve Est,
Montréal (Québec) H2K 4S1











POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Téléphoner au : 1 800 253-6665
ou (514) 525-5505

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDACTION disponible au siège social.

-  **Stéphane Batigne**
Montréal Insolite, Lanctôt Éditeur, 2000, 122 p.
-  **Jacques Baugé-Prévost**
Plaidoyer d'un ex-orphelin réprouvé de Duplessis, Éditions Québécois, 2000, 219 p.
-  **Lucille Beaudry, Robert Comeau et Guy Lachapelle**
Gérald Godin, Un poète en politique, L'Hexagone, 2000, 156 p.
-  **Roger Blay**
Le vol du condor, Lanctôt Éditeur, 2000, 203 p.
-  **Robert Boivin**
Le cinéma d'Élizabeth, Lanctôt Éditeur, 2000, 248 p.
-  **Gérard Bouchard**
Genèse des nations et cultures du nouveau-monde, essai d'histoire comparée, Boréal, 2000, 504 p.
-  **Monique Boucher-Matte**
La mémoire heureuse, Lumières personnelles sur la Grande Noirceur, Les Cahiers du Septentrion, 2000, 128 p.

-  **Marc Brière**
Point de départ, Essai sur la nation québécoise, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 228 p.
-  **Napoléon Caron**
Deux voyages sur le Saint-Maurice, Septentrion, 2000, 298 p.
-  **Christian Dufour**
Le défi québécois, Collection Prisme, Presses de l'Université Laval, 2000, 186 p.
-  **Claude Gélinas**
La gestion de l'étranger, Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Maurice, 1760-1870, 2000, Septentrion, 378 p.
-  **Charles Gill**
Contes, chroniques, critiques, Guérin, 2000, 248 p.
-  **Cynthia Girard**
La fureur des Wapitis, Lanctôt Éditeur, 2000, 76 p.
-  **Marcel Godin**
Ce maudit soleil, roman, Petite collection Lanctôt, 2000, 147 p.
-  **Pierre Hurtubise, Luca Codignola et Fernand Harvey**
L'Amérique du Nord française dans les archives religieuses de Rome, 1600-1922, Guide de recherche, Presses de l'Université Laval, IQRC, 2000, 204 p.
-  **Jean-Guy Lacroix et Jacques-Alexandre Mascotto,**
Manifeste pour l'humanité, Lanctôt Éditeur, 2000, 144 p.
-  **Lac Saint-Sébastien, une traduction de Hélène Pedneault**
Les carnets du Lac, Lanctôt Éditeur, 2000, 94 p.
-  **Robert Lahaise**
Guy Delahaye, poète-psychiatre, Collection Célébrités, Guérin, 2000, 62 p.
-  **Père René Latourelle**
Quel avenir pour le christianisme?, Guérin, 2000, 55 p.
-  **Jean-Marc Léger**
Le Temps dissipé, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 474 p.

-  **Raymond Lévesque**
Le petit Lalonde, roman, Lanctôt Éditeur, 2000, 145 p.
-  **Bernard Lhôte,**
Les charmes du charisme, pouvoirs et tentations, Coédition
La Méridienne/Desclée de Brouwer, 2000, 165 p.
-  **Bernard Lonergan, Œuvres complètes de,**
Philosophie de l'éducation, Guérin, 2000, 272 p.
-  **Peter MacLeod**
Les Iroquois et la guerre de sept ans, vlb éditeur, 2000,
276 p.
-  **André Münch**
L'expertise en écriture et en signature, Éditions du
Septentrion, 2000, 229 p.
-  **Danielle Ouellet**
Franco Rasetti, Physicien et naturaliste, Guérin, 2000,
204 p.
-  **Robert Prévost**
Trois siècles de tourisme au Québec, Éditions du Septen-
trion, 2000, 365 p.
-  **Marc Renault**
La liberté confisquée, essai sur le cléricanisme, l'Hexagone,
2000, 152 p.
-  **Sylvain Rivière**
Gaspésie, Rebelle et insoumise, Lanctôt Éditeur, 2000,
164 p.
-  **Mathieu-Robert Sauvé**
*L'éthique et le fric, De la naissance à la mort, la science
prend le contrôle de nos vies*, vlb éditeur, 2000, 332 p.
-  **Florian Sauvageau**
Variation sur l'influence culturelle américaine, Les Presses
de l'université Laval, 2000, 306 p.
-  **Philippe Séguin**
*Plus Français que moi, tu meurs ! France Québec : des idées
fausses à l'espérance partagée*, Albin Michel, vlb éditeur,
2000, 203 p.

L'Année francophone internationale édition 2000 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 400 pages se divise en trois parties : Éditorial ; Pays et régions ; Idées et événements.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants : politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La troisième partie traite quant à elle des grands courants de pensée ayant animé la Francophonie ainsi que des principales organisations internationales qui y œuvrent.

Grâce à l'implication de plus de 200 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**

L'Année francophone internationale



Bon de commande

Veillez m'expédier _____ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 2000 au prix de 19,95 \$ chacun plus 5,00 \$ de frais de port unitaire, et taxes si il y a lieu.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____


Pays : _____

L'Année francophone internationale. Faculté des lettres, Université Laval
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 CANADA

Tél. : (418) 656-5772 ; Fax : (418) 656-7017 ; Courriel : AFI@fl.ulaval.ca

Site internet : <http://www.francophonie.net/AFI>

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.

 **Andrée Fortin (sous la direction de)**

Produire la culture, produire l'identité?

Collection « Culture française d'Amérique », Presses
de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2000, 270 p.

Lorsqu'on examine la culture – qui est produite, transmise et nécessairement transformée d'une génération à l'autre –, lorsqu'on étudie sa vitalité, sa créativité ainsi que ses conditions de production et de commercialisation dans un univers en transformation rapide, notamment sur le plan technologique, lorsqu'on analyse ses conditions de rétention et de dissémination, on est confronté à une myriade de possibilités d'analyse et à différents niveaux d'interprétation. Le recueil dirigé par Andrée Fortin, *Produire la culture, produire l'identité?* se veut une contribution novatrice dans ce domaine d'analyse; il regroupe quatorze textes réunis en trois parties: « Produire la mémoire », « Produire la communauté » et « Le métissage ». Il serait novateur par le pari tenu, c'est-à-dire que si « jusqu'à tout récemment, la continuité et la tradition semblaient être les

caractéristiques essentielles de la culture, désormais c'est plutôt la dynamique, la pluralité [...] qui en seraient la marque » (quatrième de couverture). Cette affirmation nous paraît contestable à plusieurs niveaux. Elle présume du fait que les cultures contemporaines auraient déjà été fixées et que le dépassement de la tradition serait un fait nouveau de société. Or, les cultures figées n'existent pas. C'est peut-être sur le plan du rythme de leur évolution que se joue la véritable question. À l'évidence, ce rythme tend à s'accélérer aujourd'hui. La pluralité doit être également circonscrite, car les phénomènes de rejet de l'Autre, marqués entre autres par la montée de la xénophobie et du nationalisme extrémiste, notamment en Europe, scande tout autant la marche de notre monde que les phénomènes de métissage. Faire de la pluralité un paradigme universel nous semble donc bien exagéré. Certes, les auteurs analysent des segments culturels de la francophonie canadienne et là, vraisemblablement, le phénomène d'ouverture à l'Autre l'emporte de loin sur celui de rejet. Mais Hédi Bouraoui, l'un des collaborateurs du collectif, questionne depuis plusieurs années cet aspect, opposant singulièrement transculturalité et multiculturalité (politique officielle canadienne), et réfléchissant sur l'identité, que Marco Micone définit comme « immigrée » (dans le cas des Italo-Québécois), dans le cadre de l'affirmation culturelle franco-ontarienne. On peut donc être le minoritaire d'une minorité!

La qualité comme le défaut d'un recueil réside dans la diversité des domaines d'analyse et des points de vue. Certains textes sont plus intéressants que d'autres, non pas parce qu'ils sont mieux construits, mais tout simplement parce que le lecteur est préoccupé davantage par les sujets traités. Si les questions du patrimoine peuvent toucher l'intérêt de certains, d'autres sont captivés par celles concernant la production littéraire en milieu minoritaire. Dans ce recueil, le lecteur pourra y trouver son compte, car les champs touchés sont très divers. À l'exception du texte de Claude Verrault sur le français (international, québécois ou

joual) qui ne dit pas grand-chose et ne fait surtout pas avancer le débat, les autres analyses méritent d'être lues, bien que, lorsque l'on connaît un tant soit peu le domaine, on a l'impression de lire des redites. Ainsi, en ce qui concerne la généalogie de la production culturelle et identitaire franco-ontarienne – bien que la qualité des textes publiés soit incontestable –, on ressasse les mêmes histoires d'un recueil de textes à l'autre. Par exemple, il est très souvent question de CANO et de son héritage, mais qu'en est-il aujourd'hui? Sans décrier cet aspect, il n'en reste pas moins que le temps a fait sa marque et que nombre d'acteurs nouveaux animent ce milieu et participent à la formation de l'identité. En Ontario français, outre *Prise de parole*, qui a fêté son vingt-cinquième anniversaire et qui dérive de l'expérience de CANO, il y a eu depuis au moins quatre maisons d'édition d'une certaine importance : *L'Interligne* (née 1981, cette maison publie également le magazine culturel *Liaison*), *Vermillon* (1982), *Le Nordir* (1988) et *David* (1993). Ne mériteraient-elles pas, tout autant que *Prise de parole*, que l'on se penche sur leur apport à la production et au rayonnement de l'identité franco-ontarienne?

La plupart des analyses de ce recueil ont des assises solides ou, en tant qu'essais, incitent à la réflexion. Certaines sont, malheureusement, des conclusions de recherches dont on nous promet les données les étayant plus tard. Comment alors juger le fondement méthodologique et analytique de ces textes? Enfin, il manque un aspect fondamental : les conditions de production de la culture sont grandement déterminées par son industrialisation. Dans un texte fort intéressant sur le goût des publics (francophone et anglophone), la chanson et l'identité, Roger Chamberland, mentionne rapidement le problème de l'industrialisation pour en minimiser la portée sous prétexte de refuser un déterminisme qui gommerait « la réception même des œuvres » (p. 106). Au-delà d'un tel « déterminisme mécanique », fort contestable, il reste que

l'industrialisation et, par voie de conséquence, l'oligopolisation des industries culturelles ont des effets majeurs non seulement sur la production, mais également sur la diffusion des œuvres. D'autant plus que les politiques gouvernementales participent à la concentration et à l'industrialisation de la culture, ce qui a des impacts déterminants quant au choix de l'avenir culturel d'une collectivité. À ce niveau, le débat de société reste à faire.

Dans sa présentation, Andrée Fortin fait plus qu'introduire le recueil qu'elle dirige ; elle amorce une théorisation qui mérite discussion. Malheureusement, cette théorisation est émaillée d'affirmations non démontrées et, à l'occasion, intempestives (d'origine postmoderne) : « Il n'existe pas de majorité par rapport à laquelle pourraient se situer des minorités ; la majorité se dissout en une kyrielle de minorités. » (p. XIII) Voilà, les Corses, les Basques, les Franco-Ontariens et les Québécois peuvent se rhabiller, ils combattent des chimères, puisque le « pluralisme ambiant » permet l'affirmation de l'identité ! Mais, si l'auteure poussait un tant soit peu son raisonnement, au même titre, les minorités elles-mêmes auraient dû se dissoudre dans ce « chatoyant kaléidoscope » ; alors, il n'y aurait plus que des individus. Dans de telles conditions, la culture existerait-elle encore ? Si elle est un fait de société, alors, bien qu'elle soit nécessairement portée par les individus, force nous est de reconnaître que la culture se débat, survit et se déploie socialement dans de multiples conditions dont dans celles des rapports de domination ou de sujétion, ce qui exige l'existence de dominants (majorité) et de dominés (minorité). Aucun groupe n'a besoin de s'affirmer culturellement (défendre sa langue et ses attributs culturels) s'il domine la société.

Plus loin, Andrée Fortin en rajoute : « En région, c'est-à-dire là où il n'y a pas de masse critique artistique (peu d'artistes, peu de public)... » (p. XVII). On se demande pourquoi les artistes font tant de tournées « en province » puisque le public est prétendument si rare ! Si, comme


défend Andrée Fortin, la fonction sociale de l'artiste est d'exprimer l'identité dans ce qu'elle a de plus irréductible et que c'est justement dans cette irréductibilité que résiderait paradoxalement l'universalité (p. XIII), alors ne peut-elle pas examiner, hors des œillères du « centre », la production de l'identité « régionale ». Cette production ne relève pas que de l'exiguïté ou de l'émergence, mais également d'une démarche culturelle légitime constitutive tant du « national » que de l'universel. Ce n'est pas parce que les œuvres de Michel Tremblay ont pour cadre le Plateau Mont-Royal ou le quartier Outremont qu'elles ne participeraient que du local ou du régional. Et ce n'est certes pas parce que des œuvres sont produites en région ou à Montréal ou encore en Floride, qu'elles sont marquées définitivement du sceau de leur provenance. Et puis, cette affirmation déplacée, selon laquelle dans les régions il n'y a pas suffisamment d'artistes, relève plutôt de la méconnaissance (certaines régions sont beaucoup mieux nanties que d'autres) ou, pis encore, du préjugé. D'autant plus, qu'à l'ère de l'électronique, le lieu de production importe désormais beaucoup moins qu'auparavant. Les données de Statistique Canada, récemment publiées, montrent une tendance à l'émigration vers les campagnes des jeunes professionnels, au point tel que la population « rurale » a augmenté de quatre pour cent. Pourquoi donc désormais un artiste (du moins dans les domaines des arts visuels et des lettres) aurait l'obligation absolue de vivre à Montréal (et pourquoi pas à Paris ou à New York) ?

La production de la culture en tant que production identitaire se révèle multiple. Elle peut être à la fois régionale et nationale (ne pas confondre avec régionaliste et nationaliste), universelle et locale. Elle est également individuelle et sociale et s'adresse à un marché, certes segmenté, mais non moins réel. Ce marché pèse de tout son poids. Ceux qui y résistent subissent très souvent la marginalisation, mais c'est chez certains de ces résistants que,

que, justement, se déploient les révolutions artistiques, les bouleversements culturels.

Ce recueil est intéressant à plus d'un titre, mais est également frustrant. À tout bien peser, il mérite d'être lu pour certaines des analyses (la plupart des textes) et parce qu'il provoque la réflexion. Il faut espérer toutefois que les prochains livres de cette nature auront la volonté de cerner *ce qui se fait actuellement au niveau de la production culturelle dans le cadre d'une industrialisation et d'une mondialisation de plus en plus profonde*. Ces aspects ont sans aucun doute une influence vitale sur l'identité et, par le fait même, sur les communautés et leur devenir.

Richard Poulin

 **Hélène Pedneault**

Les Carnets du lac (1993-1999), Outremont,
Lanctôt Editeur, 2000, 96p.

Un lac qui tient des carnets, c'est pour le moins original ! Un auteur qui traduit ces carnets en langage humain, ça ne l'est pas moins. C'est pourtant ce que fait Hélène Pedneault, et l'on peut dire que l'opération en valait la peine.

Que les lacs réfléchissent, chacun le sait. Ils réfléchissent tout : le ciel, les montagnes, les animaux, les gens qui les fréquentent. Ils parlent aussi, si l'on sait les écouter. C'est ce que fait Hélène Pedneault qui traduit pour nous les Carnets du Lac Saint-Sébastien, à Saint-Zénon.

Le lac ne comprend pas très bien les hommes. Ils parlent beaucoup, mais ils ne réfléchissent pas. Ils parlent avec la bouche, mais aussi avec les mains, les yeux, sur du papier, des écrans... « Ne pas reconnaître le silence à ce point-là tient du phénomène », dit le lac.

Le lac a une longue mémoire. Il se rappelle ce jeune homme très beau qui s'appelait Narcisse et qui s'est noyé en se regardant dans le miroir de l'eau. Comment aurait-il

pu éviter la mort? Qui aurait pu l'avertir du danger qu'il courait? Comment convaincre quelqu'un qui ne se rend compte de rien, dit le lac, « qu'il est en train de se noyer? »


Le lac aime le ciel et il le reflète à la perfection. Il en est tout fier. « On profite toujours de la beauté des autres », dit-il.

Quand la traductrice lui raconte des histoires « d'arbre et de femme », il est tout heureux. Les « histoires et les mots contiennent une grande part de consolation », dit-il. Il a compris que la littérature est « un canal secret » que les hommes « se sont creusés pour mieux explorer ce qu'ils ne connaissent pas ».

Mais le lac ne comprend pas les hommes. Ils lui ressemblent pourtant beaucoup. Lui est fait de 100 % d'eau, eux, de 80 %. Il ne leur manquerait qu'un 20 % d'eau pour qu'ils soient un lac. Mais malgré tout, ils sont tellement différents de lui. Il ne comprend pas que leurs larmes ne leur servent jamais à rien. Il ne comprend pas qu'ils aiment tellement la vitesse. « Quel plaisir peuvent-ils éprouver à fendre mes eaux avec un bateau qui va si vite qu'ils ne peuvent rien voir des berges, rien sentir, rien soupçonner des mystères qu'ils effleurent ».

Hélène Pedneault a beaucoup appris de son lac qui est « dans le visible ce qu'« est le silence dans l'invisible ». C'est là qu'est toute sa connaissance, c'est-à-dire ce qu'elle sait et ce qu'elle ignore. On peut dire qu'elle est allée à bonne école, et qu'elle a été bien inspirée de traduire pour nous les carnets de son lac Saint-Sébastien.

Paul-Émile Roy

 Michel Seymour

La nation en question, Montréal, L'Hexagone,
1999, 206 p.

Michel Seymour est très favorablement connu des lecteurs de *L'Action nationale*. Chacun sait qu'il a fondé et

présidé quelques années l'organisme *Les intellectuels pour la souveraineté* et qu'il s'est mérité le prix du meilleur article de *L'Action nationale* en 1998. Il est également connu pour ses articles occasionnels toujours très fouillés dans *Le Devoir*. Avec cet ouvrage, il offre à ses compatriotes, soucieux de leur avenir collectif, une fort solide réflexion assortie de points de vue originaux dont l'utilité ne peut être mise en doute tant que la fameuse question nationale (une expression qu'ignore l'auteur) demeurera d'actualité. Une lecture attentive me permet de dégager trois éléments de prime importance : 1- ce qui justifie de nous considérer comme membres d'une nation (québécoise, il va sans dire), 2- nos relations avec les autochtones, 3- le partenariat avec le reste du Canada. Ce dernier point ne constitue que le XIX^e et dernier chapitre du volume mais il doit être lu et relu par tous les souverainistes qui pourraient en faire une copie (après, évidemment avoir acheté l'ouvrage...) et la coller sur la porte de leur frigo. Un bijou, rien de moins.

Dans la présentation, à l'endos de l'ouvrage, on annonce une confrontation sur le concept de nation entre Seymour et trois auteurs fédéralistes (Jean-Pierre Derriennic, Neil Bissoodath, Charles Taylor) et trois auteurs souverainistes (Claude Bariteau, Jacques Brassard et Fernand Dumont). À partir du chapitre III, l'auteur consacre un chapitre à chacun de ceux avec qui il croise le fer avec beaucoup de solidité. Je conseille cependant, une fois lus les deux premiers chapitres sur la mise en situation, de poursuivre la lecture avec les chapitres VII, VIII et IX sur le concept de nation et de revenir par la suite sur les chapitres précédents sans nécessairement les lire tous avec la même attention.

Seymour se réfère à différents concepts : la nation ethnique, la nation purement civique, la nation culturelle, la nation diaspora, et enfin, la conception qu'il défend avec brio, soit la nation sociopolitique. Cette dernière apparaît, pour Seymour, dès lors qu'une communauté linguistique concentrée en un assez grand nombre sur un territoire

donné et constituant une majorité sur ce même territoire, forme avec des communautés minoritaires et des individus issus de l'immigration une communauté politique distincte. La langue intervient comme facteur identitaire fondamental dans cette définition, d'autres facteurs entrent en ligne également. Ainsi, aux yeux de l'auteur, la communauté linguistique doit être majoritaire sur un territoire donné. Ensuite, cette communauté doit en constituer dans le monde entier le plus important échantillon partageant la même culture et la même histoire. Enfin, elle doit occuper un territoire connu. Au lecteur de juger à quel point cette définition correspond à la société qui est la sienne. Seymour, quant à lui, pour dissiper tout doute, recourt à une démonstration en dix points. Retenons pour le moins que pour Seymour, la référence à la nation exige l'existence d'une conscience nationale et une volonté de vivre en commun partagée par la majorité des individus au sein de la communauté politique.

Avec une telle conception, les Anglo-Canadiens font partie d'une nation québécoise (entendue au sens sociopolitique) tout en étant membres de la nation canadienne, entendue au sens purement civique. L'affirmation suivante constitue un élément clé du chapitre IX : Le problème canadien ne réside pas dans le refus québécois d'admettre leur identité civique canadienne, mais bien dans le refus canadien d'admettre la nation québécoise. Pour Seymour, ce refus constitue l'argument-massue en faveur de l'indépendance du Québec.

Dans un chapitre consacré à la nation civique canadienne, Seymour considère que la majorité des Anglo-Canadiens n'admettent pas l'existence d'une nation canadienne-anglaise au sens sociopolitique du terme. À leurs yeux, la nation canadienne forme une nation au sens purement civique de l'expression, c'est-à-dire au sens d'un État souverain. Ce qui conduit nos compatriotes anglophones à dégager une conception de la nation qui leur per-

met d'inclure le Québec en niant la réalité multinationale du Canada.

Revenons aux premiers chapitres. Le lecteur qui, comme moi, a pris connaissance des positions adoptées par Jean-Pierre Derriennic dans les journaux durant la dernière campagne référendaire, ne devrait pas s'attarder longuement sur ce chapitre. Ce polititologue de l'Université Laval a droit à ses préférences et on les lui laisse sans les partager.

La confrontation avec l'anthropologue Claude Bariteau s'avère nettement plus intéressante. Le mérite de Michel Seymour ici se trouve dans la position adoptée envers les droits des autochtones et des anglophones très présents dans l'ensemble du volume. L'auteur reproche à Bariteau d'inclure les onze nations autochtones dans le peuple québécois sans les reconnaître comme nations. Le lecteur ne manquera pas également de trouver intéressante la confrontation avec Fernand Dumont. Le regretté grand intellectuel, profession oblige, avait une conception sociologique de la nation. Ce qui l'a conduit à inclure les francophones hors Québec dans la nation qui serait la nôtre et d'en exclure les anglophones du Québec ainsi que les Néo-Québécois. Avec habileté, Seymour montre que cette conception est non seulement instable mais politiquement indéfendable. Et il conclut sa confrontation en insistant sur la nécessité de remplacer la conception culturelle de la nation au profit d'une conception sociopolitique. Parler de nation, c'est caractériser la manière que choisit un groupe pour se concevoir lui-même nous révèle l'auteur. Cette démonstration constitue le cœur de l'ouvrage. D'où l'intérêt du chapitre se rapportant à la conception de Charles Taylor.

Seymour reconnaît que le réputé philosophe de l'Université McGill est celui qui a le plus contribué à l'avancement d'une réflexion philosophique suscitée par le contentieux Québec-Canada. Ceci étant, l'auteur n'accepte évidemment pas davantage que pour Dumont la conception culturelle de la nation canadienne-française que pro-

pose Taylor. Cette conception ne serait qu'un miroir de la situation actuelle lequel est en train de voler en éclats. Pour bien comprendre la position de Seymour il faut avoir à l'esprit cette idée qui revient souvent : pour qu'il y ait nation, il faut que les membres d'une communauté politique se perçoivent majoritairement comme faisant partie d'une nation. Bien sûr, il rejette la vision de Taylor pour qui le seul projet valable pour le Québec est celui qui concerne la protection de la langue et de la culture de la nation canadienne-française à l'intérieur du Canada.

Les chapitres XI, XII et XIII traitent de l'épineuse question des relations avec les autochtones. Cette dernière, tout comme les relations avec le reste du Canada, n'a jamais occupé une place importante dans les réflexions des porte-étendards de l'indépendance. Faut-il y trouver une explication dans les propos que me tenait cet ancien ministre du Parti québécois du premier gouvernement Lévesque pour qui il importait davantage de se préoccuper des assistés sociaux, dix fois plus nombreux. Qu'ils ne soient pas plus nombreux que les populations des Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest réunies n'est pas une raison valable pour ignorer les autochtones. C'est encore une fois le grand mérite de Seymour de s'arrêter longuement sur la problématique autochtone et de présenter dans ses grands traits des éléments susceptibles, enfin, de répondre aux attentes des premiers occupants de notre territoire.

Pour notre bénéfice, l'auteur résume les grandes lignes du rapport Dussault-Eramus qu'il appuie sans réserve. Rappelons que ce rapport propose la création d'une Chambre des premiers peuples et d'un parlement autochtone ainsi qu'une représentation à la Chambre des communes et au Sénat. Ceci, en plus de la proposition d'un troisième niveau de gouvernement, ce qui conduirait à l'autonomie gouvernementale. Avec l'accession à la souveraineté, les autochtones deviendraient automatiquement des citoyens du Québec tout en pouvant conserver un lien politique

avec le Canada. Cependant, pour Seymour, les autochtones ne pourraient recourir à la violation de l'intégralité territoriale que dans des cas très exceptionnels, i. e. qu'en raison de motifs très sérieux. Ici, l'auteur démolit le raisonnement voulant que si le Canada est divisible le Québec l'est également. Pour lui, la nation québécoise a des justifications morales de se séparer du Canada que les nations autochtones n'ont pas pour se séparer du Québec. Dans un autre chapitre, en se référant aux Inuits, Seymour admet qu'ils peuvent envisager la possibilité de faire sécession avec le Québec ou de s'associer au Canada, mais ils devront faire la preuve de justifications morales très graves.

Tel que mentionné au début, le chapitre sur le partenariat est un cadeau, une fort agréable surprise. On le sait, les Québécois connaissent très mal le reste du Canada. Moi-même, ce n'est que depuis environ 10 ans que j'ai l'occasion de me déplacer d'un océan à l'autre, avec des séjours dans chacune des provinces (dont quatre à Terre-neuve). Et pourtant, comme presque nous tous, je parlais du Canada sans le connaître vraiment et sans comprendre le nationalisme propre aux Anglo-Canadiens. Seymour sait ce sont il parle quand il aborde la question des nécessaires relations avec le Canada en s'appuyant sur des prémisses on ne peut plus réalistes et solides. Oui, ce chapitre est à lire et à relire. Mille compliments à l'auteur pour ce dernier chapitre, et pour l'ensemble de son œuvre.

André Joyal



**Pierre Hurtubise, Luca Codignola et
Fernand Harvey (sous la direction de)**

***L'Amérique du Nord française dans les
archives religieuses de Rome (1600-1922),***
Éditions de l'IQRC, Québec, 1999, 202 p.

La place particulièrement et longuement prédominante qu'occupe l'Église catholique dans l'histoire du Canada

français et du Québec commande un examen sérieux de ses sources romaines. Ce guide de recherche doit être salué et apprécié pour ce qu'il est : une initiative des plus heureuses pour le progrès des connaissances en cette matière si essentielle de la réalité de la Francophonie de ce continent.

La publication de ce guide des archives vaticanes et romaines doit être saluée aussi comme un événement documentaire aussi heureux que pertinent.

Ouvrage saisissant de clarté que celui-là alors qu'il reproduit fidèlement les résultats des longues recherches minutieuses des savants, des experts et des spécialistes. Recherches souvent laborieuses pour des intellectuels courageux qui, comme des pionniers, ont su relever les nombreux et périlleux défis d'une semblable démarche. Une bonne partie des sources de l'histoire de l'Amérique française se retrouvent dans les archives de la Ville éternelle. Certaines clés des grandes et des petites énigmes de notre passé sont belles et bien enfouies dans la vieille paperasse romaine... En parcourant les pages de ce livre tout un univers se déploie sous nos yeux avides d'en savoir davantage...

La lecture de cet ouvrage est fort instructive. Des textes lumineux font ressortir l'importance de ces documents porteurs souvent des dessous de l'histoire. Après Paris et Londres, Rome est un lieu incontournable pour qui veut comprendre les tenants et les aboutissants de hauts faits de l'Amérique du Nord française. Ainsi ce livre nous ouvre toutes grandes les portes des papiers du Vatican. Que de découvertes passionnantes ! Que de données surprenantes !

Grâce à des textes qui dressent un portrait synthétique et aussi analytique des rapports entre cette Amérique et Rome, un long film se déroule harmonieusement sous nos yeux.

Les congrégations du Vatican, qui sont comme les ministères du Pape et de son Premier ministre, le Secrétaire


d'État, ont des archives précieuses en ce qui concerne la francophonie nord-américaine. Chacune de ces congrégations est l'objet d'une présentation de son rôle et de son évolution. En plus des détails sont mis en exergue pour faciliter les démarches des chercheurs à venir.

Il en est ainsi pour aussi certains ordres et instituts religieux qui ont été actifs dans notre histoire. Ainsi sont révélés les secrets américains des archives jésuites, franciscaines, capucines, dominicaines, rédemptoristes et servites qui concernent l'Amérique française. Il y en a d'autres toutefois qui restent encore à venir comme ceux de l'Ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu qui furent très actifs en Acadie à Louisbourg où ils ont tenu le dispensaire au XVIII^e siècle avant de revenir à Montréal au début du XX^e siècle grâce aux efforts d'Olivar Asselin...

L'évolution de cette historiographie religieuse est également l'objet d'une présentation critique.

En somme, ce guide de recherche comble une lacune, nourrit la réflexion et stimule les efforts de celles et ceux qui s'intéressent à un des versants les plus féconds du vécu de toute la francophonie nord-américaine.

Gilles Rhéaume

 **James Tully (traduction de l'anglais par Jude Des Chênes)**

Une étrange multiplicité. Le constitutionnalisme à une époque de diversité, Collection « Prisme », Les Presses de l'Université Laval et Presses de l'Université de Bordeaux, 1999, XIV+240 p.

Ce livre reprend une série de conférences prononcées en 1994 par James Tully à Cambridge. Il a été publié en 1995 sous le titre *Strange Multiplicity: Constitutionalism in an age Of diversity* (Cambridge University Press). Il se nourrit des discussions constitutionnelles qui se déroulent au

Canada, mais sa visée est plus large. Il critique la prétention des cultures dominantes qui s'imposent comme nationales ou même comme universelles, et refusent de tenir compte de cultures minoritaires. Il tente « de répondre à la question suivante: une constitution moderne peut-elle reconnaître la diversité culturelle et lui faire une place ? » (p. 1)

L'auteur distingue six formes actuelles de revendication pouvant mettre en cause l'ordre constitutionnel établi des États-nations, leur soi-disant homogénéité culturelle ou l'indivisibilité de leur souveraineté. D'abord, il y a la revendication des mouvements nationalistes visant à créer des États qui prendraient leur place au sein d'une fédération ou confédération multinationale. Il y a ensuite la pression des associations supranationales rassemblant plusieurs États pour que ceux-ci leur transfèrent des compétences ou une part de souveraineté. Troisièmement, des minorités linguistiques ou ethniques tentent de trouver reconnaissance et protection constitutionnelles de la part des États qui les incluent. À côté de ces revendications relativement classiques, il y en a trois autres qui paraissent ou plus récentes ou moins claires: les immigrés, exilés et réfugiés de cultures diverses réclament une place et des services dans les États-hôtes et sont en train de créer des sociétés multiculturelles de fait; le mouvement féministe inscrit ses luttes aussi bien au sein de minorités qu'au plan national ou international, et introduit une nouvelle sensibilité culturelle; enfin, les autochtones ou les indigènes combattent pour qu'on tienne compte d'eux en tenant compte de leurs nations.

Ces six revendications de reconnaissance sont manifestement très différentes, mais elles ont aussi des aspects communs: a) Elles visent un nouvel ordre constitutionnel et non pas nécessairement la création de nouveaux États-nations indépendants; elles nous obligent à penser de nouvelles formes d'autonomie et d'interdépendance politiques. b) Elles contestent l'impérialisme du point de vue majori-

taire qui s'exerce au dépens des minorités (ou de majorités idéologiquement minorisées) et nient les différences nationales ou culturelles au sein même des États existants. c) Elles soulignent que la politique ne peut ignorer la dimension culturelle. Comme le dit bien l'a, « la politique de reconnaissance culturelle représente une troisième vague d'anti-impérialisme (...) menée cette fois par des peuples et des cultures qui ont été exclus ou refoulés par les deux premières vagues de décolonisation et de construction des États constitutionnels » (p. 15). Il faut désormais que l'appartenance culturelle et la liberté politique soient pensées ensemble et non pas en opposition comme le fit un certain libéralisme individualiste.

Dans le chapitre 3, James Tully montre que le constitutionnalisme moderne, qui se développe et s'impose à partir du Traité de Westphalie, « a été conçu pour exclure ou assimiler la diversité et pour justifier l'uniformité » (p. 57). D'abord, la conception de la souveraineté du peuple nie l'hétérogénéité de ce même peuple, que celui-ci soit conçu comme association d'individus égaux et libres dans l'état de nature, comme communauté assumant et perfectionnant progressivement ses institutions et coutumes héritées du passé, ou comme communauté unie par un bien commun. Deuxièmement, une constitution moderne se conçoit en opposition à une autre qui serait traditionnelle. La moderne serait plus évoluée, rationalisée et réfléchie par les citoyens. La colonisation est justifiée comme condition de l'évolution vers la modernité civique européenne. Troisièmement, la constitution moderne prétend homogénéiser l'ensemble hétéroclite de coutumes, de compétences et d'autorités qui caractérise la constitution traditionnelle. Quatrièmement, cette homogénéisation est le fruit d'un progrès historiques de l'économie et de la société, et la constitution moderne reconnaît, ordonne et parachève l'homogénéité socioéconomique. Cinquièmement, cette constitution est républicaine : elle est fondée sur la souveraineté populaire, la représentation du peuple qui ne fait

qu'un, la séparation des pouvoirs émanant de ce peuple, la suprématie de « sa » loi, les libertés individuelles, la différence entre les sphères publique et privée qui relègue les cultures dans le privé, et une armée permanente distincte du peuple. Sixièmement, une constitution moderne suppose non seulement un État, mais aussi une identité nationale. L'allégeance nationale qui se nourrit de récits plus ou moins mythiques, unit et uniformise les citoyens. Ils sont égaux devant la loi ; par ailleurs, les nations ayant un État et une constitution modernes sont égales entre elles et refusent donc tout impérialisme d'un État à l'égard des autres. Septièmement, la constitution moderne est pensée comme préalable à la démocratie, elle tend donc à être soustraite au débat démocratique. elle est vue comme raisonnable, universelle et inaltérable.

La manière dont Locke traite des peuples autochtones des Amériques, illustre le refus de tenir compte d'eux. Il en fait des primitifs dans l'état de nature, qui utilisent la terre en commun et ne connaissent pas la propriété privée. Les Européens ont donc le droit de leur faire la guerre, de les conquérir et de s'approprier leur terre sans leur consentement. Les « primitifs » ont tout à gagner de se soumettre à une constitution supérieure. Les théories et les pratiques ultérieures se réclamant des Lumières ne seront pas plus éclairées au sujet des colonies.

Les chapitres 4 et 5 traitent de la (re)découverte de la diversité culturelle dans les sociétés contemporaines. Le premier des deux est consacré à la place controversée des nations autochtones en Amérique du Nord. Elles ont lutté pour leurs droits coutumiers et les praticiens de la justice ne les ont pas toujours ignorées. L'auteur, s'appuyant notamment sur Wittgenstein, fait la critique des idées préconçues, générales, ignorantes des cas particuliers et donc impérialistes, du constitutionnalisme moderne. Il explique comment dans la pratique, on n'a pourtant pas cessé de négocier des traités avec les autochtones sur la base de la

reconnaissance de leurs nations, de leur consentement et de la continuité de leurs droits. Les négociateurs amérindiens ont été reçus et entendus comme représentants de leurs nations et celles-ci étaient considérées en tant que telles, en dépit des théories simplistes des Lumières. À l'encontre de ces théories, des traités ont perpétué les constitutions anciennes et traditionnelles dans le monde moderne (p. 124). Dans les conversations qui mènent aux traités, il ne s'agit pas d'élaborer « des institutions et des principes universels, mais d'amener les négociateurs à reconnaître leurs différences et leurs ressemblances, de sorte qu'ils peuvent arriver à s'entendre sur une forme d'association qui s'accommode de leurs différences à l'intérieur d'institutions appropriées et de leurs ressemblances à l'intérieur d'institutions partagées » (p. 129). Au cours de telles conversations, « les participants sont peu à peu capables de (...) bricoler une langue interculturelle acceptable, qui soit capable de faire place à la vérité à l'intérieur de chacun de leurs points de vue limités et complémentaires et de mettre de côté les points de vue incompatibles » (p. 131). Par ailleurs, les traités peuvent toujours être renégociés par les parties dans la mesure où elles espèrent approfondir leur accord où l'ajuster à de nouvelles circonstances.

Le chapitre 5 aborde la question du fédéralisme, du féminisme et des minorités linguistiques et culturelles. Il insiste d'abord sur la nature d'un fédéralisme véritable, capable de tenir compte de la pluralité des peuples qu'il rassemble. L'État fédéral n'a que les pouvoirs consentis par les États fédérés. Chacun de ceux-ci peut donc garder non seulement une certaine autonomie, mais aussi des formes distinctes d'autonomie. L'égalité entre eux et la différence (ou l'asymétrie) que chacun voudrait cultiver, vont de pair. La souveraineté de chacun et celle de l'État fédéral coexistent dans l'égalité. C'est dire que l'égalité ne signifie pas l'uniformité des États fédérés. Ce fédéralisme « pluraliste » est fondé sur la *continuité des statuts*, le *consentement* et la *reconnaissance mutuelle des parties* constituantes, non sur la

fusion de ces parties en un nouveau peuple, non sur leur soumission inconditionnelle à un nouveau Léviathan. On retrouve donc ici les mêmes fondements que ceux qui permettraient d'intégrer les nations autochtones tout en les respectant. Mais le fédéralisme pluraliste a été combattu par un Madison aux États-Unis et par un Durham au Canada, et ce au nom du progrès ou du bonheur du peuple, ou au nom des exigences d'un État et d'une société modernes.

Les revendications féministes ou celles de minorités linguistiques ou culturelles ne sont pas nécessairement mieux considérées dans un cadre fédéral que dans celui d'un État-nation unitaire. Les minoritaires doivent trouver une place qui leur convienne dans les institutions qu'ils ne peuvent contrôler puisqu'ils sont des minoritaires au sein d'un État, qu'il soit fédéré ou non, mais on peut tenter de leur appliquer les mêmes trois principes dont on a déjà parlé à propos des peuples : reconnaissance de leurs collectivités distinctes, continuité de leurs droits et consentement de leur part. « Si une différence précieuse est constitutive de la façon de parler et d'agir d'une personne, alors (...) c'est une injustice de l'impérialisme culturel de ne pas la reconnaître et de ne pas la prendre en compte, parce que cela représente une assimilation de cette personne à des façons différentes de parler et d'agir sans son consentement » (p. 165).

James Tully s'oppose à l'impérialisme du souverain hobbesien qui fait table rase de tous les statuts existant avant lui et homogénéise le peuple et ses droits. Il préconise le dialogue modeste et continu entre la majorité et les diverses minorités, afin de rechercher un ordre constitutionnel qui tienne compte de celles-ci plutôt que de viser à les assimiler. Dans ce cas, les nouvelles constitutions « ne se situent pas largement au-dessus des anciennes constitutions des premiers Européens ou des peuples indigènes, mais sont en continuité avec elles. Elles sauvegardent la

pluralité juridique, politique et culturelle, au lieu d'imposer l'uniformité et la régularité. Il n'y a plus une histoire nationale unique qui donne à l'association son unité, mais une diversité d'histoires qui s'entrecroisent, font l'objet de contestation, et par l'intermédiaire desquelles les citoyens participent et s'identifient à leur association. » (p. 179)

L'auteur défend la pluralité d'abord au nom des individus, de leur dignité et de la reconnaissance de leur identité culturelle ou nationale. Il la défend ensuite au nom d'une diversité des cultures permettant le dialogue et la réflexion sur les cultures, la fécondation de l'une par l'autre, la liberté critique vis-à-vis de sa propre culture aussi bien que l'appartenance honorable à celle-ci. Il la défend enfin au nom de la cohésion politique des sociétés multiculturelles ou multinationales ; elles seraient bien plus fragiles si chacune de leurs composantes n'avait pas droit de cité, si les citoyens ne pouvaient participer aux affaires publiques en tant que membres de la composante dont ils sont membres. Il faut rappeler que l'unité ou l'intégration d'une société multiculturelle ou multinationale ne peut se faire équitablement qu'avec l'accord des parties, qu'elles soient individuelles ou collectives. « Les citoyens ont un sentiment d'appartenance et d'identification à une association constitutionnelle dans la mesure où, premièrement, ils ont leur mot à dire dans la formation et la conduite de l'association et, deuxièmement, ils assistent à la reconnaissance et à l'affirmation publiques de leur propres usages culturels à l'intérieur des institutions de base de leur société. » (p. 193)

Une étrange multiplicité est une réflexion intelligente et stimulante sur le constitutionnalisme dans une époque dite postmoderne et sur les valeurs qu'il véhicule. Ce livre insiste particulièrement sur les voies modestes de la négociation et de la médiation face à des requêtes de reconnaissance culturelle. Il s'agit de découvrir progressivement les raisons des « autres » alors qu'ils ne se situent pas dans le

même paradigme, il s'agit de persévérer dans l'effort de compréhension des droits et de la conception politique des « autres » plutôt que d'imposer les principes et la raison du plus fort. James Tully dit s'inscrire dans une tradition mineure du constitutionnalisme contemporain (p. 204), mais il tente d'en trouver des fondements dans le passé.

Il ne parle pas des rapports de force qui façonnent les constitutions. Manifestement, celles-ci ne sont pas seulement négociées par des personnes éclairées, capables de faire des compromis raisonnables à l'abri de pressions multiples. Il faut noter qu'au nom de la transparence et de la démocratie, le public refuse de plus en plus des négociations à huis clos et veut peser à tout moment, avec ses préjugés, sur ses négociateurs. L'auteur ne parle pas davantage de la rivalité entre groupes identitaires qui prétendent influencer des négociations constitutionnelles en fonction de leur envie et de leurs ressentiments plus encore qu'en fonction de leurs besoins bien pesés. Ce n'est évidemment pas son propos et on ne peut le lui reprocher, mais la déraison et l'intolérance des Lumières qu'il dénonce en matière constitutionnelle ne sont pas sans rapport avec ces questions. En les posant, on peut commencer à comprendre pourquoi les préjugés constitutionnels de la modernité persistent, comment ils servent l'impérialisme des majorités « nationales », leurs intérêts et leurs passions. Quand le ressentiment, l'envie et le désir de reconnaissance ou d'affirmation identitaire sont collectifs, ils gagnent une grandeur factice qui ajoute à leur force et à leur aveuglement. Il n'est pas besoin d'aller jusqu'aux Balkans pour en faire le constat.

Joseph Pestiau

Auteur de : *Les citoyens du Bazar*

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président
125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur:(514) 849-7914

Jean-Nicolas Brousseau
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

TRANSLATEX⁺
Communications⁺

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
translatex.com@sympatico.ca

Le catalyseur

La rentrée politique se fait sous le signe de la désinformation. Il aura fallu la fuite d'un document secret qu'a rendu public *Le Devoir* pour commencer à comprendre ce qui est en jeu dans la tentative fédérale de faire main-basse sur le système de santé québécois. Malgré les révélations du *Devoir*, Jean Chrétien et nombre d'observateurs ont continué de redire qu'il ne s'agissait, pour le Québec, que d'accepter d'être plus transparent, de se comparer, etc. C'est une règle de propagande bien connue : un mensonge ou une demi-vérité maintes fois répétés finissent par devenir crédibles. Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. Cela laisse le Québec sur la défensive tout en faussant le débat démocratique.

Et la propagande, Ottawa, ne se prive ni de moyens ni d'occasions de s'en servir. Depuis le référendum de 1995, le recours à la manipulation symbolique et à tous les outils de conquête de ce que le poète Pierre Perrault appelait le territoire de l'âme est systématique. L'État canadien ne se lais-

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent le bulletin du lundi par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à internet, les voici reproduits ici.

sera plus jamais prendre comme en 1995 : les séparatistes ont été sous-estimés. Ottawa a désormais fait le choix de traiter tous les dossiers québécois avec une seule et même approche : celle de la logique d'occupation. Qu'il s'agisse de quelques affiches sur le Sentier canadien, des discussions sur un éventuel programme d'infrastructures ou du premier grand test de mise en œuvre de l'Union sociale canadienne, le traitement réservé au gouvernement du Québec est toujours le même. Il est toujours un interlocuteur suspect, à la légitimité douteuse. Un dossier, un argument ne valent jamais pour eux-mêmes : pour Ottawa, ils sont d'abord et avant tout des matériaux aux mains des séparatistes.

Jean Charest, l'homme d'Ottawa, s'en trouve toujours coincé. Mais il ne s'agit là que de dommages collatéraux, comme disent les militaires. Les libéraux du Québec ayant maintes fois réaffirmé leur loyauté inconditionnelle au Canada, peu importe donc au « gouvernement national » que la crédibilité du PLQ à défendre les intérêts de la province de Québec s'en trouve minée. L'allié est objectivement captif : sa marge de manœuvre n'est pas définie dans l'espace politique du Québec. Le PLQ ne peut même plus faire semblant d'être autre chose qu'un agent consentant de la minorisation du Québec. C'est pourquoi le dénouement des discussions sur la santé n'a aucune importance pour Jean Charest puisqu'en cas d'échec, il n'aura d'autre choix que de dénoncer la faiblesse du leadership d'un gouvernement séparatiste – toute autre position l'amènerait à paraître manquer de loyauté au Canada et à transgresser le rôle que la stratégie fédérale lui assigne.

Ce constat serait assez insignifiant s'il n'illustrait que les difficultés du PLQ. Son intérêt vient plutôt de ce qu'il révèle de la place et du rôle du Québec dans la dynamique politique canadienne. L'exclusion de l'Union sociale canadienne ne fait pas que répéter l'exclusion de l'ordre constitutionnel. Le Québec n'est pas la brebis galeuse du Canada : il en est le catalyseur. Comme dans une réaction chimique,

les revendications québécoises servent à accélérer l'intégration politique du Canada unitaire.

Le simple fait d'amener le Québec dans le cadre de discussion défini par Ottawa est déjà une victoire importante. Ce sont les préoccupations et les rapports de force caractéristiques de la majorité canadienne qui fixent les paramètres du débat dans une sphère où le Québec est censé agir selon sa dynamique propre. L'Assemblée nationale du Québec n'agit plus dès lors sous la seule impulsion des majorités et consensus qui se dessinent au Québec même.

Le dénouement des discussions de ce jour, quel qu'il soit, aura toujours l'avantage de soumettre une sphère de compétence exclusive à la logique du compromis, c'est-à-dire à la vouer à une érosion inéluctable. Les efforts du Québec ne servent en fait qu'à aider les provinces à fixer le rythme et l'ampleur du consentement qu'elles sont prêtes à donner à Ottawa. Et, au surplus, à les faire bénéficier de l'expertise et de la pugnacité québécoises pour étoffer leurs positions.

Le Canada a besoin du Québec. La résistance de la province lui est utile. Et d'autant plus appréciable qu'elle n'a plus de coût politique pour les libéraux fédéraux. La carte électorale canadienne a déjà consacré la minorisation de la province. Et l'État canadien se sert désormais de sa minorité revêche comme d'une condition facilitante.

Les souverainistes doivent prendre acte. Pour gagner, il ne faudra pas seulement se battre. Il faudra le faire sur des terrains et avec des matériaux qui ne sont pas déterminés d'abord par la dynamique politique du Canada. L'indépendance ne se construira pas dans les contentieux d'Ottawa avec les provinces. Elle se fera sur des batailles où le Québec aura l'initiative.

Robert Laplante

.....
11 septembre 2000
.....

Faire ses lois

Jean Chrétien a menti effrontément. Il a présenté les revendications en faveur d'une loi anti-gang comme une intrusion dans la juridiction des provinces alors que le Code criminel relève exclusivement d'Ottawa. C'est une conduite de politicien médiocre qui tentait de présenter cette demande comme contradictoire avec les protestions québécoises dans le domaine de la santé. Le procédé est inique mais il n'a rien d'étonnant dans les circonstances.

En effet, la façon dont s'est rapidement placé le cadre de la discussion sur la loi anti-gang est malheureusement typique de la dérive anti-démocratique qu'est en train de prendre le traitement fédéral des grands débats qui marquent la société québécoise. L'attentat perpétré contre le journaliste Auger, les meurtres de gardiens de prisons, la mort d'un enfant innocent, etc., tout cela impose avec une force de plus en plus grande un débat de société sur la façon de riposter au crime organisé, sur les effets pervers de la Charte canadienne des droits, etc. Mais le cadre canadien introduit une distorsion qui rend en partie stériles les orientations qui peuvent émerger du débat québécois.

Le gouvernement du Québec ne peut rien faire d'autre que quémander une intervention fédérale. Les consensus qui peuvent se faire au Québec en matière de justice restent essentiellement tributaires d'une majorité canadienne qui, au mieux, les traite avec condescendance quand elle ne choisit pas tout simplement de les ignorer. Quelles que soient les conclusions qui pourraient surgir au sujet des conduites à tenir en matière de limitation des droits fondamentaux pour contrer le crime organisé, aucune orientation québécoise ne saurait tenir pour elle-même. C'est la société canadienne qui fixe les paramètres.

La réaction de Jean Chrétien et celle de sa ministre de la Justice aux préoccupations québécoises ne doivent pas être traitées comme un événement isolé. La condescen-

dance de la ministre canadienne de la Justice se situe dans le droit prolongement des discussions entourant l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants. La Charte est la même, le pouvoir des juges est le même que celui qui a invalidé des pans entiers de la loi 101. Le Québec peut bien débattre, légiférer ou s'offusquer, ce sont les valeurs et les institutions canadiennes qui priment !

L'épisode de la loi anti-gang n'est qu'une illustration de plus des effets sur nos choix de société d'une Charte canadienne des droits qui a été constitutionnalisée sans notre consentement et qui nous impose un cadre et des orientations qui neutralisent bien souvent la démocratie québécoise. Jean Chrétien a été le ministre de la Justice qui a fait la besogne. Il continue de banaliser les institutions québécoises et de traiter en humeurs locales les choix qui ne convergent pas avec ceux d'un Canada de plus en plus indifférent à notre présence même.

À ceux-là qui voudraient prétendre que les problèmes de constitution ne touchent pas à la vraie vie, le débat actuel devrait donner une leçon de chose : le corps meurtri d'un journaliste, le cadavre d'un enfant ne sont pas des vestiges anecdotiques. Notre société a le droit et le devoir de réagir, de refuser de tolérer que la barbarie s'impose. Elle a le droit de le faire en fonction d'un seuil de tolérance qui soit le sien propre, légitime en lui-même et qui n'ait nullement besoin de la sanction canadienne.

Il faut le rappeler : faire ses lois, voilà le premier et primordial attribut de la souveraineté. Notre société ne peut pas traduire pleinement les choix de sa majorité légitime dans des instruments juridiques conformes aux valeurs et à la convivialité qu'elle souhaite. Cela s'appelle être dominé. La constitution canadienne tient le Québec dans un carcan.

Robert Laplante

.....
18 septembre 2000
.....



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601
Télécopieur : (514) 385-6177



*La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec*

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

*Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec*



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369

**MOUVEMENT NATIONAL
DES QUÉBÉCOISES
ET QUÉBÉCOIS**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Téléphone : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca



*18 Sociétés nationales et Saint-
Jean-Baptiste souverainistes
Coordonnateur de la Fête
nationale depuis 1984*

La pérennité du français

Bravo pour votre article paru dans *Le Devoir* du 24 août 2000. Je suis d'accord avec les quatre demandes que nous devons collectivement et individuellement adresser au Gouvernement du Québec.

D'un point de vue géo-politique nord-américain où le français est constamment menacé il faut absolument que le peuple québécois, s'il veut durer, puisse s'appuyer sur des lois et de mesures concrètes de protection, de renforcement et de développement de notre langue. Je veux que mon fils de 12 ans et mes petits enfants puissent rester francophone et Québécois. Cette avenir dépend de notre capacité et de notre vigilance non seulement face au gouvernement mais aussi dans nos relations avec les nouveaux arrivants et les anglophones afin de les informer, de les inciter et même de les presser à collaborer avec nous en vue de développer la plus belle communauté française du nord de l'Amérique : la Société Québécoise. A ce sujet je trouve notre gouvernement complaisant et mou. Il manque de dignité et de

vision. Comme disait Monsieur Laurin « Le Québec (principalement Montréal) doit être aussi français que l'Ontario (Toronto) est anglais. Notre langue n'est pas à négocier Monsieur Bouchard! »

Clermont Racine



Bonjour de France

J'ai toujours admiré le courage et l'intelligence des Québécois.

Nous, qui habitons en France, nous vous devons le respect, cousins Québécois Français par le cœur et par le sang.

Vous résistez à la présence vicieuse d'une reine anglaise qui par petites touches surnoises comme sa présence sur les timbres postes, cherche à vous prouver qu'elle aurait un droit sur vos identités? Non! vous n'êtes pas les sujets d'une fantoche, quand je pense que l'Europe parle de la reine mère anglaise comme le symbole de la gentillesse et qu'elle vous a volé en 1931, je crois, plus de 100000 km et pire encore l'accès à la mer, cherchant encore plusieurs siècles après à vous détruire économiquement et donc culturellement.

Le Labrador est et sera toujours au Québec. Et vous serez toujours notre modèle.

Je me sens plus Québécois que Français car votre culture vous la choisissez et la trouvez entre Tradition et Modernité.

Philippe Bezamat, France



La langue d'enseignement

Aux signataires de l'article paru dans *Le Devoir*, le jeudi, 24 août 2000, sous le titre « Pour assurer la pérennité du français au Québec »

Je tiens à vous souligner que je suis tout à fait d'accord avec votre position.

Permettez-moi de vous signaler, en outre, que le Québec fait preuve dans le moment, au chapitre de la langue d'enseignement, d'un laxisme choquant. Je vous donne un exemple. J'ai rencontré à Ste-Foy, au cours de l'été, une jeune femme originaire du Pérou qui venait de terminer une maîtrise en droit à l'Université Laval où son mari poursuivait lui-même des études pour l'obtention d'un doctorat en économie. Cette jeune femme avait un fils qui l'accompagnait le jour où je l'ai rencontré et qui venait de terminer sa première année scolaire à l'école anglaise. Comment expliquer que cet enfant pouvait fréquenter l'école anglaise ? Les parents vivaient au Québec depuis 7 ans et avaient l'intention de retourner au Pérou où l'espagnol est la langue d'enseignement.

Ma fille qui a 3 enfants et qui demeure dans Ste-Foy connaît un autre couple qui a pu envoyer ses enfants à l'école anglaise en prétendant qu'ils devaient aller vivre en Colombie-Britannique. Cela fait plusieurs années de cela et le couple en question est toujours au Québec.

Sans doute y a-t-il de nombreux autres cas de ce genre. Cela mériterait que l'on vérifie.

Micheline Patenaude, Sillery

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-présidente

Colette Lanthier

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Secrétariat

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Laurence Lambert

Alain Perron

Membres

Guy Bouthillier

Pierre de Bellefeuille

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Alain Laramée

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

François Aquin
Louis Balthazar
Claude Bariteau
André Beauchamp

Jules Bélanger
Jean-Guy Bissonnette
Gérard Bouchard
Henri Brun

Claudette Carbonneau
Paul-André Comeau
Fernand Daoust
Bernard Descôteaux

Nicole de Sève
Clermont Dugas
Andrée Ferretti
Lucia Ferretti

Danielle Gagné
Alain-G. Gagnon
Pierre Graveline
Jean-Claude Guérard

Roger Guy
André Joyal
Pierre-André Julien
Jacques Lacoursière

Danielle Lafontaine
Guy Laforest
Andrée Lajoie
Pierre Lamonde

Simon Langlois
Colette Lanthier
Robert Laplante
Alain Laramée

Léo-Paul Lauzon
Lise Lebrun
Jean-Marc Léger
Pierre Marois

Yves Martin
Yvon Martineau
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau
Ferdinand Ouellet
Michel Paillé
Pierre Paquette

Micheline Paradis
Hélène Pelletier-Baillargeon
Guy Rocher
Bruno Roy

Jean-Claude Tardif
Rodrigue Tremblay
Daniel Turp
Pierre Vadeboncœur
Monique Vézina

Soyez notre mécène!

.....

Protégez l'avenir de *L'Action nationale*!

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Fernand Allard | Paul Grenier |
| Patrick Allen † | Michel Grimard |
| François-Albert Angers | Yvon Groulx |
| Gaston-A. Archambault † | Marcel Henry |
| Jean-Paul Auclair | Lucie Lafortune † |
| Paul Banville | Anna Lagacé-Normand † |
| Thérèse Baron | Bernard Lamarre |
| Yvan Bédard | Denis Lazure |
| Henri Blanc | Jacques-C. Martin |
| Antoinette Brassard | Yvon Martineau |
| Henri Brun | Louis Morache |
| Jean-Charles Claveau | Rosaire Morin † |
| Roch Cloutier | Arthur Prévost |
| Robert Côté | René Richard † |
| Louis-J. Coulombe | Jacques Rivest |
| Gérard Deguire | Ivan Roy |
| Bob Dufour | Marcel Trottier |
| Yves Duhaime | Réal Trudel |
| Nicole Forest | Cécile Vanier |
| Léopold Gagnon | Claude-P. Vigeant |
| Henri-F. Gautrin | Madeleine Voora |
| Claude Ghanimé | |

L'Action

NATIONALE

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans L'Action nationale sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

MARC VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

- *Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- *Manuels techniques*
- *Listes de prix*
- *Rapports internes*
- *Catalogues*
- *Listes de membres et répertoires*
- *Rapports annuels et agendas*
- *Dépliants*
- *Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140

ANA

**SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE**

INC.

UNE FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.

**425, boul. de Maisonneuve
Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5**



ABONNEMENT

| | 10 numéros | 20 numéros |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Étudiant | 22 \$ | 40 \$ |
| Personne à faible revenu | 25 \$ | 45 \$ |
| Personne à revenu moyen | 42 \$ | 78 \$ |
| Personne à revenu élevé | 100 \$ | 175 \$ |
| Abonnement de soutien | 500 \$ | |
| France | 300 FF | 550 FF |
| Autres pays | 70 \$ | 125 \$ |

*Un reçu fiscal est émis
pour tout don.*

Numéro de permis : 0341362-22-08

Club des 100 Associés : 1000 \$

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

**Le partenaire Optimum
de la retraite des Québécois.**

*Aucuns frais d'achat
Aucuns frais de sortie*



FONDS OPTIMUM.

LES **FONDS OPTIMUM**® SONT GÉRÉS ICI MÊME ET N'ONT RIEN
À ENVIER AUX GRANDS NOMS DE L'INDUSTRIE.


| FONDS | RENDEMENTS ANNUALISÉS (%)* | | |
|-------------------------------|----------------------------|-------|-------|
| | 1 an | 3 ans | 5 ans |
| OPTIMUM ÉQUILIBRÉ | 11,0 | 7,0 | 10,2 |
| OPTIMUM OBLIGATIONS | 5,0 | 4,4 | 8,5 |
| OPTIMUM ACTIONS | 32,6 | 12,6 | 17,2 |
| OPTIMUM INTERNATIONAL | 2,7 | 10,6 | 12,2 |
| OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS | 15,3 | - | - |

* Rendements annualisés moyens nets au 28 juillet 2000. La valeur liquidative par part et le rendement fluctuent. Le prospectus simplifié des FONDS OPTIMUM contient d'importantes informations et peut être obtenu de votre représentant ou de Optimum Placements inc. Lisez-le avec attention avant d'investir.

Sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

Internet : www.fondsoptimum.com

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

 **FONDS**
de solidarité FTQ

La force du travail

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,
ca prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113